Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

115e année

10 septembre 1983
No 36

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

115e année
10 septembre 1983
No 36

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l' 4103
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l' 4103
Associations coopératives, Loi sur les 4103
Avis divers 4103
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 4105
Compagnies, Loi sur les 4073-4108
Compagnies étrangères, Loi sur les 4100
Compagnies minières, Loi sur les 4112
Liquidation des compagnies, Loi sur la 4112
Ministères, Avis concernant les 4112
Projets de loi privés, Avis concernant les 4154
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la 4155
Régie de l'électricité et du gaz, Loi sur la 4163
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 4101
Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les 4163
Sociétés d'entraide économique et modifiant diverses dispositions législatives, Loi sur les . 4102
Soumissions, Demandes de 4164
Syndicats professionnels, Loi sur les 4169
Vente(s) par shérif 4169
Vente(s) pour taxes, avis de publication 4197

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1983

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1628-2121 AQUEDUC GRAND-ST-ESPRIT INC.	1978 07 11	27, rue Bégin, Drummondville
1297-6197 L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUÉBEC	1957 02 21	320, boulevard du Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu
1240-7433 BRANDON LEASEHOLD INC.	1971 11 26	1, place Laval, bureau 200, Laval
1283-8462 CLUB AUX PIERRES	1941 05 09	110, rue de la Barre, app. 1410, Longueuil
1284-7265 CONSTRUCTION SONAR INC.	1971 05 25	785, rue Dorais, Saint-Laurent
1849-1555 ÉDITIONS CAHIERS INC.	1981 07 23	420, rue Ontario est, Montréal
1475-9401 LES ENTREPRISES JOSYG INC.	1977 03 25	180, rue Bastonnais, Ascot-Corner
1273-5569 IMMEUBLES HONEYSIMS INC.	1954 07 12	Route rurale numéro 2, Magog
1505-6997 LES INVESTISSEMENTS FÉLIX INC.	1976 12 20	400, boulevard St-Joseph est, Montréal
1309-4305 INVESTISSEMENTS GOOD INC.	1958 08 05	475, chemin Oakville, Dollard-des-Ormeaux
1267-5948 IRVING LUDMER & ASSOCIÉS INC.	1966 12 09	1500, Atwater, plaza Alexis-Nihon, Montréal
1290-7283 JOUETS RITVIK INC.	1967 11 20	760, av. Lépine, Dorval
1640-9831 PERRIER & PERRIER INC.	1980 01 18	110, chemin du Château, app. 2208, Hull

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1852-1526 SERVICES A LA COMMUNAUTÉ DU ROUSSEAU INC.	1981 11 10	4046, rue Queen, Rawdon

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1128-3710 CAMIONNEURS COLOSSAL LTÉE	1966 08 31	3
1298-9984 COMPAGNIE DE TRANSFORMATEURS PHILIPS LTÉE	1957 06 18	3
1282-5055 CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DE LA RIVE-SUD	1965 12 10	15
1142-7838 MADEMOISELLE CHARMANTE INC.	1965 01 13	4
1269-2257 LES PUBLICATIONS J.T.C. INC.	1967 03 21	4
1377-1605 VALROYAL CORPORATION	1949 03 11	4

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1113-2511 AGENCE DE PUBLICITÉ MÉDIA LTÉE	1963 07 25	1983 09 02
1237-5994 L'AGENCE McKIM LTÉE	1970 02 13	1983 09 02

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1251-2414 AGENCES DAVID INC.	1969 03 06	1983 09 02
1502-9499 ASSOCIÉS CALUMET INC.	1976 04 07	1983 09 02
1235-7554 BAIE D'URFÉ LAND HOLDINGS INC.	1957 09 16	1983 09 02
1122-7436 BEAULNE SERVICE DE TÉLÉVISION AUX HÔPITAUX INC.	1969 02 06	1983 09 02
1242-3679 CAMPANE INVESTMENTS INC.	1964 10 20	1983 09 02
1242-6953 LES CANAUX DE VENISE, LIMITÉE	1960 06 02	1983 08 26
1242-7316 CANLAND REALTY CORPORATION	1959 09 17	1983 09 02
1642-4442 CENTRE DE DÉPANNAGE VESTIMENTAIRE DE CHICOUTIMI INC.	1980 03 04	1983 08 27
1151-8859 LA CIE D'EXCAVATION DU NORD LTÉE	1966 04 29	1983 09 02
1247-2973 LE COLLÈGE DE SECRÉTARIAT MODERNE INC.	1971 01 25	1983 09 02
1466-6564 COMMUNICATIONS N.B.N. INC.	1976 04 28	1983 07 30
1356-5247 COMPAGNIE DE FINANCE CITICORP LIMITÉE	1974 05 14	1983 09 02
1110-7836 LA COMPAGNIE IAMAC LTÉE	1962 06 05	1983 09 02
1503-9365 CONSTRUCTION RÉJEAN BERTHIAUME INC.	1976 06 18	1983 09 02
1263-3632 CORPORATION DE BOIS GLOBAL	1965 06 03	1983 09 02
1365-1393 CORPORATION DE GESTION ORTHO	1975 06 17	1983 09 02
1251-3925 DELTA COMPAGNIE D'IMMEUBLES LIMITÉE	1959 05 11	1983 09 02
1124-2914 LES DRAPERIES PICARD INC.	1962 12 21	1983 09 10
1505-0990 ÉBÉNISTERIE LE GARDEUR INC.	1976 09 23	1983 09 02

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1346-0274 ÉDIFICE F.M. MARCOTTE INC.	1973 05 04	1983 09 02
1309-0253 ÉDIFICE MONTMAGNY INC.	1958 09 22	1983 09 02
1303-5498 LES ENTREPRISES AUTOSTADE LTÉE	1971 06 18	1983 09 02
1356-2194 LES ENTREPRISES DE GESTION GUAYLAM INC.	1974 05 03	1983 08 27
1118-8240 ENTREPRISES ROSENFIELD LTÉE	1962 12 14	1983 09 02
1330-3243 ÉVALUATECH INC.	1973 04 11	1983 09 02
1200-9494 FABRICATION GÉNÉRALE DE MOULES INC.	1970 09 02	1983 09 02
1349-3036 LES FILMS TRUCA LTÉE	1972 10 11	1983 09 02
1362-6361 FINANCE A.C.P.O. INC.	1975 03 26	1983 07 18
1100-5618 F. QUÉVILLON INC.	1957 04 09	1983 09 02
1506-9388 GARAGE L. JACOB INC.	1977 09 12	1983 09 02
1367-6176 LES GESTIONS NAERK LTÉE	1974 04 02	1983 09 02
1263-0596 GILLMAN INVESTMENTS LIMITED	1960 06 10	1983 09 02
1263-2907 GLENCAIRN MANAGEMENT LTD.	1967 08 14	1983 09 02
1263-3764 GLOBE SECURITIES CORPORATION LTD.	1951 10 20	1983 09 02
1228-7876 LES IMMEUBLES R.R.G.G. INC.	1933 10 10	1983 08 20
1233-8927 IMMEUBLES STEVE ARMSTRONG INC.	1959 03 19	1983 09 02
1116-8341 LES INDUSTRIES ARMEN LTÉE	1966 05 09	1983 09 02
1637-7004 INDUSTRIES B.F.G. LIMITÉE	1979 07 13	1983 08 06
1207-2880 LES INDUSTRIES DE MODE LYSHAP INC.	1971 04 23	1983 09 02

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1248-4424 INSTANT CONCRETE MIX INC.	1967 08 04	1983 09 02
1117-5189 ISOLATION KAPLAN LTÉE	1953 10 20	1983 09 02
1233-9925 I. ARSHINOFF & FILS INC.	1953 05 11	1983 09 02
1502-4458 JOAILLIERS FABBI INC.	1976 03 05	1983 09 02
1116-2708 J.L. MAHEU LTÉE	1957 09 19	1983 09 02
1271-3772 LAROCQUE TRANSPORT INC.	1966 02 25	1983 07 30
1271-9209 LEBRUN & FILS INC.	1963 01 31	1983 09 02
1272-7491 LOWEN INC.	1962 08 13	1983 08 06
1629-8507 LA MAISON FARNHAM INC.	1978 09 18	1983 09 13
1257-7144 MILANO GENERAL REAL ESTATE INC.	1967 10 12	1983 09 02
1291-3679 MINI-GOLF CINQ ÉTOILES INC.	1972 07 04	1983 07 23
1467-1393 NORMETCO LTÉE	1976 05 17	1983 09 02
1645-7988 LE PHARE DU VIEUX QUAI INC.	1980 07 02	1983 08 06
1624-5896 PLATEAU ST-PAUL INC.	1978 03 20	1983 09 02
1101-5484 PROVISIONS LACOMBE INC.	1963 05 17	1983 09 02
1369-7826 RESTAURANT SAI WOO INC.	1974 09 24	1983 09 02
1160-7603 ROBERT R. PLANTE LIMITÉE	1966 02 24	1983 09 02
1282-9461 ROSMAR CORPORATION (QUÉBEC) LTD.	1965 03 04	1983 09 02
1504-7590 SERVICES DE RADIOLOGIE DE LA RIVE NORD (1976) INC.	1976 08 26	1983 09 02

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1627-5752 SERVICES J. ET D. BÉDARD INC.	1978 06 19	1983 09 09
1334-2803 ST-ANDRÉ ET FILS INC.	1973 04 09	1983 09 02
1128-2985 TAVERNE ST-LAURENT INC.	1965 11 23	1983 08 26
1167-6681 THETFORD COUNTRY CLUB, INCORPORATED	1921 11 03	1983 08 27
1508-6986 VERGER DU DOMAINE INC.	1977 11 17	1983 09 02

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1332-0312 ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS D'ESSENCE DE QUÉBEC	1972 11 24	2255, boulevard Henri-Bourassa, Québec
1288-3468 ASTER CORPORATION	1959 10 23	5, place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal
1112-7065 AVENUE SERVICES RADIO TV INC.	1968 04 22	4366, rue Bélanger est, Montréal
1224-0479 COLAND CONSTRUCTION INC.	1970 04 17	1048, boulevard Mercure, Drummondville
2151-7537 COMMUNIC-ACTION RIVE-SUD: GROUPE-MÉDIA D'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE	1983 02 22	905, rue Marmier, Longueuil
1312-1322 CONSEIL 2817 STE-THÈCLE DES CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-THÈCLE	1969 04 21	167, rue St-Jacques, Sainte-Thècle
1628-1735 LA CORPORATION DE CONSTRUCTION MASKAPI	1978 07 10	Naskapis de Schefferville Band Council Office, Matimekosh Reserve, Schefferville

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1155-8053 DELANY INC.	1966 11 07	215, 2e Avenue, Québec
1465-2440 FRATERNITÉ ECCLÉSIALE ANCIENNE ET NOUVELLE INC.	1976 03 02	8007, rue St-Hubert, Montréal
1365-4785 GARDERIE ST-BRUNO (1975) INC.	1957 07 30	1750, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville
1505-9744 LÉOPOLD RIOUX INC.	1977 08 09	222, rue Rousseau, Rimouski
1644-0141 LIGUE DE BALLE MOLLE DES BÉNÉVOLES DE MONTRÉAL-NORD	1980 04 25	11577, rue Hurteau, Montréal-Nord
1478-2569 MANOIR DRUMMOND LTÉE	1977 06 03	2490, rue St-Pierre, Drummondville
1504-4951 LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CATHDRUM LTÉE	1976 08 03	1428, rue Stanley, Montréal
1290-5592 SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE LA RÉGION DE L'AMIANTE (S.S.J.B. THETFORD-LES-MINES) INC.	1963 04 05	626, rue St-Alphonse ouest, Thetford-Mines

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1644-1321 LES ALIMENTATIONS J.D. LAFONTAINE ET FILS INC.	1980 04 30	1983 08 18	1) de la dénomination sociale: MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION M.D.M. INC. 2) des objets

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-1699 QUÉBEC INC.	1983 08 19	Montréal
2158-3455 QUÉBEC INC.	1983 08 17	Québec
2158-5047 QUÉBEC INC.	1983 08 18	Québec
2158-5054 QUÉBEC INC.	1983 08 18	Kamouraska
2158-5062 QUÉBEC INC.	1983 08 18	Québec
2158-5070 QUÉBEC INC.	1983 08 18	Kamouraska
2158-5096 QUÉBEC INC.	1983 08 18	Frontenac
2158-5187 QUÉBEC INC.	1983 08 19	Québec
2158-5237 QUÉBEC INC.	1983 08 22	Québec
2158-5252 QUÉBEC INC.	1983 08 22	Terrebonne
2158-5310 QUÉBEC INC.	1983 08 22	Montréal
2158-5336 QUÉBEC INC.	1983 08 23	Québec
2159-0302 QUÉBEC INC.	1983 08 16	Montréal
2159-0427 QUÉBEC INC.	1983 08 17	Joliette
2159-0450 QUÉBEC INC.	1983 08 17	Chicoutimi
2159-0500 QUÉBEC INC.	1983 08 18	Montréal
2159-0617 QUÉBEC INC.	1983 08 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-0724 2159-0724 QUÉBEC INC.	1983 08 18	Kamouraska
2159-0856 2159-0856 QUÉBEC INC.	1983 08 17	Chicoutimi
2159-0880 2159-0880 QUÉBEC INC.	1983 08 19	Montréal
2159-2134 2159-2134 QUÉBEC INC.	1983 08 22	Saint-Hyacinthe
2159-2183 2159-2183 QUÉBEC INC.	1983 08 22	Montréal
2159-2399 2159-2399 QUÉBEC INC.	1983 08 23	Montréal
2159-2407 2159-2407 QUÉBEC INC.	1983 08 23	Montréal
2159-2415 2159-2415 QUÉBEC INC.	1983 08 23	Montréal
2159-2423 2159-2423 QUÉBEC INC.	1983 08 23	Montréal
2159-2449 2159-2449 QUÉBEC INC.	1983 08 23	Montréal
2159-0369 LES ABATTEUSES BINGO INC.	1983 08 17	Abitibi
2158-5120 AGENCE CLAUDE VÉZINA INC.	1983 08 18	Québec
2158-3224 AGENCE MARIE-JOSÉ ROBERGE INC.	1983 08 12	Québec
2158-3471 AGENCE VERMONT INC.	1983 08 17	Québec
2158-5245 AIR TAXI 747 INC.	1983 09 01	Montréal
2159-0534 ARGOS QUÉBEC INC.	1983 08 18	Montréal
2159-0526 ARMATURE L. & V. (CENTRALE) LTÉE *L. & V. REINFORCING (CENTRAL) LTD.*	1983 08 23	Longueuil
2159-0716 ATELIER DE DÉBOSSELAGE G.P. INC.	1983 08 18	Laval
2159-0476 LES ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE DE QUÉBEC INC.	1983 09 01	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-0807 AUBERT, SYLVAIN ET ASSOCIÉS INC.	1983 08 18	Québec
2158-5146 AUTOBUS LA POCATIÈRE (1983) INC.	1983 08 18	Montmagny
2159-0930 LES AUTOMOBILES CANORA INC.	1983 08 19	Montréal
2159-0245 AUTOMOBILES RENÉ ASSELIN (1983) LTÉE	1983 08 16	Saguenay
2158-3422 BAR 5205 INC.	1983 08 17	Saint-Hyacinthe
2159-0278 BEAUDRY ET TERRAULT INC.	1983 08 16	Joliette
2158-9858 BRONZAGE LAFLEUR INC.	1983 08 15	Montréal
2158-5344 BROSSEAU CONSTRUCTION INC.	1983 08 23	Québec
2158-3448 CATICULTURE D'ORLÉANS INC.	1983 08 17	Québec
2158-5138 CENTRE DE L'AUTO CLAUDE & RAYNALD INC.	1983 08 18	Québec
2159-2142 CENTRE DU RESSORT LAMARCHE INC.	1983 08 22	Rouyn-Noranda
2159-0567 CENTRE MÉDICAL DISRAËLI INC.	1983 08 18	Frontenac
2158-1608 CHAMBERLAND & L'ARCHER INC.	1983 08 12	Longueuil
2159-0757 CHAUSSURES CHARMANY LTÉE	1983 09 01	Chicoutimi
2159-0773 CLINIQUE DENTAIRE HANNA ELIAN INC.	1983 08 18	Roberval
2158-5229 CLUB LE ROCHE-GRIS INC.	1983 08 19	Saguenay
2159-2357 COMMUNICATIONS MICHEL GINGRAS INC.	1983 08 23	Terrebonne
2159-0286 LA COMPAGNIE DE GESTION Y. GAUTHIER INC.	1983 08 16	Saint-Hyacinthe
2159-0732 LES CONSTRUCTIONS EVERETT INC.	1983 08 18	Montréal
2158-5153 LES CONSTRUCTIONS JEAN LEMIEUX INC.	1983 08 18	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-0310 CONTACT CODA INC.	1983 08 16	Terrebonne
2158-7290 LA COTONNERIE D'ESPRIT SAINT INC.	1983 08 05	Rimouski
2158-3463 CRÉATIONS MICRO LOGICIELS R.B. INC.	1983 08 17	Québec
2158-9049 AU CROISSANT DU SOLEIL LTÉE	1983 08 10	Montréal
2159-0633 DÉPANNEUR AU CARRÉ VIGER INC.	1983 08 18	Montréal
2158-5104 DÉPANNEUR DES SPORTS INC.	1983 08 18	Québec
2158-5286 DÉPAN-TOUT-SAISON INC.	1983 08 22	Montmagny
2158-5203 DISTRIBUTION GMCJ INC.	1983 08 19	Montmagny
2158-9817 LES DISTRIBUTIONS RICHARD LEBRUN INC.	1983 08 15	Saint-Hyacinthe
2159-2001 DRAPERIE DISTINCTION INC.	1983 08 19	Arthabaska
2159-0294 ÉBÉNISTERIE CARTIER LTÉE	1983 08 16	Kamouraska
2158-3349 ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON (ST-JEAN) INC.	1983 08 16	Iberville
2159-0872 L'ÉDIFICE LE CARIGNAN DE LONGUEUIL INC.	1983 08 19	Longueuil
2158-5211 ÉDITION VRAC INC.	1983 08 19	Trois-Rivières
2159-0377 LES ENSEIGNES MOBILES TOULOUSE INC.	1983 08 17	Québec
2159-0518 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL VARANO INC.	1983 08 18	Montréal
2159-2167 LES ENTREPRISES C. FOREST INC.	1983 08 22	Richelieu
2158-5161 LES ENTREPRISES DIT...MENTION R.G. INC.	1983 08 19	Laval
2158-9759 LES ENTREPRISES PIERRE JETTÉ INC.	1983 08 15	Joliette
2158-5179 LES ENTREPRISES R. OUELLET INC.	1983 08 19	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-0260 FERME FERNAND LACHANCE & FILS INC.	1983 08 16	Frontenac
2158-5294 FERMEX INC.	1983 08 22	Iberville/Bedford
2159-0393 FINANCEMENT VIDÉO SELECT INC.	1983 08 19	Montréal
2159-0815 LES FRUITS ET LÉGUMES AZORES INC.	1983 08 18	Montréal
2158-5088 GARAGE GALAN INC.	1983 08 23	Alma
2159-2050 GERBOL INC.	1983 08 19	Longueuil
2159-0211 GESTION ALFRED PICHÉ INC.	1983 08 16	Trois-Rivières
2159-2118 GESTION ANDRÉE & JEAN MORIN INC.	1983 08 19	Montréal
2159-2332 GESTION BRIGER INC.	1983 08 22	Rimouski
2158-5112 GESTION GAD (HAUTERIVE) INC.	1983 08 18	Hauterive
2159-0559 GESTION JACQUES BOISVERT LTÉE	1983 08 18	Saint-Maurice
2159-0542 GESTION JEAN-PAUL ALLARD LTÉE	1983 08 18	Saint-Maurice
2159-2076 GESTION JULES A. FILTEAU INC.	1983 08 19	Québec
2158-5369 GESTION K. SUN INC.	1983 08 23	Québec
2158-9742 GESTION LUC BOISVERT INC.	1983 08 15	Saint-François
2158-5195 GESTION L'ÉCHELON INC.	1983 08 19	Québec
2159-0492 GESTION MAGETA INC.	1983 08 18	Laval
2159-0484 GESTION NELSON INC.	1983 08 18	Iberville
2159-0997 GESTION RÉJEAN VALLIÈRES INC.	1983 08 19	Saint-François
2158-9700 GESTION RIOPEL INC.	1983 08 12	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-2035 GESTION R. BAZINET INC.	1983 08 19	Saint-Hyacinthe
2158-5278 GESTION R.Y.M. MATANE INC.	1983 08 22	Rimouski
2158-3497 GESTIONS 88 INC.	1983 08 17	Frontenac
2158-3489 GESTIONS B. REST. INC.	1983 08 17	Frontenac
2158-7233 G.L.M. CHICOUTIMI INC.	1983 08 05	Chicoutimi
2159-0963 G.Y.P. PEINTURE ET MAINTENANCE INC.	1983 08 19	Montréal
2158-3398 HALL D'EXPOSITION DE QUÉBEC (IMMEUBLES) INC.	1983 08 17	Québec
2158-3430 IMMEUBLES JUDOREKA INC.	1983 08 17	Saint-Hyacinthe
2159-0336 INCOLEX INC.	1983 08 16	Québec
2158-5021 ISO-SAG-LAC INC.	1983 08 18	Québec
2158-9783 LES JEUX ROBEC INC.	1983 08 15	Saint-Hyacinthe
2159-2431 J. GAILLARD PÂTISSIER INC. *J. GAILLARD PASTRIES INC.*	1983 08 23	Montréal
2159-0898 LAINOLOC LTÉE	1983 08 18	Montréal
2158-9536 LAURENT HÉROUX INC.	1983 08 12	Richelieu
2158-3414 LÉGUMIER MARCOUX INC.	1983 08 17	Québec
2158-9445 LEHOUILLIER GAZ BAR INC.	1983 08 11	Saint-François
2159-0849 LESPÉRANCE, POUPART ET ASSOCIÉS INC.	1983 08 18	Montréal
2159-0781 LOCATION JOLIDATA INC. *JOLIDATA LEASING INC.*	1983 08 18	Joliette
2159-0823 LOGICIEL INFORMATIQUE SUPÉRIEUR (LIS) INC.	1983 08 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-5377 MAGASIN GÉNÉRAL CHEZ YVAN INC.	1983 08 23	Alma
2158-5302 MAISON KAILANE INC.	1983 08 22	Beauce
2158-7845 MAISON ROGER CROTEAU ST-HUBERT INC.	1983 08 09	Longueuil
2159-2084 MARCEL GINGRAS GESTIONNAIRE INC.	1983 08 19	Québec
2159-2258 MARCHÉ A. ST-GERMAIN INC.	1983 08 22	Drummond
2159-0641 MARTIN GIRARD INC.	1983 08 18	Roberval
2159-0690 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ANDRÉ LABERGE INC.	1983 08 18	Beauharnois
2159-0385 MESSAGERIES DES MILLE-ÎLES INC.	1983 08 17	Terrebonne
2159-0658 MEUBLES DE PATIO J.D. INC.	1983 08 18	Joliette
2159-0138 MICHEL COUTURIER AUTOMOBILES INC.	1983 08 15	Montréal
2157-6681 MOTO-DELTA L'OIE BLANCHE INC.	1983 07 04	Montmagny
2158-3380 LES MURS FOBO INC.	1983 08 17	Beauce
2159-0799 NAJWA ÉLÉGANCE INC.	1983 08 18	Bedford
2158-3406 PAUL-O DÉCOR (1983) INC.	1983 08 17	Québec
2158-5351 LES PÉTROLES L.W. INC.	1983 08 23	Arthabaska
2159-2126 PIÈCES DE CONCASSEURS SOREL INC.	1983 08 19	Richelieu
2158-5013 PIÈCES D'AUTOS J.P. BÉDARD INC.	1983 08 18	Québec
2159-0971 LES PIEDS EN FÊTE INC.	1983 08 19	Montréal
2159-0864 PIERRE DURET INC.	1983 08 19	Longueuil
2158-5039 PLACE JONATHAN INC.	1983 08 18	Mingan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-2100 LES PLACEMENTS GAÉTAN HAMEL INC.	1983 08 19	Québec
2159-2019 LES PLACEMENTS GÉRARD GRENIER INC.	1983 08 19	Arthabaska
2159-0922 LES PLACEMENTS J.H. NORMAND INC.	1983 08 19	Kamouraska
2158-9825 LES PLACEMENTS LAFLEUR INC.	1983 08 15	Montréal
2159-0955 PLACEMENTS R. ROUSSEAU INC.	1983 08 19	Québec
2158-3364 LES PNEUS DE SERVICE B.R. INC.	1983 08 16	Québec
2159-2373 PRESSES EXCEL INC.	1983 08 23	Longueuil
2159-0419 PROBLÈMA-TECH INC.	1983 08 17	Québec
2159-0674 LES PRODUCTIONS GUY BILLETTE INC.	1983 08 18	Beauharnois
2159-0237 P.A. LAROCQUE (1983) INC.	1983 08 16	Saint-Maurice
2159-2027 QUINCAILLERIE RAYMOND BELLAVANCE ET FILS INC.	1983 08 19	Rimouski
2159-0831 LE RANCH AU BAR (LA SARRE) INC.	1983 08 18	Abitibi
2158-3372 RÉNOVATION B.L.T. INC.	1983 08 16	Québec
2158-9650 RESTAURATION CLERMOND DESROCHES INC.	1983 08 12	Québec
2159-0435 LES REVÊTEMENTS DE BEAUCE INC.	1983 08 17	Beauce
2159-0989 ROCTANE INC.	1983 08 19	Longueuil
2158-5005 SALON BEN INC.	1983 08 17	Québec
2159-2043 SALON CHIC CHIBOUGAMAU INC.	1983 08 19	Abitibi
2159-0591 SALON VAUTHIER INC.	1983 08 18	Montréal
2159-0328 SAMBEL INC.	1983 08 16	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-0039 LES SCIERIES DES MONTAGNES (PLAN 2) INC.	1983 08 15	Saint-Maurice
2159-0252 SERVICE INOX INC.	1983 09 01	Terrebonne
2159-0146 LES SERVICES DE LIVRAISON SEMA INC.	1983 08 15	Montréal
2159-2381 LES SERVICES D'ASSURANCES DAVID SUISSA INC.	1983 08 23	Longueuil
2159-0583 SERVICES PROFESSIONNELS DE MAQUILLAGE COSMAC INC.	1983 08 18	Montréal
2158-5385 SOCIÉTÉ DE GESTION 19834 INC.	1983 08 23	Québec
2159-0666 LA SOCIÉTÉ DE GESTION A. LABERGE INC.	1983 08 18	Beauharnois
2159-0765 SOCIÉTÉ DE GESTION MAURICE BILLETTE INC.	1983 08 18	Beauharnois
2159-0682 SOCIÉTÉ DE GESTION MISY-GUMA INC.	1983 08 18	Beauharnois
2158-5260 SUPER FIBRES INC.	1983 08 22	Frontenac
2159-2068 SYSTÈME D GESTION RESSOURCE INC.	1983 08 19	Québec
2159-0625 TECHNO SON INC.	1983 08 18	Québec
2159-0948 LES TERRASSES DU RUISSEAU INC.	1983 08 19	Longueuil
2158-9908 TRANSPORT DENIS BOUTIN INC.	1983 08 15	Saint-Hyacinthe
2158-9791 VARIÉTÉS LUX LTÉE	1983 08 15	Montréal
2159-0005 VOYAGES COMMODORE INC. *COMMODORE TRAVEL INC.*	1983 08 15	Montréal
2159-0468 Y. LEROUX SPORT INC.	1983 08 17	Saint-Hyacinthe

30839

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1178-8908 ADRIEN PHANEUF INC.	1966 08 08	1983 08 17	
1629-6345 ANDRÉ BOYCE & FILS LIMITÉE	1978 09 12	1983 08 17	
1633-8923 ASSAINISSEMENTS B.S.L. INC.	1979 02 19	1983 08 18	LES VARIÉTÉS JONATHAN INC.
1637-1338 ATELIER DU TARET INC.	1979 06 19	1983 08 18	
1469-9102 AUTOBUS J.P. BOLDUC & FILS INC. ...	1976 09 08	1983 08 16	
1631-2639 AUTOBUS ST-HYACINTHE INC.	1978 11 15	1983 08 17	
1239-5349 BOCK ET FRÈRE LIMITÉE	1965 01 07	1983 08 17	
1124-9331 B.C. MEDICAL MANUFACTURING CO. LTD.	1969 06 25	1983 08 18	B.C. MÉDICAL LTÉE
1504-7293 CLINIQUE MÉDICALE ET DENTAIRE CHEMIN CHAMBLY INC.	1976 08 24	1983 08 18	
1502-1686 COMPAGNIE DE MARBRE, CARREAU & TERRAZZO OLYMPIQUE LTÉE	1976 02 16	1983 08 18	
1274-6087 LA COMPAGNIE DE TRANSPORT MASKOUTAINE INCORPORÉE	1954 04 05	1983 08 17	
1131-8383 CONSTRUCTION D.L. INC.	1961 06 21	1983 08 18	
1634-3279 CONSTRUCTION LAURENCELLE INC. ..	1979 03 07	1983 08 23	
1312-7287 LES ENTREPRISES DE BOIS FRANC INC.	1971 10 12	1983 08 17	
1344-0508 LES ENTREPRISES LACOBER INC.	1973 08 25	1983 08 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1463-0198 LES ENTREPRISES LIBÉRA LTÉE	1975 11 13	1983 08 22	BOEUF DE L'OUEST DE ST-EUSTACHE (1983) INC.
1360-4277 LES ENTREPRISES ROGER BOUDREAULT INC.	1974 11 26	1983 08 19	
1169-6028 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE MACMILLAN LIMITÉE	1961 04 14	1983 08 18	ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE MACMILLAN LTÉE *MACMILLAN ELECTRIC SUPPLY LTD.*
1137-4071 FERRONNERIE A. LEDUC INC.	1963 11 14	1983 08 22	
1463-2830 FUROLL INC.	1975 11 26	1983 08 08	
1623-8867 GRAVEL LIQUOVINS INC.	1978 02 27	1983 08 18	
1360-9573 G. LEGAULT & FILS INC.	1974 12 23	1983 08 18	
1266-5881 HUPPE INC.	1969 06 11	1983 08 17	
1266-7507 LES INDUSTRIES DE L'OUEST INC.	1946 04 25	1983 08 19	
1154-4962 MAGASIN TALBOT INC.	1963 01 03	1983 08 16	
1335-9484 LES MAISONS QUEBCO INC.	1973 02 16	1983 08 18	
1467-4089 MARCHÉ FERNAND JACQUES INC.	1976 05 27	1983 08 17	
1202-2745 PANTORAMA INC.	1970 12 02	1983 08 19	1202-2745 QUÉBEC INC.
1212-2289 PÂTISSERIE ET CHARCUTERIE AU CHÂTEAUBRIAND INC.	1971 07 12	1983 08 16	
1291-6722 PLACE QUÉBEC INC.	1964 06 12	1983 08 18	
1637-8614 LES PLACEMENTS V & R INC.	1979 07 24	1983 08 19	
1286-2454 QIT - FER ET TITANE INC.	1957 09 12	1983 08 12	
1509-1747 QUINCAILLERIE HARVEY INC.	1977 12 02	1983 07 12	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1152-5649 RÔTISSERIE AU PETIT POUCET INC. ...	1962 04 30	1983 08 22	
1508-8321 SERVICES DE GESTION SUZANNE G. BOURBONNAIS INC.	1977 11 22	1983 08 22	
1123-5819 SERVICES DE NETTOYAGE MISS BROWN INC.	1949 07 21	1983 08 19	
1286-0250 TETBOCK HOLDINGS LTD.	1965 07 12	1983 08 17	

30839

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2159-0401 GESTION F.G.T. INC.	LES IMPORTATIONS C.M. LTÉE LES IMPORTATIONS C.M. (VILLE-EMARD) LTÉE	1983 08 17	Longueuil

30839

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1845-5857 1845-5857 QUÉBEC INC.	1981 04 24	1983 08 16	du district: Québec
1848-4212 1848-4212 QUÉBEC INC.	1981 07 21	1983 08 16	1) de la dénomination sociale: PANDA 3 G. INC. 2) du district: Laval 3) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1849-7255 QUÉBEC INC.	1981 08 24	1983 08 17	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS MOBIL J. & M. INC.
1864-7792 QUÉBEC INC.	1982 12 20	1983 08 17	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LIONEL LEMIEUX ET FILS INC. 2) du district: Gaspé
2149-6005 QUÉBEC INC.	1982 12 29	1983 08 19	1) de la dénomination sociale: MAINTENANCE L. ET N. INC. 2) du district: Richelieu
2149-6393 QUÉBEC INC.	1982 12 29	1983 08 17	de la dénomination sociale: LES CARRIÈRES ST-MARC (1983) LTÉE
2150-2299 QUÉBEC INC.	1983 01 12	1983 08 16	1) de la dénomination sociale: COMPLEXE HÔTELIER SAPINEAU INC. 2) du district: Trois-Rivières 3) du capital-actions
2151-8998 QUÉBEC INC.	1983 02 24	1983 08 18	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES SOL-YAN INC.
2153-4284 QUÉBEC INC.	1983 03 29	1983 08 16	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS INTERNATIONALES (L.C.I.) INC. *(L.C.I.) INTERNATIONAL CONSTRUCTIONS INC.*
2154-4721 QUÉBEC INC.	1983 04 25	1983 08 23	1) de la dénomination sociale: RESTAURANT LE RALLYE (1983) INC. 2) du capital-actions
2155-4811 QUÉBEC INC.	1983 05 17	1983 08 19	de la dénomination sociale: GEORGES A. LAFRENIÈRE COURTIER D'ASSURANCES (1983) LTÉE
2156-0172 QUÉBEC INC.	1983 05 26	1983 08 19	de la dénomination sociale: DÉCOR RIVE-NORD INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2157-6145 2157-6145 QUÉBEC INC.	1983 06 30	1983 08 22	de la dénomination sociale: GESTION B. G. MOREAU INC.
2157-8349 2157-8349 QUÉBEC INC.	1983 07 06	1983 08 16	de la dénomination sociale: SOUDURE PAR FUSION R.L. INC.
2158-2549 2158-2549 QUÉBEC INC.	1983 07 18	1983 08 18	1) de la dénomination sociale: FERME LANDRYNOISE INC. 2) du district: Arthabaska 3) du capital-actions
2158-8579 2158-8579 QUÉBEC INC.	1983 08 02	1983 08 23	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS SERBEC INC.
1230-7781 LES AJUSTEMENTS DAUTH INC.	1963 06 20	1983 08 18	du capital-actions
1857-3451 AMEUBLEMENT ST-GILLES INC.	1982 04 27	1983 08 17	de la dénomination sociale: LANSYL INC.
1130-7600 BÉLISLE & LABERGE TRANSPORT LTÉE	1965 12 09	1983 08 12	de la dénomination sociale: LOCATION PELO LTÉE *PELO LEASING LTD.*
2151-0979 BRIQUES & PIERRES BAS ST-LAURENT INC.	1983 02 03	1983 08 18	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 13
1113-0556 CÂBLE T.V. INC.	1956 10 06	1983 08 16	de la dénomination sociale: CF CABLE TV INC.
2155-2401 CHAUFFAGE MECTRON INC.	1983 05 09	1983 08 17	de la dénomination sociale: CLINIQUE DE SOINS CORPORELS L.M. INC.
1632-0574 CONSTRUCTION GÉRARD ALLARD INC.	1979 01 15	1983 08 18	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION LONGER INC.
1157-2351 D. DUPÉRÉ INC.	1955 09 08	1983 08 23	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1856-4633 D. VILLENEUVE GAZ-BAR, INC.	1982 03 30	1983 08 18	de la dénomination sociale: ANDRÉ LAVIGNE EXCAVATIONS INC.
1643-3674 LES FIBRES DE VERRE CRORAK INC. .	1980 04 03	1983 08 16	de la dénomination sociale: BICYCLETTES NATIONALES INC.
2157-8489 LES FOURNISSEURS PROFESSIONNELS R.C. INC.	1983 07 08	1983 08 17	des dispositions
1846-1368 GESTION MULTI-SPORTS INC.	1981 05 07	1983 08 17	de la dénomination sociale: LES VOILIERS DU ST-LAURENT (1983) INC.
1265-4414 HELI VOYAGEUR LTÉE	1969 12 05	1983 08 18	1) de la dénomination sociale: HÉLI VOYAGEUR LTÉE 2) du capital-actions 3) des dispositions
1208-9991 LES INDUSTRIES THUNDERCRAFT INC.	1971 05 10	1983 08 18	du capital-actions
1850-3037 INTERCONNECTION LAC-ST-JEAN INC.	1981 09 14	1983 07 12	1) de la dénomination sociale: COMMUNICATIONS MICRO VIDÉO SAGUENAY INC. 2) du district: Chicoutimi
1110-4189 LABORATOIRES PENTAGONE LTÉE	1960 08 17	1983 08 08	du district: Montréal
1643-1355 LA LIBRAIRIE DESPORT INC.	1980 03 27	1983 08 17	de la dénomination sociale: L'IVRAIE INC.
1472-3415 LA LIBRAIRIE JEAN-YVES INC.	1976 12 15	1983 08 17	du capital-actions
2154-0190 LOCATION KINGSEY FALLS INC.	1983 04 13	1983 08 17	de la dénomination sociale: TRANSPORT FORMULA INC.
1168-6169 MARTIN MERCIER INC.	1964 05 20	1983 08 17	des dispositions
1629-0959 MORIN, CODERRE & ASSOCIÉS INC. ...	1978 09 01	1983 08 19	du district:
1359-5368 PÂTISSERIE ET CHARCUTERIE BOURRET INC.	1974 10 04	1983 08 09	du nombre des administrateurs: 2

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2154-8839 LES PIÈCES D'AUTOS DRUMMOND INC.	1983 05 02	1983 08 17	du capital-actions
1853-6656 PLACEFOR INC.	1981 12 29	1983 08 19	du capital-actions
1232-5916 PLACEMENTS ANDRÉ LECOMPTE INC.	1969 07 11	1983 08 17	des dispositions
1208-1444 PRESSES EXCEL INC.	1970 10 19	1983 08 23	de la dénomination sociale: GERVIC INC.
1461-9027 PUBLICITÉ B.B.R. INC.	1975 09 11	1983 08 17	du district: Arthabaska
1857-6744 RÉCUPÉRATION RÉCRAS INC.	1982 05 04	1983 08 19	1) de la dénomination sociale: LES IMPORTATIONS & EXPORTATIONS INTERNATIONALES THAYLER INC. *THAYLER INTERNATIONAL IMPORT & EXPORT INC.* 2) du district: Montréal
1159-0072 LE ROND-POINT DES BOULEVARDS INC.	1952 11 07	1983 08 17	du district: Québec
2155-0124 TERRASSEMENTS NOUVEAU MONDE INC.	1983 05 03	1983 08 19	de la dénomination sociale: TERRASSEMENTS A.G. INC.
1166-2848 TROIS-RIVIÈRES AUTOMAT INC.	1967 09 07	1983 08 17	du capital-actions
1850-3268 ULTRA PAGE INC.	1981 09 15	1983 08 19	de la dénomination sociale: ALPHA PAGE INC.
1861-2903 VISIONRAMA INC.	1982 09 14	1983 08 16	de la dénomination sociale: 1861-2903 QUÉBEC INC.
1148-0530 VITRERIE MONT-LAURIER LTÉE	1967 10 05	1983 08 17	du capital-actions

30839

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
1221-7584 LES BATEAUX ALOUETTE INC.	continuation	1983 07 29	1983 08 24

30839

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2157-9388 LES ADORATEURS DE LA TRINITÉ VIVANTE PAR MARIE INC.	1983 08 23	Drummondville
2157-3472 AGENCE «AUX NIDS DES PETITS»	1983 08 18	Hull
2157-1534 ASSOCIATION CULTURELLE ROUMAINE-CANADIENNE «CERCLE D'AMIS» INC. *«CIRCLE OF FRIENDS» ROMANIAN-CANADIAN CULTURAL ASSOCIATION INC.*	1983 08 18	1841, rue Masson, Montréal
2156-7664 L'ASSOCIATION DES KINOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC	1983 08 23	Saint-Jérôme
2157-3803 ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES FORESTVILLE INC.	1983 08 23	25, route 138 Forestville
2154-5868 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE CHANDLER INC.	1983 08 18	Chandler
2156-9702 ASSOCIATION MOTO-TOURISME CAP DIAMANT	1983 08 23	1391, Edimbourg, Val-Bélair

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2157-3043 AUTOLOGIS	1983 08 18	10, rue Saint-Jacques, bur. 804, Montréal
2158-1913 CAFÉTÉRIA DE L'ÉCOLE SECONDAIRE ST-PAUL INC.	1983 08 23	85, rue Prince, Châteauguay
2157-9891 LES CASTORS DE L'EST	1983 08 23	2323, de Rouen, Montréal
2157-3928 CENTRE COMMUNAUTAIRE POLYVALENT DE LA MITIS	1983 08 23	Mont-Joli
2156-9694 CLUB CYCLISTE LAC MÉGANTIC	1983 08 23	Lac Mégantic
2157-9016 CLUB DE L'ÂGE D'OR DU GRAND BRULÉ	1983 08 23	6060, rue Notre-Dame, Laterrière
2151-4864 CLUB DE TIR LES CASTORS DE CHARLESBOURG INC.	1983 08 18	Charlesbourg
2158-3703 CLUB DE YACHT DE MÉTABETCHOUAN INC.	1983 08 19	Métabetchouan
2156-5908 CLUB D'ARGILE DE CHIBOUGAMAU INC.	1983 08 23	152, rue Vinette, Chibougamau
2157-9248 CLUB D'ORDINATEUR COULEUR LES INTRS-C INC.	1983 08 23	80, rue Frontenac, Rivière-du-Loup
2157-5758 CLUB EXPLORATEUR ABITIBI INC.	1983 08 23	Dupuy
2158-1889 CLUB LIONS DE BROUGHTON INC.	1983 08 18	Saint-Pierre-de-Broughton
2156-9942 CLUB LYNX DE SAWYERVILLE	1983 08 23	Sawyerville
2158-5757 LE CLUB OPTIMISTE DE CARTIERVILLE, INC.	1983 08 18	Montréal
2158-1863 CLUB OPTIMISTE DE ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE INC.	1983 08 23	Saint-Patrice-de-Beaurivage
2157-5683 LE COIN DU CHERCHEUR INC.	1983 08 18	247, rue St-Joseph, Lauzon

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2157-3589 COLLECTIF AUTOGÉRÉ DE RECHERCHE ET D'ANIMATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ESTRIE INC.	1983 08 18	Sherbrooke
2156-9926 LE COMITÉ CONSULTATIF EN LOISIR DE COOKSHIRE INC.	1983 08 23	Cookshire
2157-9396 COMITÉ CULTUREL D'AMOS INC.	1983 08 23	182, 1re Rue est, Amos
2157-1971 LE COMITÉ DE CITOYENS DE LES ÉBOULEMENTS	1983 08 23	Les Éboulements
2156-5437 COMITÉ DES FÊTES POPULAIRES - RÉGION 5	1983 08 18	5005, rue Duquesne, Montréal
2153-7360 LES COUCHE-TARD MACAMIC	1983 08 18	Macamic
2157-3167 LES DIPLÔMÉS HAÏTIENS SANS EMPLOI DU QUÉBEC	1983 08 23	8291, Courval, Saint-Léonard
2156-5510 LES ÉDITIONS LE POINT TOURNANT	1983 08 23	29, carré Rémi, Blainville
2157-3431 LES ÉTOILES SPORTIVES DE SHERBROOKE INC.	1983 08 18	Sherbrooke
2156-1188 FAN CLUB DE CLARENCE CORMIER	1983 08 23	360, boulevard Desmarchais, Verdun
2155-6642 FONDATION CITOYENS DE DEMAIN	1983 08 18	Trois-Rivières
2157-7929 FONDATION DES AMIS DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL	1983 08 18	Montréal
2156-7862 GARDERIE LES PETITS CHATONS	1983 08 23	La Sarre
2157-7911 GROUPE D'AIDE À LA RÉALISATION DE PROJETS EN AFRIQUE : PROJAF	1983 08 22	Sainte-Foy
2158-4222 LIGUE DE BALLE-MOLLE BRANDON	1983 08 23	90, rue Cohen, Saint-Gabriel
2158-3653 LA LIGUE DE BALLE-MOLLE «LES BONS GARS DE SAINT-HUBERT»	1983 08 23	Saint-Hubert

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2157-1567 LIGUE DE BALLON SUR GLACE D'AMOS INC.	1983 08 18	182, 10e Avenue est, Amos
2157-9040 LOISIRS ST-SIMON CHRIST-ROI	1983 08 23	1015, Jogues, Drummondville
2155-1585 OFFICE DU TOURISME DE PORTNEUF	1983 08 23	185, route 138, Cap-Santé
2153-9739 LES PAPILLONS DE NOMININGUE INC.	1983 08 18	Lac-Nominingue
2157-3852 PROMOTION OBJECTIF SANTÉ DU QUÉBEC	1983 08 23	2434 A, de l'Église, Val-David
2155-5982 REGROUPEMENT DES SANS-EMPLOIS DES ETCHEMINS	1983 08 23	Lac-Etchemin
2153-9747 SOCIÉTÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE VILLEBOIS INC.	1983 08 11	Villebois
2149-9967 SOLIDARITÉ-SANTÉ INC.	1983 08 18	5312, chemin de la Côte-St-Paul, Montréal
2158-8397 SURVIE DES FORÊTS VAL-DAVID	1983 08 18	2200, Mont-Vert, Val-David
2156-8415 LA TROUPE DE THÉÂTRE LA POINTE FOLLE DU LAC	1983 08 23	Clerval

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1633-5903 COMITÉ D'AIDE TECHNIQUE COUP DE MAIN INC.	1979 03 30	1983 08 18	des objets
1354-5363 LOISIRS DE LOTBINIÈRE INC.	1974 12 20	1983 08 18	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers
2150-3685 SOCIÉTÉ D'EXPORTATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC	1983 01 24	1983 08 18	1) du siège social 2) des dispositions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1617-2645 LA CORPORATION ALBERTAINE, NOVA	1983 06 27	1) Agent principal David Mackenzie 3055, rue Sherbrooke ouest, app. 2, Westmount; 2) bureau principal 1300 — 700, rue Sherbrooke ouest, Montréal
1892-7293 LES INVESTISSEMENTS B. W. SCOTT LTÉE	1983 07 12	bureau principal 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal
1892-6956 LES INVESTISSEMENTS SEIBOLD LTÉE	1983 07 12	bureau principal 1981, avenue McGill College bureau 1100, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
1984-0354 **LES PLACEMENTS T.C.R. LTÉE	1983 07 29	Me Céline Trudeau 3857, avenue Royale, Montréal	3857, avenue Royale, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1238-8013 LOISIRS DE BIENVILLE INC.	1983 08 24	Aucune
1468-2371 SOMMET DES SOURCES C.G. INC.	1983 08 18	Aucune
1116-1320 T. & T. LEATHER BAGS LTD.	1983 08 16	Changeant sa dénomination sociale en celle de: SACS À MAINS T. & T. LTÉE *T. & T. LEATHER BAGS LTD.*
1624-5342 TROUPE DES CAVALIERS DE LA RÉGION DE L'AMIANTE INC.	1983 08 16	Aucune

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

30839

Sociétés d'entraide économique et modifiant diverses dispositions législatives — Loi sur les

L'inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de l'article 18 de la Loi sur les compagnies et de la Loi sur les sociétés d'entraide économique, donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des sociétés suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle société	Dénomination sociale des sociétés fusionnées	Date fusion	Siège social
2158-1806 SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE COEUR DU QUÉBEC INC.	SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BERTHIER SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE MASKINONGÉ SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE NICOLET SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES	1983 07 15	Trois-Rivières

30839

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ville d'Asbestos

Je, soussigné, Roch Fréchette, maire de la ville d'Asbestos, étant la plus haute autorité au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30), donne avis, par la présente, que je désigne le greffier de la ville d'Asbestos responsable de l'application de la Loi 65 et lui délègue les fonctions décrites en regard de son nom: Serge Charland.

Asbestos, le 29 août 1983

Le maire,
30924 ROCH FRÉCHETTE

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue l'article 5.1 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 82-1, lequel article est édicté par l'article 4 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 83-2, de la municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 1er septembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,
30923 JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté de Joliette

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue les articles numéros 11,12 et 28 du Règlement numéro 13-1983 de la municipalité régionale de comté de Joliette, modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 9-1983.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 26 août 1983

Le ministre des Affaires municipales,
30923 JACQUES LÉONARD

Associations coopératives — Loi sur les

LA CO-OP DU CÉGEP DE MATANE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA CO-OP DU CÉGEP DE MATANE », dont le siège social est situé à Matane, QC, dans la circonscription électorale de Matane.

Le sous-ministre des Finances,
30888 ROBERT NORMAND

Avis divers

Corporation de l'Agapè Mariale Franciscaine Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 2 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 08 15, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous la dénomination sociale de « Corporation de l'Agapè Mariale Franciscaine Inc. », madame Lise Déry, institutrice, 1471, 8e Avenue, Pointe-aux-Trembles, messieurs Alfred Mérineau, évaluateur, 14480, rue de Montigny, Pointe-aux-Trembles, et Jacques Vary, technicien, 3096, rue Glenn, Fabreville, Laval.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 $.

Le siège social de la corporation est au 5730, boulevard Pie-IX, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
30839 JEAN-MARIE BOUCHARD

Ville du Lac-Delage

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q. chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 11 juillet 1983, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no F-83-4, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
30840 RÉJEAN SIMONEAU

Maisons des Jeunes de Contrecoeur Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 08 23, constituant en corporation sans capital-actions, sous la dénomination sociale de « Maison des Jeunes de Contrecoeur Inc. » déjà constituée en corporation le ou vers le 21 mars 1983 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Contrecoeur, district judiciaire de Richmond.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
30839 2155-1759

Ville de Saint-Rédempteur

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Saint-Rédempteur entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, tel que ci-après reproduit pour les lots ci-après mentionnés:

Lots visés par la présente procédure:

Rue Seaborn — lot 5-124 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, suivant un plan et une description technique préparés par Laurent Beaurivage, a.-g., le 21 février 1980.

Rue Dominique-Savio — lots 6-139 et 6-140 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, suivant un plan et une description technique préparés par Pierre Lussier, a.-g., le 17 mars 1983.

Disposition de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes:

Article 422: les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins 10 ans deviennent propriété de la municipalité dès que les formalités suivantes sont accomplies:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes les rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés, conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies;

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles pour lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R. 1964, chap. 193, art. 430; 1968, chap. 23, art. 8).

Attestations:

Le plan et la description technique des rues, pour lesquelles la ville de Saint-Rédempteur se prévaut du présent article, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau d'enregistrement, division de Lévis.

La ville de Saint-Rédempteur a également accompli les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Saint-Rédempteur, le 16 mai 1983.

Le greffier,
28811-20-2 HENRI LOUIS BEAUDOIN

Succession Albain Comeau

Avis est, par les présentes, donné que la succession *ab intestat* de Albain Comeau, décédé le 20 août 1982, et acceptée sans bénéfice d'inventaire par dame Marie-Anna Bouchard, est prête à procéder à la distribution aux héritiers de l'actif de la succession.

En conséquence, tout créancier de la succession Albain Comeau est prié de produire sa réclamation auprès des procureurs soussignés, dans un délai de deux (2) mois à compter de la parution du présent avis.

Sept-Îles, le 23 août 1983

Les procureurs,
30925 DE POKOMANDY, BESNIER & PARVU, *avocats*

Succession Gaétan Morin

Avis est donné qu'aux termes d'un acte exécuté le 5 août 1983 devant Huguette Viger, notaire exerçant en les ville et district de Québec, 595, boulevard Charest est, bureau 201, et enregistré à Québec le 8 août 1983 sous le numéro 1086420, monsieur Léo Morin, en sa qualité de tuteur de son fils mineur Carl Morin, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession légale de monsieur Gaétan Morin, en son vivant domicilié au 936, rue Mainguy, ville de Sainte-Foy, district de Québec, lequel est décédé à Sillery, QC, le 17 mai 1983.

Québec, le 9 août 1983

Le procureur,
30887 HUGUETTE VIGER, *notaire*

Succession Jean E. Arsenault

Avis est, par les présentes, donné que dame Laura Arsenault Guénette, monsieur Daniel Guénette, dame Angéline Arsenault Poirier et monsieur Isidore Arsenault, demeurant respectivement à Saint-François-d'Assise, Saint-Alexis-de-Matapédia et L'Ascension-de-Patapédia, comté de Bonaventure, province de Québec, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Jean E. Arsenault aux termes d'un acte reçu devant Jean Landry, notaire, le 7 juillet 1983, et enregistré à la division d'enregistrement de Bonaventure numéro 2 à Carleton, le 12 juillet 1983, sous le numéro 49737. Monsieur Jean E. Arsenault, en son vivant, rentier, demeurant à Saint-Alexis-de-Matapédia, comté de Bonaventure, est décédé le 15 mars 1983, sans laisser de testament.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Jean Landry, notaire, le 1er juin 1983 et peut être consulté à son bureau, aux heures normales d'affaires, au 64, rue Principale, Pointe-à-la-Croix.

Pointe-à-la-Croix, le 24 août 1983

Le procureur,
30905 JEAN LANDRY, *notaire*

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Joseph Henri Alfred

Prenez avis que Joseph Henri Alfred, domicilié au 65, rue Perrier, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Henri Thibault.

Lévis, le 22 août 1983

Les procureurs du requérant,
30926-36-2 GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Vatché Arslanian

Prenez avis que Vatché Arslanian, domicilié au 4185, chemin Côte-des-Neiges, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vatché Winston Arslanian.

Laval, le 4 août 1983

Les procureurs du requérant,
30801-35-2 CÔTÉ, TALBOT, DRAPEAU ET ASS.

Robert Bayard

Prenez avis que Robert Bayard, tailleur de cuir, domicilié au 187, rue Chapleau, Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Levesque.

Montréal, le 19 août 1983

Le procureur du requérant,
30802-35-2 JEAN VALIQUETTE

Joseph Robert Claude Beaucage, Jean Mercier, Linda Mercier et Christian Mercier

Prenez avis que Joseph Robert Claude Beaucage, représentant, et Jean Mercier, Linda Mercier et Christian Mercier, domiciliés au 79, Labelle, Beauport, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leurs nom et prénom en ceux de Joseph Robert Claude Beaucage-Mercier, Joseph Gérard Jean Beaucage-Mercier, Joseph André Christian Beaucage-Mercier et Marie Yvette Linda Beaucage-Mercier.

Beauport, le 27 août 1983

Le requérant,
30803-35-2 JOSEPH ROBERT CLAUDE MERCIER

Madeleine Bertrand

Prenez avis que Madeleine Bertrand, domiciliée au 11, rue des Pins, Saint-Basile-le-Grand, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Madeleine Paré.

Montréal, le 2 août 1983

Le procureur de la requérante,
30927-36-2 PIERRE QUESNEL

Denis Bonhomme

Prenez avis que Denis Bonhomme, étudiant, domicilié au 4407, avenue de l'Esplanade, appartement 57, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Bernard.

Montréal, le 23 août 1983

Les procureurs du requérant,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
30928-36-2 & TSIMBERIS

Marie Almina Cotton

Prenez avis que Marie Almina Cotton, maîtresse de maison, domiciliée au 2425, rue Villiers, Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gisèle Cotton.

Longueuil, le 29 avril 1983

Le procureur de la requérante,
30929-36-2 MONIQUE LAPOINTE, *notaire*

Yvette Cyr

Prenez avis que Yvette Cyr, ménagère, domiciliée au 1423, Vimont, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cyr-Chatillon.

Montréal, le 14 juillet 1983

Le procureur de la requérante,
30804-35-2 MICHEL ASSELIN, *avocat*

Joseph Simon Guillaume Alphée Descostes

Prenez avis que Joseph Simon Guillaume Alphée Descostes, domicilié au 10462, rue Saint-Laurent, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Simon Guillaume Alphé Decoste.

Son épouse, Claire Beausoleil, est la seule personne qui bénéficiera dudit changement de nom.

Montréal, le 27 juillet 1983

Les procureurs du requérant,
30805-35-2 BOIVIN, FORTIN & GAUDREAU

Anna-Marie D'Anjou

Prenez avis que Anna-Marie D'Anjou, ménagère, domiciliée au 1955 A, des Carrières, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anna-Marie Paulette d'Anjou.

Montréal, le 24 août 1983

Les procureurs de la requérante,
TOULET, BUSHEY, LAPORTE
30930-36-2 & TURGEON, *avocats*

Enrico Maurizio Santo Di Palma

Prenez avis que Enrico Maurizio Santo Di Palma, comptable agréé, domicilié au 500, place d'Armes, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin

d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Henri Maurice Toussaint De Palma.

Ce changement affectera aussi celui de son épouse Suzanne Bouchard.

Laval, le 6 juillet 1983

Le procureur du requérant,
30931-36-2 GINETTE LABELLE, *notaire*

Umberto Filippo Francesco Di Palma

Prenez avis que Umberto Filippo Francesco Di Palma, prêtre, domicilié au 10815, Armand-Lavergne, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hubert Philippe François De Palma.

Les noms d'aucune autre personne ne seront affectés par ladite requête.

Laval, le 6 juillet 1983

Le procureur du requérant,
30932-36-2 GINETTE LABELLE, *notaire*

Jean Flynn

Prenez avis que Jean Flynn, connu sous le nom de Jean Deschênes, domicilié au 8512, Vernantes, Anjou, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Deschênes.

Montréal, le 23 août 1983

Les procureurs du requérant,
30933-36-2 DE GRANDPRÉ, DESCHÊNES ET ASSOCIÉS

Marie Clara Gilbert

Prenez avis que Marie Clara Gilbert, domiciliée au 81, rue Dorval, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Clara Bertha Gilbert.

Lévis, le 16 août 1983

La requérante,
30806-35-2 MARIE CLARA GILBERT

Grégoire

Prenez avis que Grégoire, domicilié au 263, rue Évangéline, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Grégoire Wright.

Sept-Îles, le 10 août 1983

Les procureurs du requérant,
30813-35-2 DIONNE, GAUTHIER, NEPVEU

Marie-Jeanne Lafrenière Mantha

Prenez avis que Marie-Jeanne Lafrenière Mantha, domiciliée au 423, Saint-Patrice, Maniwaki, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannette Lafrenière Mantha.

Maniwaki, le 2 août 1983

Pour la requérante,
30809-35-2 CLAUDE LEFEBVRE, *avocat*

Isabelle Laperrière et Paule Laperrière

Prenez avis que Isabelle Laperrière et Paule Laperrière, domiciliées au 261, avenue Royale, Sainte-Pétronille, île d'Orléans, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en ceux de Isabelle Lasnier-Laperrière et Paule Lasnier-Laperrière.

Sainte-Pétronille, île d'Orléans, le 9 août 1983

Les requérantes,
PAULE LAPERRIÈRE ET ISABELLE
30807-35-2 LAPERRIÈRE

Joseph Richard Laporte

Prenez avis que Joseph Richard Laporte, domicilié au 1490, rue Bergemont, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Richard Alexandre Laporte.

Sainte-Foy, le 25 août 1983

Le procureur du requérant,
30934-36-2 HÉLÈNE BISSON, *notaire*

Carole Lebrun

Prenez avis que Carole Lebrun, secrétaire-comptable, domiciliée au 2628, rue Prospect, ville de Sherbrooke, district de Saint-François, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Caroline Le Brun.

Sherbrooke, le 17 août 1983

Le procureur de la requérante,
30808-35-2 VINCENT THIBODEAU, *notaire*

Lolita Almeria Jeanne

Prenez avis que Lolita Almeria Jeanne, domiciliée au 6633, boulevard Saint-Laurent, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lolita Almeria Jeanne Sigouin.

Montréal, le 4 août 1983

Le procureur de la requérante,
30935-36-2 LUCIE LEMONDE

Akram Iskandar Nounou

Prenez avis que Akram Iskandar Nounou, domicilié au 1435, rue Gauthier, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alex Nounou.

Montréal, le 15 août 1983

Le requérant,
30810-35-2 AKRAM ISKANDAR NOUNOU

Renata Palczewska

Prenez avis que Renata Palczewska, domiciliée au 4220, Hochelaga, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Renata Maurlin.

Montréal, le 26 juillet 1983

La requérante,
30936-36-2 RENATA PALCZEWSKA

Christopher Glyn Rosser

Prenez avis que Christopher Glyn Rosser, militaire, domicilié au 31, carré Rémi, Blainville, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christopher Glyn Saltel.

Sainte-Thérèse, le 22 août 1983

Le procureur du requérant,
30811-35-2 MICHEL LÉGARÉ, *notaire*

Leslie Edward Rosser

Prenez avis que Leslie Edward Rosser, militaire, domicilié au 31, carré Rémi, Blainville, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Leslie Edward Saltel.

Sainte-Thérèse, le 22 août 1983

Le procureur du requérant,
30812-35-2 MICHEL LÉGARÉ, *notaire*

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

1842-6825 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 1842-6825 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Plaine, le 17 août 1983

Le président,
30841 YVON BELLAVANCE

AGENCE DAVINO ET GRENON INC.

Prenez avis que « AGENCE DAVINO ET GRENON INC. », corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 août 1983

La secrétaire,
30842 SYLVIE GATIEN

BEAULIEU & HILGER INC.

Prenez avis que la compagnie « BEAULIEU & HILGER INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
GRONDIN, LE BEL, POUDRIER, ISABEL, MORIN & GAGNON, *avocats*
30883

BOLDUC M.C. CIE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « BOLDUC M.C. CIE LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlemagne, le 23 août 1983

Le secrétaire,
MICHEL BOLDUC
30937

BRAMM INC.

Prenez avis que la compagnie « BRAMM INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 19 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
TRUDEL ROY & LAPORTE
30843

CLUB DES HANDICAPÉS PHYSIQUES AMICAL INC.

Prenez avis que la corporation « CLUB DES HANDICAPÉS PHYSIQUES AMICAL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 1er août 1983

Le procureur de la compagnie,
ANDRÉ MALTAIS
30941

LES ENTREPRISES H. RENAUD INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES H. RENAUD INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 août 1983

Le président,
HENRI RENAUD
30884

LES ENTREPRISES LA-RI INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES LA-RI INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Eustache, le 22 août 1983

Le procureur de la compagnie,
JACQUES GRAVEL
30844

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE

Prenez avis que la compagnie « ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er septembre 1983.

Le procureur de la compagnie,
FRANÇOIS AMYOT, *avocat*
30845

GOURMET PEEL INC.

Prenez avis que « GOURMET PEEL INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
POLLACK, TEITELBAUM & COHEN
30846

LES TUILES IMBRITEC LTÉE IMBRITEC TILES LTD

Prenez avis que la compagnie « LES TUILES IMBRITEC LTÉE — IMBRITEC TILES LTD » demandera à l'inspecteur des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 22 août 1983

Le président-directeur,
CLAUDE BEAUCHEMIN
30850

LES IMMEUBLES DU RANG DES DOUZE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES IMMEUBLES DU RANG DES DOUZE LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Bruno, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
30861 STIKEMAN, ELLIOTT

LES PLACEMENTS INNOCAN LTÉE
INNOCAN INVESTMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES PLACEMENTS INNOCAN LTÉE - INNOCAN INVESTMENTS LTD. », constituée en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Dorval, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE, JOLIN,
30911 POTVIN, TRÉPANIER, COBBETT

LACORDAIRE AUTO LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LACORDAIRE AUTO LTÉE, » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
30906 SPIEGEL SOHMER, *avocats*

LAURENT LETARTE ET ASSOCIATES LTD

Prenez avis que la compagnie « LAURENT LETARTE ET ASSOCIATES LTD » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Neufchâtel, le 23 août 1983

Pour la compagnie,
30847 RAYMOND CÔTÉ

LOCATIONS LEBEL LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LOCATIONS LEBEL LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 17 août 1983

Le procureur de la compagnie,
30909 JEAN PAQUIN, *notaire*

LES LOISIRS — LOCAL 220 — MTL EST

Prenez avis que la corporation « LES LOISIRS — LOCAL 220 — MTL EST » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 août 1983

Le président,
30907 SYLVAIN JOLY

LURION CONSULTING (CANADA) INC.

Prenez avis que la corporation « LURION CONSULTING (CANADA) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 août 1983

Pour la compagnie,
30908 EMIL LURION

MULTI ÉDI-PRO RÉGIONAL INC.

Prenez avis que « MULTI ÉDI-PRO RÉGIONAL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 18 août 1983

Le président,
30942 GASTON MAZIADE

OPTISERVICE (1980) INC.

Prenez avis que la compagnie « OPTISERVICE (1980) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 17 août 1983

Le procureur de la compagnie,
30910 JEAN PAQUIN, *notaire*

PLACEMENTS CLAMYGO INC.

Prenez avis que la compagnie « PLACEMENTS CLAMYGO INC. », ayant son siège social au 1099, 3e Avenue, Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
30885 DUPLESSIS, BERNIER, BROCHU & ASSOCIÉS

LA RÉCOMPENSE INC.

Prenez avis que la compagnie « LA RÉCOMPENSE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauceville, le 16 août 1983

La propriétaire,
30943 ORIETTA FORTIN

LES SERVICES INFORMATIQUES PHACO INC.

Prenez avis que la compagnie « LES SERVICES INFORMATIQUES PHACO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 16 août 1983

Pour la compagnie,
30848 JEAN-CLAUDE NICOLAIEW

SILIBETON LTÉE
SILIBETON LTD

Prenez avis que la compagnie « SILIBETON LTÉE — SILIBETON LTD » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 22 août 1983

Le président-directeur,
30849 CLAUDE BEAUCHEMIN

SUNROSS RICHELIEU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SUNROSS RICHELIEU INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Le siège social de cette compagnie est situé à Montréal, QC.

Montréal, le 23 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
30938 GUY & GILBERT

TAXI MAURICE GAGNÉ INC.

Prenez avis que la compagnie « TAXI MAURICE GAGNÉ INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 3 août 1983

La compagnie,
30886 MAURICE GAGNÉ

LES TEXTILES J. TURNER INC.

Prenez avis que la compagnie « LES TEXTILES J. TURNER INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Yamachiche, le 30 juin 1983

Le président de la compagnie,
30889 M. JACQUES TURNER,

ROLAND VIAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que « ROLAND VIAU INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 23 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
30851 DESMARAIS & DESMARAIS, *notaires*

Compagnies minières — Loi sur les

CORPORATION MINIÈRE BRUNEAU
(Libre de responsabilité personnelle)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières et de la partie I de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1983 07 18, à la compagnie « CORPORATION MINIÈRE BRUNEAU (Libre de responsabilité personnelle) » augmentant son capital-actions.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839 1196-7080

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Café en Passant

Prenez avis que le 9 août 1983, par un jugement de l'honorable juge Jean-Louis Péloquin, dans une cause portant le numéro 455-05-000089-834 des dossiers de la Cour supérieure du district de Bedford, ce dernier a ordonné la liquidation des actifs de la société formée par Claude Palardy, Daniel Tremblay et Danielle Hébert-Tremblay, d'un commerce connu sous le nom de « Café en Passant » à Sutton, province de Québec, et a nommé à titre de liquidateur M. Maurice Di Stefano, c.a. de la firme Bélanger Hébert, 234, rue Dufferin, bureau 400, Sherbrooke, QC, J1H 4M2.

Sherbrooke, le 15 août 1983

Pour la compagnie,
MAURICE DI STEFANO, C.A.,
BÉLANGER HÉBERT

30862

Construction Marmico Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Construction Marmico Inc. », constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies, avec siège social à Notre-Dame-de-Portneuf, a été dissoute, le 23 août 1983, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839 1209-3357

Les Placements Nelson Ltée

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Les Placements Nelson Ltée », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies avec siège social au 750, rue Jacques-Cartier, Jonquière, a été dissoute, le 1983 08 04, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839 1277-4725

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Calvaire
Trois-Rivières-Ouest

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que ce classement prend effet à compter du 7 octobre 1982, date où fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Un calvaire comprenant édicule et croix portant corpus, sis sur la rue Notre-Dame dans la ville de Trois-Rivières-Ouest et érigé sur un terrain connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision cinquante-cinq du lot originaire quarante-deux (lot 42-55-1) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. »

Le ministre des Affaires culturelles,
CLÉMENT RICHARD

30904

Affaires municipales

Paroisse d'Hérouxville

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté en date du 24 août 1983, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la

paroisse de Saint-Timothée, en celui de « municipalité de la paroisse d'Hérouxville ».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
30923 PATRICK KENNIFF

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 13B-113 rang VIII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Remplacer: le lot 13B-36 rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 255758

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 16B-542 et 16B-543, rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Remplacer: les lots 16B-41, 16B-42 et une partie du lot 16B-64, rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 255654

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 491-51, 495-102 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Remplacer: les lots 491-4-1, 495-4-1 et une partie des lots 491-4-2, 491-4, 495-4-2, 495-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 1er août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 256305

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1599 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1983.

Remplacer: les lots 752-85, 753-90 et une partie des lots 752, 753 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1983.

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 18 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 256920

Canton de Boilleau

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 36A rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Cadastre: Boilleau, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: Terr.non-organisé/ M.R.C. de le Fjord-de-Saguenay Ferland et Boilleau

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 254460

Canton de Brompton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9B-101, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Remplacer: le lot 9B-99 et une partie du lot 9B-95, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Brompton, canton de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la paroisse de Saint-Francois-Xavier-de-Brompton

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255491

Canton de Buckingham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11B-99, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Remplacer: les lots 11B-5, 11B-8 et une partie des lots 11B-9 et 11B-96, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Cadastre: Buckingham, canton de
Division d'enregistrement: Papineau
Municipalité: la ville de Masson

Québec, le 1 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255704

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 123-62 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Remplacer: le lot 123-51 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 25 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256791

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 122-423, 122-424 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Remplacer: les lots 122-404, 122-405 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 22 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256790

Canton de Chatham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 758-104 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Remplacer: le lot 758-96 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Cadastre: Chatham, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: village de Brownsburg

Québec, le 25 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 256590

Canton de Clyde

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 15B-1, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Clyde, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: La Conception

Québec, le 29 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 255768

Canton de Dalquier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 19-67 rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Remplacer: les lots 19-17, 19-18 rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Cadastre: Dalquier, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville d'Amos

Québec, le 1 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 256796

Village de Danville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 336 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: une ptie des lots 207 et 208 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Danville, village de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville de Danville

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 254719

Canton de Ditchfield

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 57, rang I, village d'Agnès en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Remplacer: les lots 2-1-62, 2-1-63, 2-62-11, 2-62-12 et une partie des lots 2-62-8, 2-62-10, 2-62-13, 3-2-3, 2-1, 2-62, 3-2, rang I, village d'Agnès en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Cadastre: Ditchfield, canton de
Division d'enregistrement: Frontenac
Municipalité: la ville de Lac-Megantic

Québec, le 11 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256551

Ville de Drummondville (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 637 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 131 et 132 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Drummondville, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 1er août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256111

Canton de Dufferin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 62, 63 rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 août 1983.

Remplacer: les lots 7B-1, 7B-2, 7B-3-3 et une partie des lots 7B, 7B-3, 7h, 7h-1, 7I et 7I-1, rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Dufferin, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-de-la-Doré

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256369

Canton de Dunham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 304-238 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 304-80, 304-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Dunham, canton de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256913

Canton de Dunham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 307-309 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Remplacer: les lots 307-103, 307-104 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Dunham, canton de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256912

Canton de Gendreau

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 23-121 à 23-124, 23-126, 23-128, 23-130, 23-132, 23-134, 23-136, 23-137, 23-141, 23-143, 23-144, 23-146, 23-148, 23-150, 23-152, 23-154,

23-156, 23-158, 23-189, 23-191, 23-193, 23-195, 23-197, 23-199, 23-201, 23-203, 23-207 à 23-210, 23-212, 23-213, 23-215, 23-217, 23-219, 23-221, 23-223, 23-225, rang lac Témiscamingue en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juin 1983.

Cadastre: Gendreau, canton de
Division d'enregistrement: Témiscamingue
Municipalité: la ville de Témiscaming

Québec, le 19 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255189

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 544-222, 544-223 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 544-169-9-2, 544-177-3, 544-178-3 et unepartie des lots 544-169-9, 544-169, 544-177, 544-178 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la ville de Granby

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256315

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 6-33 et 6-34 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: le lot 6-32 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la ville de Bromont

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 254850

Canton de Grandison

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 52, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 33, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Grandison, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Mont-Tremblant

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095906

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 126-3-324, 126-3-325, 126-3-326, 126-3-327 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Remplacer: les lots 126-3-318 à 126-3-320 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 25 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 257112

Village de Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 257 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1983.

Remplacer: les lots 166-249 à 166-255, une partie du lot 166 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1983.

Cadastre: Hochelaga, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095919

Canton de Howard

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 4B-17, 4B-19, 4B-20 à 4B-26, 4B-29, 4B-30, 4B-31, 4B-34, 4B-35, 4B-36, 4B-38, 4B-27-1, 4B-27-2, 4B-28-1, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Howard, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: Saint-Adolphe-d'Howard

Québec, le 28 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256809

Cité de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 244-627, 244-628, quartier no 1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1983.

Remplacer: les lots 244-104, 244-105, 244-106, quartier no 1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1983.

Cadastre: Hull, cité de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255346

Ville de Joliette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 602 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 290, 291, 292 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: Joliette, ville de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la ville de Joliette

Québec, le 4 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256752

Canton de Jonquière

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 1-7 et une partie des lots 1-5, 1-6, 1-8, 1-9, 1-10 rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Jonquière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: canton de Kénogami

Québec, le 4 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255788

Canton de Kilkenny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 31, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Remplacer: le lot 5B-6, rang VI et une partie du lot 5B rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Cadastre: Kilkenny, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: Saint-Calixte

Québec, le 1er août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 254206

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 534-162 à 534-179 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Remplacer: les lots 534-60-1-1, 534-60-1-2, 534-60-2, 534-139-1-1, 534-139-1-2, 534-60-1, 534-139-1, 534-60, 534-1-3-1, 534-1-3-2, 534-23-1, 534-23-2-1-1, 534-23-2-1-2, 534-23-2-2, 534-32-1, 534-32-2-1-1, 534-32-2-1-2, 534-32-2-2, 534-1-3, 534-23-2-1, 534-32-2-1, 534-23-2, 534-32-2, 534-18-2-2-2, 534-19-1, 534-19-2-1, 534-19-2-2, 534-34-1, 534-34-2-1-1, 534-34-2-1-2, 534-34-2-2, 534-35-1, 534-35-2-1, 534-35-2-2, 534-19-2, 534-34-2-1, 534-35-2, 534-19, 534-34-2, 534-35, 534-34, 534-1-10-1, 534-1-10-2, 534-1-11-1, 534-1-11-2, 534-71-1-1, 534-71-1-2, 534-71-1-3, 534-71-2-1, 534-71-2-2, 534-71-2-3, 534-72-1, 534-72-2-1, 534-72-2-2, 534-75-1, 534-75-2-1, 534-75-2-2, 534-76-1-1, 534-76-1-2, 534-76-1-3, 534-76-2-1, 534-76-2-2, 534-76-2-3, 534-1-10, 534-1-11, 534-71-1, 534-71-2, 534-72-2, 534-75-2, 534-76-1, 534-76-2, 534-71, 534-72, 534-75, 534-76, 534-67-1, 534-68-1, 534-68-2-1-1, 534-68-2-1-2, 534-68-2-2, 534-69-2-2-1, 534-68-2-1, 534-68-2, 534-68, une partie des lots 534-18-2-2, 534-18-2, 534-18, 534-23, 534-32, 534-67, 534-69-2-2, 534-69-2, 534-69, 534-139 et deux parties du lot 534-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 19 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 254663

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 176-201 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Remplacer: les lots 176-25 et 176-48 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Assomption

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095561

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 259-2 et 259-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 août 1983.

Remplacer: le lot 259-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095856

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 250-70 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: les lots 250-10 et 250-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095651

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 257-110 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 257-26 et 257-27 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de L'Épiphanie

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095621

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 256-135 et 256-136 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 juillet 1983.

Remplacer: les lots 256-103 et 256-117 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 juillet 1983.

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de L'Épiphanie

Québec, le 21 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095563

Village de La Sarre

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 892 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Remplacer: les lots 216-1, 216-2, 216, 217-1, 217-2, 217, 218-1, 218-2, 218 et une partie des lots 215-1, 215-2, 215, bloc 12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: La Sarre, village de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de La Sarre

Québec, le 5 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 254189

Paroisse de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 198-41, 198-42, 198-43, 198-44 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Remplacer: les lots 198-21, 198-22 et une partie des lots 198-7, 198-8, 198-15, 198-16, 198-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Cadastre: La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: Pointe-du-Lac

Québec, le 25 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256252

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1167 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: le lot 823 et une partie du lot 822 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Dorval

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 091466

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1159 et 1160 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 979-41-2-18 et 979-41-2-19 et une partie des lots 979-41-2, 979-41, et 979 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095815

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1165 et 1166 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 998-32, 998-33 et une partie du lot 998 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095785

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1151 et 1152 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 1006-188-1, 1006-188-2, 1006-188 et une partie du lot 1006 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095596

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1153 à 1156 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 998-127-1 et 998-127-2, 998-128-1 à 998-128-4, et une partie des lots 998-127, 998-128, 998 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095173

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1157 et 1158 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 1006-202 et 1006-203 et une partie du lot 1006 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095172

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1161 à 1164 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 1002-80-11 à 1002-80-13, une partie des lots 1002-80-14, 1002-80, 1002 et la partie restante du lot 1002-80-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095056

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 620 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: le lot 399-1136 et une partie du lot 399 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095634

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 613 à 619 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 396-850 à 396-853 et 396 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 094920

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 491-66 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: le lot 491-56 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095731

Village de Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 432 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 415, 397-3-2 et une partie des lots 397-3, 397 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Longueuil, village de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 11 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 254604

Village de Longueuil

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 348-2-1-1, 348-2-1-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Cadastre: Longueuil, village de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 19 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 256814

Canton de Malhiot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 38-6-67 rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 38-6-34, 38-6-34-2, 3-6-35, 38-6-39 à 38-6-43, 38-6-43-2, 38-6-65, 38-6-65-2, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: Haute-Mauricie

Québec, le 25 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 254370

Canton de Malhiot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 38-7-37 rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 38-7-10, 38-7-10-2, 38-7-11, 38-7-11-2, 38-7-12, 38-7-12-2, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: Haute-Mauricie

Québec, le 25 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 254372

Canton de Malhiot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 21-A-480 et 21-A-481, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: les lots 21-A-327, 21-A-328 et une partie des lots 21-A-329, 21-A-331, 21-A-332, 21-A-333, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: la ville de La Tuque

Québec, le 22 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 254355

Village de Mégantic

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 65-8 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 août 1983.

Remplacer: le lot 65-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 août 1983.

Cadastre: Mégantic, village de
Division d'enregistrement: Frontenac
Municipalité: la ville de Lac-Mégantic

Québec, le 4 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256557

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 876 et 877 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Remplacer: les lots 361-3, 364, 370-2, 370-3-1, 370-3-2 370-3, 370-10, 835, une partie des lots 370-1, 370-4, 370-9, 361, 363, 366 à 370 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 19 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095844

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 162-565 à 162-567 et 4987 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1983.

Remplacer: les lots 162-364 à 162-369, 162-393 à 162-397 une partie du lot 162 et la partie restante des lots 162-398 et 162-399 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1983.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095900

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 162-556 à 162-564 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1983.

Remplacer: les lots 162-400 à 162-407, une partie des lots 162-398 et 162-399 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1983.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095899

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4979 à 4986 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 4084 à 4086 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095804

Village de Napierville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 266-6, 266-7, 267-5, 267-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Remplacer: les lots 266-1, 266-2, 267-1, 267-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Cadastre: Napierville, village de
Division d'enregistrement: Napierville
Municipalité: village de Napierville

Québec, le 29 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 256074

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 88-42 et 88-43 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 88-2 et 88-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095794

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-3-132, 35-4-189, 35-4-190, 35-4-191, 35-5-222, 35-5-223 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Remplacer: les lots 35-3-82, 35-3-83, 35-4-116, 35-4-142 à 35-4-144, 35-5-195 et une partie des lots 35-4-117, et 35-5-194 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095359

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 154-26 et 154-27 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1983.

Remplacer: le lot 154-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 21 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095571

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 39-285 et 39-286 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1983.

Remplacer: les lots 39-147 et 39-148 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 21 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095098

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 128-628 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 juillet 1983.

Remplacer: le lot 128-276-2 et une partie des lots 128-144, 128-144-2, 128-144-2-1, 128-275, 128-276 et 128-276-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 juillet 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 21 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095074

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 199 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Remplacer: les lots 77-2-B, 78-15-B et une partie des lots 77-2, 78-15, 77, 78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 1er août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 256768

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 200, 201 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Remplacer: les lots 77-48, 78-62 et une partie des lots 77, 78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 1er août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 256380

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 196 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1983.

Remplacer: les lots 77-40, 78-42 et une partie des lots 77, 78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 18 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 255249

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 154-28, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Ajouter: le lot 154-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 154-12-1, 154-13-1, 154-14-1,154-12, 154-13, 154-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 28 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 256424

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1027-110 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Remplacer: les lots 1027-35, 1027-36, 1027-37 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Georges

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256823

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1141 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Remplacer: le lot 101-388 et une partie des lots 101, 102 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255542

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 167-47, 167-48, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Remplacer: le lot 167-42, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest (anciennement Rock-Forest SD)

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 253641

Canton de Parent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-9 rang I en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Remplacer: le lot 9-7 rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Cadastre: Parent, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 20 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256381

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-373 et 198-700 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Remplacer: les lots 197-344, 197-345, 198-684, 198-685 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095823

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 70-528 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: les lots 70-170 et 70-171 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Est

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095744

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 24-137 à 24-150 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Remplacer: le lot 24-66 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Beaconsfield

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095432

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 141-131 et 141-132 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 141-73 et 141-112 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095672

Cité de Québec (quartier Saint-Pierre)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4585 et 4586 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 2173 , 2174 et une partie des lots 2071 et 2072 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Québec, cité de (quartier Saint-Pierre)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 251993

Canton de Rawdon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 30, rang XI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 26C et 27C, rang XI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Rawdon, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Rawdon

Québec, le 28 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 251694

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 270-28-A-97, 270-28-A-98 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Remplacer: les lots 270-28-A-9, 270-28-A-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 1er août

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255825

Paroisse de Saint-Andrews

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 503-30 à 503-35 et une partie des lots 503-1, 503-40 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Andrews, paroisse de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256581

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 142-1260 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Remplacer: les lots 142-454-5, 142-485-14, 142-485-15, 142-486 à 142-488 et une partie des lots 142-454, 142-485 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 11 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256785

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 136-819 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Remplacer: les lots 136-243, 136-244, 136-245, 136-246-1, 136-246-2, 136-274-1 et une partie des lots 136-246, 136-274 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 11 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256620

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 234-749 à 234-751 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 234-67 à 234-69, 234-70-3 et une partie du lot 234-70 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 11 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256521

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 433 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 162-18 et 162 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Lambert

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255382

Paroisse de Saint-Augustin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 468-29-3, 468-29-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 août 1983.

Remplacer: les lots 468-29-1, 468-29-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 août 1983.

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256998

Paroisse de Saint-Augustin

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 48-21 à 48-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 22 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095662

Paroisse de Saint-Colomban

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 192-19 et 192-20 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 192-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Saint-Colomban, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la paroisse de Saint-Colomban

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 094991

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 146-909 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 146-161 à 146-163 et une partie du lot 146-160 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095927

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 45-186 à 45-190, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Remplacer: les lots 45-67 à 45-70 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 5 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095893

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15-94 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Remplacer: le lot 15-48 et une partie du lot 15-47 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 22 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095663

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 82-87 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1983.

Remplacer: le lot 82-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 15 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095603

Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 179-369 à 179-372 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Remplacer: les lots 179-353 à 179-356 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Félix-du-Cap-Rouge, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Cap-Rouge

Québec, le 1er aout 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 256882

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3-291 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: le lot 3-237 et une partie du lot 3-236 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095817

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 131-74 et 131-75 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: les lots 131-42 et 131-43 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095708

Paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 129-123 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: les lots 129-49 et 129-50 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Georges-de-Clarenceville, paroisse de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: Venise-en-Québec

Québec, le 21 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 255949

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 768-87 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: le lot 768-84 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095865

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 97-54 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: une partie des lots 97-24-1, 97-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 258038

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 300-4, 300-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juin 1983.

Remplacer: les lots 300-1, 300-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juin 1983.

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire

Québec, le 25 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 254337

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 38-258 à 38-265 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1983.

Remplacer: les lots 38-220 à 38-222 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 11 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256277

Paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 192-252 à 192-255 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Remplacer: les lots 192-230-2, 192-230-3, 192-231-1, 192-231-2, 192-231 et une partie du lot 192-230 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 29 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256466

Paroisse de Saint-Isidore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 233-43 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1983.

Remplacer: les lots 233-21 et 233-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Isidore, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la paroisse de Saint-Isidore

Québec, le 18 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256065

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 145-11 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Remplacer: le lot 145-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Jean-Baptiste

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256575

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 580 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Remplacer: une partie du lot 576 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Jean-Chrysostome

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256629

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 313 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: une partie des lots 58-132, 58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 4 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256413

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 310 et 311 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1983.

Remplacer: une partie du lot 88 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 254796

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 314 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Remplacer: une partie du lot 88 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 19 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256663

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 312 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Remplacer: une partie du lot 89 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 19 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256066

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1187 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Remplacer: une partie du lot 422 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256414

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1185 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983

Remise en vigueur de la partie du lot 561 remplacée par erreur le 29 septembre 1982.en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil

Remplacer: une partie du lot 561 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983

Annuler: le lot 1178 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255902

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 126-155 à 126-157 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Remplacer: les lots 126-138 à 126-141 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 096017

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 215-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 août 1983.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Lafontaine

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095885

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 200-273 et 200-274 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1983.

Remplacer: les lots 200-173 à 200-175, et une partie du lot 200-172 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095513

Paroisse de Saint-Joseph-des-Cèdres

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 180-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Remplacer: le lot 180-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: Saint-Joseph-des-Cèdres, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges

Québec, le 5 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095901

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 96-33, 98-32 à 98-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 96-31, 98-24 à 98-28 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095423

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 320-79 et 320-80 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Remplacer: le lot 320-21 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Québec, le 19 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095772

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 43-249 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Remplacer: les lots 43-244 à 43-248 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 19 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095611

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2643-2616 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 2643-2146 et 2643-2147 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095719

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2691 et 2692 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 2643-2158, 2643-2159, une partie du lot 2643 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095827

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les parties restantes du lot 116-501 et la partie restante du lot 116-503 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 094427

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 23-129 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1983.

Remplacer: les lots 23-44 et 23-60 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095533

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 3-262 à 3-266 et 255 à 268 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Remplacer: les lots 1-51, 3-131 à 3-133 et une partie du lot 1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 4 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255916

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 233-312 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Remplacer: les lots 233-301, 233-302 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256672

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 240 à 254 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 217, 217-67 et la partie restante des lots 217-44 à 217-50, 217-52 à 217-66 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 252847

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 12-228, 12-229 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Remplacer: le lot 12-199 et une partie du lot 12-198 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 25 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255961

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 727 à 732 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: une partie du lot 177 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 096087

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199-222 à 199-234 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 199-133 à 199-138, une partie du lot 199-132 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 096022

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 723 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 10-1197, 10-1198, une partie du lot 10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095850

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 724 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 10-1195, 10-1196, 11-53, une partie des lots 10 et 11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095849

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 337-706 et 337-707 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Remplacer: les lots 337-594 et 337-595 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095707

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 722 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 205-1-2, 205-1, 205, 207-2 et 207 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095641

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 721 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 674 et 675 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095459

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 717 et 718 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 355 à 358 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095340

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 719 et 720 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Annuler: une partie du lot 328 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 093495

Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1757-278 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: les lots 1757-34 et 1757-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095728

Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1757-272 à 1757-277 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: les lots 1757-103 à 1757-106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 22 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095729

Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1599-147 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: le lot 1599-29 et une partie du lot 1599-28 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Dorion

Québec, le 22 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095723

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 145-55, 145-56, 151-30 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Remplacer: les lots 145-1, 145-2, 145-54, 151-1, 151-1-1, 151-2, 151-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256743

Paroisse de Saint-Paul-l'Ermite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 58-201 et 58-202 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: les lots 58-95 et 58-96 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Paul-l'Ermite, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Charlemagne

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095637

Paroisse de Saint-Paul-l'Ermite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 166-132 à 166-209 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Remplacer: les lots 166-70 à 166-113, 166-115 à 166-124 et 166-131 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Paul-l'Ermite, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Le Gardeur

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095188

Paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 668 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 627 et 628 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Romuald-d'Etchemin, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Charny

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255275

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 340-211 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Remplacer: une partie du lot 340-171 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Saint-Sauveur-des-Monts

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095769

Paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1983.

Remplacer: une partie du lot 1-21 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Stanislas-de-Kostka, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka

Québec, le 19 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256432

Paroisse de Saint-Ubalde

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 317-1, 317-2, 317-3, 317-8, 1Er rang price en vertu des

dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Ubalde, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: Saint-Ubalde

Québec, le 21 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 254227

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 579 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Remplacer: les lots 65-324, 65-326, une partie du lot 65 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095657

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6B-8-16, rang xi, canton abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 6B-8-9 et la partie restante du lot 6B-8-10, rang XI, canton abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095544

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 44 et 45, rang X, canton d'abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Remplacer: les lots 9A-210 à 9A-212, 42 et une partie du lot9A, rang X, canton d'abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095488

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 7A-46, rang XI, canton abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095591

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-335, rang III, canton de beresford en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1983.

Remplacer: le lot 9-209, rang III, canton de beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095372

Village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 34-74-2, 34-75, 34-76 et d'une partie du lot 34-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: Sainte-Anne-de-Chicoutimi, village de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256929

Paroisse de Sainte-Catherine

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 264-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Cadastre: Sainte-Catherine, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: Shannon

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 257263

Paroisse de Sainte-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 249-60-26 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Remplacer: les lots 249-60-3, 249-60-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Cadastre: Sainte-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Dorchester
Municipalité: Sainte-Claire

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256662

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 624-487-41, 624-487-42, 624-487-43 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 624-487-25, 624-487-35, 624-487-37, 624-487-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 5 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256727

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 363-13, 363-14, 363-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: les lots 363-9-1, 363-10 et une partie du lot 363-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 257435

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 630 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: les lots 530-2, 531-14 et une partie des lots 530, 531 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256728

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 148-4 et 153-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Remplacer: le lot 148-1-1 et une partie des lots 148-1, 148-2, 153-13, 148-1-2, 148-1-3, 148-2-1, 153-13-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 257404

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 220-183 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 220-173 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Île-Perrot

Québec, le 4 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095870

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 220-184 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: une partie du lot 220-123 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Île-Perrot

Québec, le 4 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095869

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 185-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: une partie des lots 185-1, 185-3 et 185-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Île-Perrot

Québec, le 4 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095868

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 268-170 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Remplacer: les lots 268-112, 268-113, 268-124, 268-125 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Québec, le 25 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095689

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 207-448 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1983.

Remplacer: les lots 207-59, 207-60, une partie du lot 207-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Île-Perrot

Québec, le 15 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095582

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 87-7 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Remplacer: le lot 87-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 28 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 255909

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 980 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Remplacer: les lots 741-99 à 741-101, 743-8 à 743-10 et une partie des lots 741 et 743 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 28 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 255425

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 670-24 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: le lot 670-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 20 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256476

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 105-88, 111-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Remplacer: les lots 105-84, 111-33 et une partie des lots 105-83, 111-34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 21 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255808

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 28-221 et 28-222 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Remplacer: les lots 28-29 et 28-30 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095882

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 187-466 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: une partie des lots 187-387 et 187-388 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095813

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 53-210 à 53-237 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 53-5 à 53-9, 53-11 à 53-20, 53-172 à 53-181, 53-192 à 53-209 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095780

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 61-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 61-1-21-2, 61-1-21, 61-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095747

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 165-114 à 165-116 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Remplacer: les lots 165-111 et 165-112 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095601

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 56-235 à 56-237 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1983.

Remplacer: le lot 56-131, une partie des lots 56-129, 56-130 et 56-132 à 56-135 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095530

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 237-269 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 237-202 et 237-203 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095361

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 545-115 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: le lot 545-75 et une partie du lot 545-76 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095523

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 45-176 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Remplacer: le lot 45-141 et une partie du lot 45-142 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095639

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 30-308 à 30-315 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Ajouter: les lots 30-307 et 30-316 à 30-319 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.Remplacer: les lots 30-194, 30-242 à 30-245 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 094402

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 393-53 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Ajouter: le lot 392-108 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: les lots 392-71, 392-98, 392-99, 393-36, 393-46 et 393-47 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095830

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 102-632 et 102-633 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Remplacer: le lot 102-362 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095754

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 793-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: les lots 793-10 et 793-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095738

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 117-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 juillet 1983.

Remplacer: les lots 117-28, 117-29, 117-52 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095586

Paroisse de Sainte-Victoire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 92-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: les lots 92-11, 92-21 et une partie du lot 92-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Sainte-Victoire, paroisse de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska

Québec, le 27 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256566

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 332-1012 et 332-1013 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 332-733 et 332-734 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 095912

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 443-916 à 443-919 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Remplacer: les lots 443-289 à 443-292, 443-850 et 443-851 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095812

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 434-118 et 434-119 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: les lots 434-116 et 434-117 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 26 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 095718

Canton de Shefford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1173-2 à 1173-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Remplacer: les lots 1173-1-1 et 1173-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Shefford, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la ville de Bromont

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 254856

Ville de Sherbrooke (quartier Nord)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1021 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Remplacer: le lot 57-3 et une partie du lot 57 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1983.

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Nord)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 3 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 254493

Canton de Sicotte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 91, rang «c» en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Annuler: les lots 47 à 57 et une partie du lot 1, rang c et le lot 10C, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Cadastre: Sicotte, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: canton de Grand-Remous

Québec, le 29 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30903 253754

Canton de Simpson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6-44, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983.

Remplacer: une partie des lots 6-10, 6-11, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juillet 1983,

Cadastre: Simpson, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson

Québec, le 21 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256431

Canton de Taché

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 44-135, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Remplacer: les lots 44-73, 44-74 et une partie du lot 44-75,rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Cadastre: Taché, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 10 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255417

Canton de Thetford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 26-50 rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Remplacer: les lots 26-12, 26-13, 26-14, 26-15, 26-16 et une partie des lots 26-11, 26-17 rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1983.

Cadastre: Thetford, canton de
Division d'enregistrement: Thetford
Municipalité: la ville de Thetford-Mines

Québec, le 28 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256486

Canton de Tremblay

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 13-205, 13-207, rang I ouest en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1983.

Cadastre: Tremblay, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 18 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256433

Cité de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2496 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: une partie des lots 1310, 2214 et 2223 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Trois-Rivières, cité de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 9 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256148

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 200-24 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Ajouter: les lots 200-25, 200-26 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Remplacer: les lots 200-14 à 200-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 25 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255488

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199-203 à 199-207, 200-21 à 200-23 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Ajouter: le lot 200-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Remplacer: les lots 199-183 à 199-188, 199-188-1, 199-188-2,200-1 à 200-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 25 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 255487

Canton de Wickham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 107-147 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Remplacer: le lot 107-69 et une partie du lot 107-70 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1983.

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 21 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30903 256749

Projets de loi privés — Avis concernant les

L'Oeuvre des vocations tardives

Avis est, par les présentes, donné que « L'Oeuvre des vocations tardives » s'adressera au Parlement pour demander l'adoption d'un projet de loi privé, afin de nommer de nouveaux administrateurs provisoires à la corporation « L'Oeuvre des vocations tardives », de même que pour valider et ratifier les actes passés antérieurement par cette corporation, dans le but de régulariser sa situation.

Sainte-Foy, le 23 août 1983

Le procureur de la requérante,
30852-36-4 CHARLES TREMBLAY, C.R.

Paroisse de Saint-Télésphore

Prenez avis que la corporation municipale de la paroisse de Saint-Télesphore, comté de Soulanges, dans le but de faire clarifier et régulariser son titre de propriété à l'immeuble connu comme étant composé d'une partie du lot 206 (ptie 206) et d'une partie du lot 208 (ptie 208) du cadastre de la paroisse de Saint-Télesphore qu'elle a acquis de la Fabrique de la paroisse de Saint-Télesphore par vente reçue devant France Sauvé, notaire, le 5 novembre 1979 et enregistrée, le 6 novembre 1979, à la

division de Soulanges sous le no 74547 et dans le but également de vendre à la Société d'habitation du Québec une partie de l'immeuble susdit et de lui conférer un titre incontestable à cet immeuble, présentera au Parlement, à la présente ou lors d'une prochaine session, un projet de loi privé ayant pour objet d'annuler et de faire radier les charges, conditions, obligations, droit de résolution et/ou de retour relatifs à l'usage et à l'utilisation de l'immeuble ayant fait l'objet des donations ci-après relatées.

Ces charges, conditions, obligations, droit de résolution et/ou de retour, ont été créés aux termes d'un acte de donation par Michel Glaude, alias Claude, à la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Montréal, reçu devant François Ausé Ranger, notaire, le 16 juillet 1875 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Soulanges le 6 octobre 1875 sous le numéro 7144 et aux termes d'un acte de donation par la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Montréal à « les curé et marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse Saint-Télesphore » reçu devant Ovide Hétu, notaire, le 3 octobre 1978 et enregistré à la même division le 21 octobre 1878 sous le numéro 8236.

Salaberry-de-Valleyfield, le 4 août 1983

Les procureurs de la requérante,
30574-33-4 LEMIEUX, LAMARCHE & LEMIEUX

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformmément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Lapin, Abraham, 5757, av. Decelles, app. 204, Montréal, QC, H3S 2C3	83 01 05	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
Région de Trois-Rivières		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton, QC, J0C 1L0	80 12 21	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83-09-17	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Kleinman, Irwin, 3660, Peel, app. 15, Montréal, QC, H3A 1W9	83-08-11	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Lefebvre, Rodrigue, 1300, Sherbrooke est, Montréal, QC, H2L 1M2	80 07 01	
Levin, Douglas C., 176, avenue Bedbrook ouest, Montréal, QC; H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Légaré, Jean-Jacques, 75, Grignon, St-Eustache, Québec, QC, J7P 4J2	83-09-03	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Belisle, Gilles-L., 4934, Adam, Montréal, QC, H1V 1W3	83 07 07	83 08 12
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1Q1	81 11 12	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC	78 12 22	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal, QC, H1V 1W3	72 04 08	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1Z6	78 11 15	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowyez, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts, QC, J8C 1J6	74 06 20	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, Université McGill, C.P. 6070, Montréal, QC, H3A 2B2	78 01 04	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Édouard-Montpetit, Montréal, QC H3W 1P5	78 10 29	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavelier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
Région de l'Outaouais		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
Région de Trois-Rivières		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
Prud-homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud, QC, G9P 1N4	74 05 05	83 08 09
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	
Douville, Robert, 2175, Dickson, Sillery, QC, G1T 1C8	83 03 14	

30890

Régie de l'électricité et du gaz — Loi sur la

GAZIFÈRE INC.
Requête en réduction de taux

Avis est, par la présente, donné que GAZIFÈRE INC., distributeur de gaz aux termes de la Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chap. R-6) a, par sa requête R-2947-83 du 10 août 1983, produite le 12 août 1983, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz:

« Que la Régie autorise que la réduction suivante soit appliquée aux prix actuellement en vigueur de la requérante;

Une réduction de 0,0011 $ par m^3 pour les consommateurs assujettis aux tarifs 1, 2, 3 et 4,

et cela pour permettre à ses consommateurs de bénéficier de la réduction du coût du gaz suite à la décision fédérale de réduire le prix du gaz, et que cette réduction entre en vigueur pour les volumes de gaz naturel retirés le ou après le 1er août 1983;

Émettre une ordonnance approuvant à titre provisoire la présente demande de la requérante à la suite d'un examen sommaire de la présente requête et des pièces soumises à son appui;

Procéder à faire publier l'avis public indiquant l'objet de la présente requête et faisant état de l'ordonnance provisoire, le tout en conformité avec les dispositions contenues dans l'Ordonnance G-190, telle qu'amendée;

Après l'expiration du délai mentionné auxdits avis publics et selon les modalités prévues dans l'Ordonnance G-190 telle qu'amendée, confirmer ou autrement modifier et ratifier ladite ordonnance provisoire et prendre toute autre décision que la Régie jugera équitable dans les circonstances. »

Avis est de plus donné qu'une Ordonnance provisoire portant le numéro G-348 a été émise par la Régie, le 22 août 1983, autorisant la diminution, telle que demandée par la requérante et que la Régie statuera de façon finale sur ladite requête après l'expiration du délai ci-dessous mentionné s'il n'y a aucune représentation, ni intervention ou après audition, si nécessaire.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de la présente requête peut les faire parvenir par écrit au soussigné dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis.

Toute personne désirant intervenir dans la présente requête doit le faire par écrit en déclarant son intérêt et en exposant sommairement les motifs de son intervention qui doit être signifiée à la requérante dans le même délai de dix (10) jours de la publication du présent avis, et déposée à la Régie avec preuve de signification.

Copie de la présente requête peut être obtenue en s'adressant au soussigné.

Le 22 août 1983

Régie de l'électricité et du gaz
Le secrétaire,
MARC B. BOISSONNAULT, C.A., ADM. A
2100, rue Drummond, 3e étage
Montréal, QC
H3G 1X1

30863

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE CITIBANQUE CANADA
CITIBANK CANADA MORTGAGE CORPORATION

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a accordé, le 19e jour de juillet 1983, un permis à la corporation « SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE CITIBANQUE CANADA — CITIBANK CANADA MORTGAGE CORPORATION », l'autorisant à exercer ses opérations au Québec, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., chap. S-30).

L'adresse du bureau principal de la corporation au Québec est au 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'agent principal de la corporation aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle au Québec est Me Claire Gohier, 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal.

L'agent principal,
30675-34-4 ME CLAIRE GOHIER

Soumissions — Demandes de

Ville de Cap-de-la-Madeleine
(Champlain)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Cap-de-la-Madeleine» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 300 000 $ d'obligations de la ville de Cap-de-la-Madeleine datées du 24 octobre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 24 avril et 24 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 26 septembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 24 octobre 1983.

Tableau d'amortissement — 2 300 000 $

Année	Capital
24 octobre 1984	138 000 $
24 octobre 1985	155 000
24 octobre 1986	170 000
24 octobre 1987	187 000
24 octobre 1988	207 000
24 octobre 1988	1 443 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 24 octobre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 380 — 500 000 $; 526 — 69 000 $; 528 — 30 500 $; 531 — 13 500 $; 532 — 34 500 $; 533 — 109 500 $; 535 — 135 000 $; 537 — 61 000 $; 539 — 60 500 $; 540 — 132 000 $; 541 — 147 500 $ renouvellements d'emprunt; 637 — 116 000 $; 644 — 45 000 $; 660 — 165 000 $ voirie; 669 — 40 000 $; 672 — 130 000 $ achat d'équipement; 675 — 40 000 $ forage et raccordement d'un puits; 678 — 71 000 $ aqueduc, égout; 681 — 400 000 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 26 septembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 26 septembre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 10, rue Hôtel-de-Ville, ville de Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, le 30 août 1983

Le greffier,
MAURICE THELLEND

Hôtel de ville
10, rue Hôtel-de-Ville
ville de Cap-de-la-Madeleine
comté de Champlain, QC G8T 7W2
téléphone: 375-1661, code 819 30945

Municipalité de Fleurimont
(Saint-François)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Fleurimont» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 260 000 $ d'obligations de la municipalité de Fleurimont datées du 24 octobre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec inté-

rêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 24 avril et 24 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 26 septembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 24 octobre 1983.

Tableau d'amortissement — 1 260 000 $

Année	Capital
24 octobre 1984	25 000 $
24 octobre 1985	26 000
24 octobre 1986	29 000
24 octobre 1987	31 000
24 octobre 1988	34 000
24 octobre 1988	1 115 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire de Fleurimont où à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Fleurimont s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 24 octobre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 147 — 75 500 $; 148 — 459 000 $; 160 — 130 500 $; 161 — 305 000 $ renouvellements d'emprunt; 337 — 290 000 $ pavage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 26 septembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 26 septembre 1983 à 17 h, à l'hôtel de ville, 1735, chemin Galvin, municipalité de Fleurimont, comté de Saint-François, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Fleurimont, comté de Saint-François, le 30 août 1983

Le secrétaire-trésorier,
ROGER CARON

Hôtel de ville
1735, chemin Galvin
municipalité de Fleurimont
comté de Saint-François, QC J1G 3E7
téléphone: 565-9954, code 819 30946

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
(Chambly)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 450 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville datées du 24 octobre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 24 avril et 24 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 27 septembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 24 octobre 1983.

Tableau d'amortissement — 1 450 000 $

Année	Capital
24 octobre 1984	74 000 $
24 octobre 1985	83 000
24 octobre 1986	89 000
24 octobre 1987	97 000
24 octobre 1988	106 000
24 octobre 1988	1 001 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 24 octobre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 924 777 $ et des autres règlements suivants 981 — 153 069 $; 981(1144) — 11 140 $; 1068 — 60 710 $; 1068(1098) — 44 759 $; 1095 — 42 000 $; 1099 — 61 301 $; 1120 — 25 500 $; 1138 — 84 900 $; 1140 — 8 973 $; aqueduc, égout, voirie, éclairage; 1155 — 32 871 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 27 septembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 27 septembre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1585, rue Montarville, ville de Saint-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly, le 30 août 1983

Le greffier,
HÉLÈNE DRAPEAU

Hôtel de ville
1585, rue Montarville
ville de Saint-Bruno-de-Montarville
comté de Chambly, QC J3V 3T8
téléphone: 653-2443, code 514

30947

Ville de Saint-Léonard

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Léonard» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 074 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Léonard datées du 24 octobre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 24 avril et 24 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 27 septembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 24 octobre 1983.

Tableau d'amortissement — 4 074 000 $

Année	Capital
24 octobre 1984	223 000 $
24 octobre 1985	259 000
24 octobre 1986	300 000
24 octobre 1987	346 000
24 octobre 1988	360 000
24 octobre 1988	2 586 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Léonard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 24 octobre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1628 — 4 000 $; 1665 — 150 000 $ honoraires professionnels; 1669 — 100 000 $ pavage, trottoirs; 1674 — 130 000 $ aqueduc, égouts; 1683 — 10 000 $ amén. d'un stationnement; 1684 — 140 000 $ acq. d'équip. informatique; 1685 — 800 000 $; 1695 — 300 000 $ hon. prof., agrand. de la bibliothèque; 1698 — 300 000 $ acq. de machin. et d'équip.; 1701 — 256 000 $; 1702 — 268 000 $ pav., trottoirs, éclair.; 1703 — 47 000 $ aq. égout; 1704 — 67 000 $ hon. prof., réfection de trottoirs; 1705 — 57 000 $ exp. de lot; 1706 — 100 000 $ création d'un fonds de subv. domiciliaire; 1712 — 1 000 000 $ éclairage; 1713 — 345 000 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 27 septembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions, reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 27 septembre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 8400, boulevard Lacordaire, ville de Saint-Léonard, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Léonard, le 29 août 1983

Le greffier,
GEORGES LARIVÉE

Hôtel de ville
8400, boulevard Lacordaire
ville de Saint-Léonard, QC H1R 3B1
téléphone: 321- 7630, code 514 30948

Paroisse de Saint-Rémi
(Portneuf)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Rémi» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 750 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Rémi datées du 24 octobre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 24 avril et 24 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 28 septembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 24 octobre 1983.

Tableau d'amortissement — 750 000 $

Année	Capital
24 octobre 1984	31 000 $
24 octobre 1985	35 000
24 octobre 1986	39 000
24 octobre 1987	44 000
24 octobre 1988	49 000
24 octobre 1988	552 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire de Lac-aux-Sables ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Rémi s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 24 octobre 1983,

sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 144 — 750 000 $ égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 28 septembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 28 septembre 1983 à 20 h, à la salle du Conseil, 820, rue Saint-Alphonse, Lac-aux-Sables, comté de Portneuf, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Rémi, comté de Portneuf, le 31 août 1983

Le secrétaire-trésorier,
GINETTE GAUTHIER

Bureau municipal
820, rue Saint-Alphonse
Lac-aux-Sables
comté de Portneuf, QC G0X 1M0
téléphone: 336-2331, code 418 30949

Ville de Thetford-Mines
(Frontenac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Thetford-Mines» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 866 000 $ d'obligations de la ville de Thetford-Mines datées du 24 octobre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 24 avril et 24 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 26 septembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 24 octobre 1983.

Tableau d'amortissement — 866 000 $

Année	Capital
24 octobre 1984	59 000 $
24 octobre 1985	65 000
24 octobre 1986	70 000
24 octobre 1987	75 000
24 octobre 1988	81 000
24 octobre 1988 (à renouveler)	516 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Thetford-Mines s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 24 octobre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 905 — 383 000 $; 918 — 364 000 $; 914 — 119 000 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 26 septembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 26 septembre 1983 à 19 h, à l'hôtel de ville, 144, rue Notre-Dame sud, ville de Thetford-Mines, comté de Frontenac, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Thetford-Mines, comté de Frontenac, le 30 août 1983

Le greffier,
YVES LAMOTHE

Hôtel de ville
144, rue Notre-Dame sud
ville de Thetford-Mines
comté de Frontenac, QC G6G 5T3
téléphone: 335-2981, code 418

30950

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES CADRES DE L'OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

La formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION DES CADRES DE L'OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1983 05 13.

Le siège principal de l'association est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30944 2153-9853

SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA RÉGION DE NICOLET (UPA)

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA RÉGION DE NICOLET (UPA) » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1983 07 18.

Le siège principal de l'association est à Nicolet, district judiciaire de Trois-Rivières.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD,

30891 2152-9573,

SYNDICAT DES VIDANGEURS DE LAVAL INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1983 06 22, autorisé le « SYNDICAT DES VIDANGEURS DE LAVAL F.C.A.I. INC. » a changer son nom en celui de « SYNDICAT DES VIDANGEURS DE LAVAL INC. »

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 4 juillet 1983.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30892 1359-6531

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000038-831
S. 605-18-000021-83

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2, rue Principale sud, Amos, district d'Abitibi, demanderesse, contre JACQUES HÉBERT, opérateur, domicilié et résidant au 644, 4e Rue est, Amos, district d'Abitibi, et SYLVIE ROUSSY, caution conjointe et solidaire, domiciliée et résidant au 644, 4e Rue est, Amos, district d'Abitibi, défendeurs, et ARTHUR AYLWIN, en sa qualité de régistrateur de la division d'enregistrement d'Abitibi, mis en cause.

« Un emplacement de figure irrégulière faisant partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Figuery, sous le numéro trente et un (31) du rang Six (6), division d'enregistrement d'Abitibi, plus amplement borné et décrit comme suit: commençant au point est situé à une distance de cent trente-neuf mètres et vingt-huit centièmes (139,28 m) du coin sud-est dudit lot, dans une direction de quarante-huit degrés, vingt et une minutes,

dix-sept secondes (48°21'17"), à partir du point F, étant le coin sud-est, situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 30-31 des mêmes rang et canton, et de la ligne des hautes eaux normales du lac Figuery; du point A, situé sur la ligne des hautes eaux du lac Figuery, dans une direction sud, 289°46'40" ouest sur une distance de quatre-vingt-huit mètres (88 m) jusqu'au point B, de ce point dans une direction nord 44°48'40" ouest, sur une distance de 13 mètres et 33 centièmes jusqu'au point C; de ce point dans une direction nord 106°59' est, sur une distance de quatre-vingt-huit mètres jusqu'au point D; de ce point dans une direction sud 218°27'48" est, sur une distance de 17 mètres et 28 centièmes jusqu'au point de départ; le tout en longeant la limite des hautes eaux du lac Figuery; le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, comprenant les biens meubles suivants: réfrigérateur, poêle, un ensemble de salon. Le tout tel que plus amplement détaillé sur un plan préparé par monsieur Paul Descarreaux, en date du 31 mars 1980, et dont copie demeurera annexée à l'original des présentes après avoir été signée pour identification, par les parties en présence du notaire soussigné. »

La mise à prix est fixée à 2 793,00 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest, Amos, le MERCREDI VINGT-SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MME CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 22 août 1983 30865

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-003685-789
760-18-000030-834

MULCO INC., corps politique légalement constituée en corporation en vertu des lois du Québec, ayant son siège social et son bureau principal au 2835, rue Grande-Allée, Saint-Hubert, district judiciaire de Montréal, partie demanderesse , contre PRO-KEM INDUSTRIES LTD., corps politique légalement constitué en corporation, ayant son siège social au 66, rue Saint-Eugène, Châteauguay, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Ford dans les limites de Châteauguay, connu et désigné comme étant le lot numéro seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux (2-16) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Laprairie, ayant une superficie de cent soixante mille pieds carrés (160 000,0 pi²) mesures anglaises, plus ou moins. Tel que le tout se trouve présentement.

Ledit emplacement était connu avant sa subdivision comme étant: un emplacement ayant front sur le boulevard Ford en la ville de Châteauguay, dans le parc Industriel, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux (ptie 2) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Laprairie; de forme carrée, bornée en front, vers le nord-est, par une partie du lot numéro 2-1 composant le boulevard Ford et mesurant dans cette limite quatre cents pieds (400 pi); en arrière, vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 2 (emprise du C.N.R. projetée) et mesurant dans cette limite quatre cents pieds (400 pi); d'un côté, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 2 et mesurant dans cette limite quatre cents pieds (400 pi); de l'autre côté, vers le sud-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 2 et mesurant dans cette limite quatre cents pieds (400 pi) et contenant en superficie cent soixante mille pieds carrés (160 000,0 pi²). La limite nord-ouest dudit emplacement est parallèle et située à une distance de quatre-vingt-six pieds et vingt-huit centièmes de pied (86,28 pi) vers le sud-est de la limite sud-est du lot numéro 2-12 du susdit cadastre. Tel que le tout se trouve présentement. »

La mise à prix est fixée à 2 576,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie, 214, Saint-Ignace, La Prairie, le

VINGT-CINQUIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 15 août 1983 30866

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000081-831
S. 460-18-000261-832

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, dont une succursale au 161, rue Principale, Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre CAN AM LOG HOUSE LTD, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Waterloo, district de Bedford, et DARETH M. MILLER, gentilhomme, résidant et domicilié à R.R. 2, Brome, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un terrain désigné sur le cadastre du canton de Shefford comme faisant partie du lot numéro huit cent quarante-six (ptie 846), lequel terrain est délimité comme suit: partant d'un point situé du côté sud-ouest de la route numéro 1, à une distance de vingt-huit pieds et cinq dixièmes (28,5 pi) du point d'intersection de la limite nord du lot 846 et de ladite limite sud-ouest de la route numéro 1; de là, vers le sud-est, en longeant ladite limite sud-ouest de la route 1, une distance de deux cent cinquante pieds (250 pi); de là, dans une direction sud quarante-cinq degrés quarante six minutes ouest (S 45°46′ O.), direction astronomique, une distance de deux cent cinquante pieds (250 pi); de là, vers le nord-ouest, à angle droit, une distance de cinq cent vingt-trois pieds et quatre dixièmes (523,4 pi); de là, vers l'est, en suivant une ligne parallèle à la limite nord du lot 846 et distante de dix-neuf pieds et deux dixièmes (19,2 pi) de celle-ci, une distance de trois cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes (370,4 pi), soit jusqu'au point de départ.

Ledit terrain est borné comme suit: au nord par une partie du lot 846 constituant la voie publique; au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot 846; au nord-est par la route numéro 1, là où elle fait partie du lot 846. Ledit terrain a une contenance de quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante pieds carrés (96 450 pi²), mesures anglaises, avec les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances. Avec, au profit ou à la charge dudit immeuble, toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes pouvant exister, notamment celle établie en faveur de Southern Canada Power, par acte enregistré au bureau d'enregistrement de Shefford sous le numéro 180291.

La description technique citée ci-dessus a été rédigée par Jean-Marie Jodoin, arpenteur-géomètre, le 2 février 1963.

Sont également compris les bâtiments et améliorations actuels et futurs, ainsi que la machinerie, le mobilier et tous les accessoires (outils, etc.) qui ont été placés à l'intérieur ou à l'extérieur desdits bâtiments aux fins de l'exploitation de l'entreprise, et qui sont immeubles soit par nature, soit par destination. Ces derniers biens comprennent:

1. Matériel de scierie: chariot porte-scie à entraînement commandé par chaîne, mandrins, scies de 24 po, moteur Chev. 1956, scie tronçonneuse, table de mesurage, moteur 2 h.p., 220 V;

2. Véhicules: tracteur de marque International, 1972, avec chaînes antidérapantes de pneu, benne à neige de 6 pi, et fourches servant à manipuler les billes, chariot élévateur (camion de marque Fargo, 4 t, modifié), camion « pick up » de marque GMC, 1977 (avec couvre-boîte en fibre de verre), camion Club Cab, Datsun, 1978 (avec couvre-boîte en fibre de verre);

3. Machinerie servant à la fabrication de maisons en bois rond: appareil à tronçonner les billes, à entraînement commandé par chaîne, comprenant chaîne de 30 pi, étêteur, scies à coupe latérale, et moteur 10 h.p., 550 V., appareil à façonner les billes, ouverture maximale 8 po × 11 po, moteur 35 h.p., 550 V, à alimentation mécanique, 4 têtes, avec couteaux assortis, munis d'un dispositif de sécurité (se déclenchant en cas de rupture de bille), vaporisateur de produit antimoisissure, réservoir de 200 gal., 2 moteurs 110 V, voie de roulement pour la manutention des matériaux, environ 60 pi de longueur, avec table à mesurer, scie tronçonneuse inclinable, 24 po, moteur 5 h.p., 550 V, mortaiseuse concave, 4 vitesses, avec moteur (spécial) 2 h.p., 550 V., 2 mortaiseuses convexes, avec moteur (spécial) 2 h.p., 550 V., scie radiale DeWait, 18 po, 7½ h.p., 550 V., appareil servant à attacher avec provision de ruban de fer, divers outils servant à la réparation et à l'entretien des appareils susmentionnés;

5. Outillage de menuiserie générale: 1 scie circulaire à table, 10 po, moteur 2 h.p., 110/220 V., 1 scie circulaire à table, 20 po, moteur 3 h.p., 110/220 V., 1 scie oscillante, 14 po, table à mesurer, moteur 2 h.p.,

110/220 V., 1 scie radiale, 9 po, moteur 110/220 V., 1 corroyeur, 6 po, moteur 110/220 V., 1 perceuse sur colonne (fabrication maison), diverses mèches, moteur 110/220 V., 1 scie à ruban, avec scies, sans moteur, 1 scie électrique portative, 8 po, 1 scie électrique portative, 9 po, 1 sableuse électrique, courroie 4 po × 24 po, 1 affûteuse (pour scies) électrique 9 po et accessoires, 2 rabots électriques portatifs, 1 perceuse électrique, ½ po, 2 perceuses électriques ⅜ po, 2 petites scies à découper, 1 scie à découper, modèle résistant, 1 vaporisateur électrique portatif, de marque Binks, 1 appareil de soudure à l'arc, avec fournitures, 1 appareil de soudure au gaz, sans réservoir, 1 scie radiale de marque Shopcraft, 1 scie électrique portative, 16 po, divers outils: égoïnes, marteaux, ciseaux, pinces, couteaux, pelles, 1 compresseur, 110 V. (sans réservoir), 1 scie à chaîne, 20 po, moteur à essence, 1 scie à chaîne électrique, 14 po;

6. Matériel de bureau et de dessin: 1 aspirateur, modèle vertical, de marque Hoover, 1 aspirateur de marque Eureka, machine à copier de marque Ozalid (pour les plans de 24 po × 36 po), 2 classeurs en métal, 1 appareil à relier (pour les catalogues), 2 armoires à plans (en bois), 1 table à dessin et 1 table de travail, 1 machine à écrire électrique de marque Olympic, 1 horodateur;

7. Matériel de bureau et de dessin (suite): 2 calculatrices manuelles de marque National, 1 calculatrice manuelle de marque Texas, 1 calculatrice électrique de marque Lloyds, 1 calculatrice électrique de marque Olympia, 2 calculatrices électriques de marque Sharp, 1 chaîne stéréo de marque AKAI (4 haut 3 bureaux en acier, avec chaises, 2 bureaux en bois rond, avec chaises, 2 fauteuils de salon, 2 ensembles complets de bureau comprenant 1 pupitre, 2 chaises, 1 étagère. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 10 968,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 18 août 1983 30915

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Bedford
No 83002
S. 460-18-000264-836

LA CORPORATION DE LA VILLE DE WATERLOO, corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal à Waterloo, district de Bedford, partie demanderesse, contre ARMAND BÉLANGER, résidant et domicilié au 4488, rue Foster, Waterloo, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un emplacement, avec la maison y érigée, circonstances et dépendances, sis et situé dans la municipalité de la ville de Waterloo, du côté est de la rue Foster, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Waterloo comme étant composé de:

1. Partie du lot huit cent vingt-cinq (ptie 825): un terrain de figure rectangulaire, faisant partie du lot numéro huit cent vingt-cinq (ptie 825) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Waterloo, division d'enregistrement de Shefford, municipalité de la ville de Waterloo, décrit et borné comme suit: vers le nord, par une autre partie du lot 825 appartenant à Jeanne LeGallic, épouse de René Vallières, vers l'ouest, par le lot numéro 1088 (rue Foster), vers le sud, par le lot numéro 824 et vers l'est, par une partie du lot numéro 823; mesurant cent vingt-six pieds (126 pi) dans ses lignes nord et sud et vingt pieds et six dixièmes (20,6 pi) dans ses lignes est et ouest.

2. Partie du lot huit cent vingt-trois (ptie 823): un terrain de figure irrégulière, faisant partie du lot numéro huit cent vingt-trois (ptie 823) aux mêmes plan et livre de renvoi officiels, décrit et borné comme suit: vers le nord, par une autre partie du lot 823 appartenant à Jeanne LeGallic, épouse de René Vallières, vers l'ouest, par une partie du lot 825 et par le lot 824, vers le sud, par le lot 1097 (rue Saint-Patrick), vers le sud-est, par le lot 822; mesurant cent sept pieds et un dixième (107,1 pi) dans sa ligne ouest, quatre-vingt-quatorze pieds et sept dixièmes (97,7 pi) dans sa ligne nord, cent onze pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (111,84 pi) dans sa ligne sud-est et soixante-trois pieds (63 pi) dans sa ligne sud;

3. Un terrain de figure rectangulaire, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Waterloo, division d'enregistrement de Shefford, comme étant le lot numéro huit cent vingt-quatre (824), contenant dix mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (10 899 pi²) en superficie, mesures anglaises.

Ainsi que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes et occultes attachées audit immeuble, l'acquéreur déclarant bien connaître l'immeuble vendu et en être satisfait. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 12 120,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour municipale
Granby, le 18 août 1983 30853

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Bedford
No 83005
S. 460-18-000265-833

LA CORPORATION DE LA VILLE DE WATERLOO, corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal à Waterloo, district de Bedford, partie demanderesse, contre CENTRE D'OUTILS DE GRANBY, a/s Normand Driver, résidant à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de la ville de Waterloo, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du village de Waterloo comme étant:

1. Une partie du lot huit cent quatre-vingt-cinq (ptie 885), dit cadastre, laquelle peut être décrite ainsi qu'il suit, savoir: de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 886, vers le sud-est par le lot 1099, vers le sud par le lot 1110 (rue Foster) et vers l'ouest par une autre partie du lot 885 (non subdivisée) et plus particulièrement décrite comme suit: commençant au coin est du lot 885, de là, allant vers le sud-ouest, le long de la ligne séparative des lots 885 et 1099, suivant un gisement de cent quarante-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes (145°12′45″), une distance de trente-trois mètres et cinquante-trois centièmes (33,53 m ou 110 pi) jusqu'au coin sud du lot 885; de là, allant vers l'ouest, le long de la ligne séparative des lots 885 et 1110, suivant un gisement de deux cent vingt-sept degrés, seize minutes et quinze secondes (227°16′15″), une distance de trois mètres et soixante et un centièmes (3,61 m ou 11,83 pi); de là, allant vers le nord, suivant un gisement de trois cent vingt degrés, trente-quatre minutes et trois secondes (320°34′03″), une distance de trente-quatre mètres et quatorze centièmes (34,14 m ou 112 pi) jusqu'à un point situé sur la ligne séparative des lots 885 et 886; de là, allant vers le sud-est, le long de la ligne séparative des lots 885 et 886, suivant un gisement de cinquante-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes (55°12′45″), une distance de six mètres et trente-quatre centièmes (6,34 m ou 20,79 pi) jusqu'au point de départ; superficie: cent soixante-sept mètres carrés et six dixièmes (167,6 m² ou 1 804 pi²), mesures anglaises.

2. Une partie du lot huit cent quatre-vingt-six (ptie 886), dit cadastre, laquelle peut être décrite ainsi qu'il suit: de figure trapézoïdale, bornée vers le nord-ouest par le lot 887, vers le sud-est par le lot 1099, vers le sud-ouest par le lot 885 et vers l'ouest par une autre partie du lot 886 (non subdivisée) et plus particulièrement décrite comme suit: commençant au coin est du lot 886, de là, allant vers le sud-ouest, le long de la ligne séparative des lots 886 et 1099, suivant un gisement de cent quarante-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes (145°12′45″), une distance de vingt mètres et onze centièmes (20,11 m ou 66 pi) jusqu'au coin sud du lot 886; de là, allant vers le nord-ouest, le long de la ligne séparative des lots 886 et 885, suivant un gisement de deux cent trente-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes (235°12′45″), une distance de six mètres et trente-quatre centièmes (6,34 m ou 20,79 pi); de là, allant vers le nord, suivant un gisement de trois cent vingt degrés, trente-quatre minutes et trois secondes (320°34′03″), une distance de vingt mètres et dix-huit centièmes (20,18 m ou 66,22 pi) jusqu'à un point situé sur la ligne séparative des lots 886 et 887; de là, allant vers le sud-est, le long de la ligne séparative des lots 886 et 887, suivant un gisement de cinquante-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes (55°12′45″), une distance de sept mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (7,97 m ou 26,15 pi) jusqu'au point de départ; superficie: cent quarante-trois mètres carrés et neuf dixièmes (143,9 m² ou 1 549 pi²), mesures anglaises.

3. Une partie du lot mille quatre-vingt-dix-neuf (ptie 1099), dit cadastre, laquelle peut être décrite ainsi qu'il suit, savoir: de figure irrégulière, bornée vers le nord-est et vers l'est par d'autres parties dudit lot 1099 (non subdivisées), vers le sud par le lot 1110 et vers le nord-ouest par les lots 885 et 886 et plus particulièrement décrite comme suit: commençant au point d'intersection de la ligne sud du lot 1099 avec la ligne séparative des lots 885 et 1099, de là, allant vers le nord-est, le long de la ligne séparative des lots 885 et 1099 et des lots 886 et 1099, suivant un gisement de trois cent vingt-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes (325°12'45"), une distance de cinquante-trois mètres et soixante-quatre centièmes (53,64 m ou 176 pi) jusqu'au point d'intersection de la ligne séparative des lots 886 et 1099 avec la ligne séparative des lots 886 et 887; de là, allant vers le sud-est, suivant un gisement de cinquante-cinq degrés, douze minutes et quarante-cinq secondes (55°12'45"), une distance de six mètres et soixante-neuf centièmes (6,69 m ou 21,96 pi); de là, allant vers le sud, suivant un gisement de cent quarante degrés, cinquante-huit minutes (140°58'), une distance de cinquante-deux mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (52,99 m ou 173,86 pi), jusqu'à un point situé sur la ligne séparative des lots 1099 et 1110; de là, allant vers l'ouest, le long de la ligne séparative des lots 1099 et 1110, suivant un gisement de deux cent trente degrés, cinquante-quatre minutes et quarante-cinq secondes (230°54'45"), une distance de dix mètres et soixante-cinq centièmes (10,65 m ou 34,93 pi) jusqu'au point de départ; superficie: quatre cent soixante et un mètres carrés et six dixièmes (461,6 m² ou 4 969 pi²); mesures anglaises. Les dimensions sont en mètres. Les dimensions données en pieds sont en mesures anglaises. Le tout selon que décrit en une description technique préparé par Gilles Roux, arpenteur-géomètre, en date du 25 septembre 1981, sous le numéro mille trois cent trois (1303) de ses minutes.

4. Une autre partie du lot mille quatre-vingt-dix-neuf (ptie 1099), dit cadastre, laquelle peut être décrite ainsi qu'il suit, savoir: en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne nord-est du lot 883 avec la ligne est du lot 1099, dit cadastre, en direction nord-ouest, toute la distance qu'il y a pour se rendre en un point situé à six mètres et soixante-neuf centièmes (6,69 m) au sud-est étant situé à l'intersection de la ligne nord-est du lot 886 avec la ligne nord-ouest du lot 1099; puis, du point atteint, en direction sud-ouest, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'en un point situé sur le côté nord-est du lot 1110 ou rue Foster et à dix mètres et soixante-cinq centièmes (10,65 m) au sud-est du point d'intersection de ladite rue Foster avec le côté sud-est du lot 885; puis du point atteint, longeant le côté nord de ladite rue Foster, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'en un point situé à l'intersection du côté nord de ladite rue Foster avec le côté nord-ouest du lot 884; puis du point atteint, en direction nord-est, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'au point de départ; et bornée, ladite partie, au nord par le résidu du lot 1099, à l'est par les lots 883 et 884, au sud par ladite rue Foster ou lot 1099 et à l'ouest par également le résidu du lot 1099 tel que décrit plus haut.

5. Une partie du lot huit cent quatre-vingt-trois (ptie 883), de forme irrégulière, dit cadastre, laquelle peut être décrite ainsi qu'il suit, savoir: en partant d'un point situé à l'intersection de la ligne nord-est du lot 883 avec la ligne sud-est du lot 1099, en direction sud-ouest, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'à la ligne de division entre les lots 883 et 884; puis du point atteint, en direction sud-est, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'au solage sur lequel est érigé un mur en brique rouge; puis du point atteint, en direction nord, suivant ledit solage et le prolongement dudit solage, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'au côté nord-est dudit lot 883; puis du point atteint, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'au point de départ; et bornée ladite partie au nord par le lot 882, à l'est par le résidu dudit lot 883, au sud par le lot 884 et à l'ouest par ladite partie du lot 1099 plus haut décrite.

6. Une partie du lot huit cent quatre-vingt-quatre (ptie 884), dit cadastre, laquelle peut être décrite ainsi qu'il suit, savoir: en partant d'un point situé à la rencontre du côté nord-est du lot 884 avec le côté sud-est du lot 1099, en direction sud-est, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'au solage qui supporte un mur de brique rouge; puis du point atteint, en direction sud-ouest, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'au côté nord de la rue Foster ou lot 1110, en longeant ledit solage susmentionné; puis du point atteint, longeant le côté nord de ladite rue Foster ou lot 1110, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'au lot 1099; puis du point atteint, en direction nord-est, longeant le côté sud-est du lot 1099, toute la distance qu'il y a pour se rendre jusqu'au point de départ; et bornée, ladite partie, au nord par le lot 883, à l'est par le résidu dudit lot 884, au sud par le lot 1110 ou rue Foster et à l'ouest par le lot 1099.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment celle active en faveur du côté est du lot 885 pour effectuer les réparations sur des bâtisses érigées sur les lots 885, 886 et 887, suivant l'enregistrement 235882, et également avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment un garage. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 7 512.00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale

et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUINZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour municipale
Granby, le 18 août 1983 30854

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Bedford
No 83003
S. 460-18-000263-838

LA CORPORATION DE LA VILLE DE WATERLOO, corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal à Waterloo, district de Bedford, partie demanderesse, contre CRYSTAL SPRING CO., 3084, rue Foster, Waterloo, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Une étendue de terre située dans la ville de Waterloo, et comprenant:

1. La totalité des lots numéros huit cent quatre-vingt-trois et huit cent quatre-vingt-quatre (883 et 884) figurant au cadastre de la ville de Waterloo;

2. Une lisière de terrain d'une contenance de six mille neuf cent quatre-vingts pieds carrés (6 980 pi²), laquelle lisière figure au cadastre susdit comme faisant partie de la rue Victoria. Elle est délimitée comme suit: partant d'un point situé sur la limite ouest de la rue Victoria, lequel point constitue le coin nord-est du lot numéro huit cent quatre-vingt-six; de là, en direction sud-ouest, en longeant ladite limite ouest, une distance de cent soixante-seize pieds (176 pi), soit jusqu'au coin sud-est du lot numéro huit cent quatre-vingt-cinq; de là, vers le sud-est, en déviant à gauche à un angle de quatre-vingt-quatorze degrés dix-huit minutes (94° 18′), une distance de quarante pieds et un dixième (40,1 pi), soit jusqu'à la limite est de ladite rue Victoria; de là, vers le nord-est, en longeant la limite est de ladite rue, une distance de cent soixante-treize pieds, soit jusqu'au coin nord-ouest du lot numéro huit cent quatre-vingt-trois; de là, vers le nord-ouest, à angle droit, une distance de quarante pieds (40 pi), soit jusqu'au point de départ. Cette lisière de terrain est bornée comme suit: au nord-est par une autre partie de la rue Victoria; au sud-ouest par une autre partie de la même rue (actuellement la voie publique); au sud-est par les lots numéros 883 et 884, et par la partie du lot numéro 952 ci-après décrite; au nord-ouest par les lots numéros 885 et 886;

3. Une lisière de terrain de configuration irrégulière, d'une contenance de mille deux cent quarante-six pieds (1 246 pi), plus ou moins, et faisant partie du lot numéro neuf cent cinquante-deux (ptie 952) figurant au cadastre de ladite ville de Waterloo. Ce terrain est délimité comme suit: partant d'un point situé sur la limite est de la rue Victoria, lequel point constitue le coin sud-ouest dudit lot numéro huit cent quatre-vingt-quatre; de là, vers l'est, en longeant la limite sud du lot huit cent quatre-vingt-quatre, une distance de cent soixante-huit pieds et quatre dixièmes (168,4 pi); de là, vers le sud-ouest, en déviant vers la droite à un angle de cent un degrés vingt et une minutes (101° 21′), une distance de dix pieds (10 pi), soit jusqu'à la limite nord de la voie publique; de là, vers le nord-ouest, en longeant la limite nord de la voie publique, une distance de cent soixante-sept pieds (167 pi), soit jusqu'à la limite est de la rue Victoria; de là, vers le nord-est, en longeant la limite est de ladite rue, une distance de cinq pieds (5 pi), soit jusqu'au point de départ. Ce même terrain est borné comme suit: au nord par le lot numéro huit cent quatre-vingt-quatre; au sud par une autre partie du lot numéro 952 (l'emprise de la ligne de chemin de fer de Waterloo et Magog, actuellement la voie publique); à l'est par une autre partie du lot numéro 952; à l'ouest par la rue Victoria.

Le tout, tel qu'il est indiqué sur un plan dressé par Léon Desrochers, arpenteur-géomètre, et daté du 3 novembre 1950.

Avec la fabrique dessus construite, circonstances et dépendances, ainsi que la machinerie, les stocks et le matériel y contenus. En l'état où le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes y rattachées. »

Sous réserve du droit prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 9 312,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue principale, 2e étage, Granby,

le MARDI VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUINZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour municipale
Granby, le 18 août 1983 30916

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Bedford
No 83001
S. 460-18-000266-831

LA CORPORATION DE LA VILLE DE WATERLOO, corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal à Waterloo, district de Bedford, partie demanderesse, contre SUCCESSION ÉMILIENNE ROYER, 155, rue Clark, Waterloo, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

«Un terrain situé sur le côté nord de la rue Clark, ville de Waterloo, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Waterloo, division d'enregistrement de Shefford, comme étant le coin sud-est du lot numéro trois cent quatre-vingt-trois (ptie S.-E. 383), mesurant quatre-vingt-dix (90 pi) de largeur au chemin, ainsi qu'à l'extrémité nord par une profondeur de quatre cents pieds (400 pi), et borné comme suit: au nord et à l'ouest par le résidu dudit lot 383, à l'est par le canton de Shefford et au sud par la rue Clark; avec la maison y édifiée, ses circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 5 472,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour municipale
Granby, le 18 août 1983 30855

Bonaventure

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
Nos 105-18-000009-836
105-05-000124-822

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 900, place du Canada, Montréal, district de Montréal, QC, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEUE DAME ÉPIPHANE TALBOT, domiciliés et résidant à Hopetown, district de Bonaventure, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR, division d'enregistrement no 1, de Bonaventure, New-Carlisle, partie mise en cause.

« Un certain terrain sis et situé dans la municipalité de Hopetown dans le comté de Bonaventure, mieux connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent vingt-deux (122 ptie), rang Un (1) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hope, première division d'enregistrement, de Bonaventure à New-Carlisle, mesurant ledit terrain en mesures anglaises, cinquante pieds (50 pi) de largeur par cinquante pieds (50 pi) de profondeur et étant situé à une distance d'environ trois cents pieds (300 pi) du chemin public et étant borné comme suit: vers le nord, le sud, l'est et l'ouest par la propriété appartenant à monsieur Léonard Thériault ou représentants; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 2 886,10 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New-Carlisle, district de Bonaventure, le QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 23 août 1983 30864

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000111-837

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal et un bureau sur la rue Commerciale, Grande-Rivière, district de Gaspé, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES GÉRARD MOREAU LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Grande-Rivière, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Un immeuble situé à Grande-Rivière-Ouest, dans la ville de Grande-Rivière, connu et désigné comme étant composé d'une partie des lots suivants:

a) Une partie du lot deux cent soixante-treize, subdivision quatre (273-4 ptie):

b) Une partie du lot deux cent soixante-treize, subdivision cinq (273-5 ptie):

Tous deux du Deuxième Rang, au cadastre officiel révisé de cette partie de la municipalité de Grande-Rivière. Mesurant cent quatre-vingt-six pieds (186 pi) au nord, trois cent quatre-vingts pieds (380 pi) et cent quarante pieds (140 pi) à l'est, soixante-six pieds (66 pi) quarante pieds (40 pi) et quatre-vingts pieds (80 pi) au sud, cent quatre-vingts pieds (180 pi) et trois cent quarante pieds (340 pi) à l'ouest. Borné vers le nord par le résidu des lots 273-4 et 273-5 (Gérard Moreau) à l'est par le lot 273-6 (Pierre Dubé) et une partie du lot 273-5 (Gilles Dubé), vers le sud par Gilles Dubé, le chemin public ainsi que Gérard Moreau, vers l'ouest par Gérard Moreau ainsi que le lot 273-1 (Régis Moreau), avec bâtisse dessus construite, appartenances, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* du C.P.C. est fixé à la somme de 47 350,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Percé, palais de justice de Percé, le MARDI VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à NEUF heures.

Le shérif,
JEAN BOURGET

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 22 août 1983 30912

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000100-833

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 320, Saint-Germain est, Rimouski, dans le district judiciaire de Rimouski, partie demanderesse, contre MARIE REINE MORISSETTE, ménagère, résidant et domiciliée au 40, rue du Palais-de-Justice, Sainte-Anne-des-Monts dans le district de Gaspé, partie défenderesse.

« Un terrain sis et situé à Sainte-Anne-des-Monts, connu et désigné comme étant la resubdivision deux, de la subdivision trente-sept du lot originaire vingt et un, subdivision A et resubdivision un (21-A-1-37-2) et le lot subdivision deux de la subdivision cinquante, du lot originaire vingt et un, subdivision B et resubdivision un (21-B-1-50-2) pour le rang Un du cadastre officiel et revisé du fief Sainte-Anne-des-Monts, Notre-Dame. Ce terrain mesure soixante-dix pieds et un dixième (70,1 pi) au nord-ouest, cent cinquante pieds (150 pi) au nord-est, quatre-vingt-dix pieds (90 pi) au sud-est et cent trente pieds et un dixième (130,1 pi) et trente et un pieds et trois dixièmes (31,3 pi) au sud-ouest. Il est borné vers le nord-ouest par une partie du lot 21-A-1 (rue projetée), vers le nord-est par une autre partie du lot 21-A-1 de Carl Casey et par une autre partie du lot 21-A-1 des Soeurs de Saint-Paul-de-Chartres, vers le sud-est par une partie des lots 21-A-1 et 21-B-1 des Soeurs de Saint-Paul-de-Chartres et vers le sud-ouest par une partie du lot 21-B-1 (rue projetée). »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* C.P.C., est fixé à la somme de 18 030,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif,
JEAN BOURGET

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 24 août 1983 30893

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000101-838

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au local 900, place du Canada, Montréal, partie demanderesse, contre DAME MARIE MORISSETTE GILBERT, femme d'affaires, domiciliée et résidant au 40, du Parc, Sainte-Anne-des-Monts, district de Gaspé, partie défenderesse.

« La resubdivision sept du lot numéro vingt et un, subdivision A, resubdivision un (21-A-1-7) du cadastre officiel pour le Premier Rang du fief Sainte-Anne-des-Monts, Notre-Dame, avec la bâtisse à logements dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* C.P.C., est fixé à la somme de 29 730,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à NEUF heures.

Le shérif,
JEAN BOURGET

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 23 août 1983 30894

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 500-05-005072-820

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD, corps politique légalement constitué selon la loi, ayant son siège social et son bureau principal au 1010, rue Sainte-Catherine ouest, local 501, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre MARC HUOT, domicilié et résidant au 230, rue Châteauguay, Huntingdon, province de Québec, partie défenderesse.

Immeuble appartenant au défendeur, Marc Huot, à savoir:

« Un immeuble situé à Saint-Pierre-de-Wakefield, comté de Gatineau, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, désigné sur le cadastre du Cinquième Rang du canton de Wakefield comme étant une partie du lot numéro vingt-neuf B (29B-ptie). Ce terrain mesure environ soixante et onze pieds (71 pi) de largeur, sur une profondeur équivalant à la distance entre le chemin public et le lac Saint-Pierre. Ce même terrain est borné comme suit: à l'ouest par le lac Saint-Pierre-de-Wakefield; au nord par la ligne de division entre les rangs 5 et 6 dudit canton; au sud par une autre partie du même lot, propriété de M. Aimé Huot ou de ses représentants; à l'est par le chemin public. Avec les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances. La limite sud est parallèle au côté sud de la maison visée par les présentes, à un pied au sud de celui-ci. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de sept mille huit cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-quatorze centins (7 896,94 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 18 août 1983 30917

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000294-82

LUCIEN VAILLANT, cultivateur, domicilié et résidant sur le chemin Lamarche, en la paroisse de Saint-Alexandre, municipalité de Limbour, district de Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre MARIO THÉRIAULT, homme d'affaires, domicilié et résidant au 741, boulevard Saint-Joseph, cité et district de Hull, province de Québec et LÉO A. LAFONTAINE, rentier, domicilié et résidant au 2, rue Renaud, ville de Gatineau, district de Hull, province de Québec, et DENIS ROCHELEAU, pharmacien, domicilié et résidant au 151, boulevard Riel, cité et district de Hull, province de Québec, partie défenderesse, et LES ENTREPRISES LATHÉRO INC., corporation dûment constituée, ayant son siège social au 741, boulevard Saint-Joseph, cité et district de Hull, province de Québec, mis en cause.

« Tout cet immeuble propriété de Les Entreprises Lathéro Inc., de forme irrégulière situé dans la municipalité de Touraine, province de Québec, au sud-ouest de l'intersection des chemins Lamarche et Taché, plus particulièrement connu et désigné comme suit: un immeuble étant connu et désigné comme étant le lot numéro un A (1-A), rang Neuf (rg IX), canton de Hull, division d'enregistrement de Gatineau; avec circonstances et dépendances sujet à toutes les servitudes actives ou passives, affectant ou pouvant affecter ledit immeuble.

À distraire dudit immeuble:

a) Tout cet immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro un A (partie 1A) du Neuvième Rang (rg IX) du canton de Hull, contenant environ vingt-sept acres en superficie et pouvant être décrit comme suit: commençant à un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots numéros un A (1A); et deux A (2A) avec la limite sud du chemin séparant les rangs Neuf et Dix (rg IX et X) dudit canton; de ce point, dans une direction est, sur une distance d'environ sept cent soixante pieds (760 pi), longeant la limite sud du chemin public séparant les rangs neuf et dix (rg IX et X), jusqu'à un point situé sur la rive ouest du ruisseau et formé par la rencontre de la rive ouest dudit ruisseau et la limite sud dudit chemin public; de ce point, dans une direction sud et ensuite, sud-ouest, longeant la rive ouest dudit ruisseau jusqu'à un point situé sur la rive ouest dudit ruisseau et formé par la rencontre de la rive ouest dudit ruisseau avec la ligne séparative des lots numéros un A (1-A) et deux A (2-A), du Neuvième Rang (rg IX) dudit canton; de ce point, dans une direction nord, sur une distance d'environ deux mille cent trente-huit pieds (2 138 pi), jusqu'au point de commencement, et borné comme suit: au nord, par le chemin public; à l'est et au sud par la rive ouest dudit ruisseau; à l'ouest par partie du lot numéro deux A (ptie 2-A) du Neuvième Rang (rg IX) dudit canton, mesures anglaises plus ou moins. Cedit immeuble étant partie de la propriété de Lucien Vaillant et partie de la propriété de Geneviève Leclerc ou représentants.

b) Tout cet immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro un A (ptie 1-A) du Neuvième Rang (rg IX) du canton de Hull, pouvant être délimité comme suit: au sud par une ligne située à cinq (5 pi) pieds au sud de la pompe à eau; à l'est par une ligne située à cent vingt-six pieds (126 pi) à l'est de la pompe à eau; à l'ouest par une ligne située à deux cent trente-deux pieds (232 pi) à l'ouest de la pompe à eau; au nord par la ligne formée par la limite sud des hautes eaux du ruisseau, et borné comme suit: au sud, à l'est et à l'ouest par autres parties du même lot; au nord par le ruisseau susdit. Cedit immeuble demeurant la propriété du vendeur Lucien Vaillant.

c) Tout cet immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro un A (ptie 1-A) du Neuvième Rang (rg IX) du canton de Hull, et délimité comme suit: commençant à un point situé à sept cent cinquante pieds (750 pi) à l'ouest du chemin Lamarche; sur la limite sud du chemin public séparant les rangs Neuf et Dix (rg IX et X) dudit canton; de ce point, dans une direction sud, sud-est, approximativement à angle droit; sur une distance de trois cents pieds (300 pi), jusqu'à un point; de ce point, dans une direction ouest, approximativement à angle droit, jusqu'à un point situé sur la rive est dudit ruisseau; de ce point, dans une direction nord, longeant la rive est dudit ruisseau, jusqu'à un point formé par la rencontre de la rive est dudit ruisseau avec la limite sud du chemin public séparant les rangs Neuf et Dix (rg IX et X) dudit canton; de ce point, dans une direction est, longeant la limite sud du chemin public séparant les rangs Neuf et Dix (IX et X) dudit canton, jusqu'au point de commencement, et borné comme suit: au nord, par le chemin public séparant les rangs Neuf et Dix (rg IX et X); à l'est par partie du lot numéro un A (1-A); à l'ouest par la rive est du ruisseau; au sud par partie du lot numéro un A (1-A), ledit immeuble étant la propriété de Lucien Vaillant. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de mille six cent soixante-deux dollars et cinquante centins (1 662,50 $). Ce mon-

tant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 18 août 1983 30856

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-403-822

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, Saint-Jacques ouest, Montréal, QC, partie demanderesse, contre YVES CHAREST, demeurant au 945, Samoisette, Saint-Jean, EUGÈNE GIROUX, demeurant au 932, Vincelette, appartement 2, Iberville, LES CONSTRUCTIONS PERRAS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 7710, boulevard Perras, Rivière-des-Prairies, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, NICOLE LÉVESQUE CHAREST, ROLLIN, DESCHENEAUX, DESMARAIS INC., syndics aux faillis, 700, Crémazie ouest, Montréal.

« Un emplacement situé à Saint-Jean-d'Iberville, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quatre (84-67), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean. Avec la bâtisse dessus érigée. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude en faveur de Southern Canada Power enregistrée à Saint-Jean sous le numéro 46129 et une autre servitude de passage et de vue illégale à perpétuité enregistrée à Saint-Jean, sous le numéro 150564. Le tout, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur. »

Évaluation municipale: 185 900,00 $

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 45 121,00 $ compte tenu de facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 29 août 1983 30913

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-189-835

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social dans la ville de Montréal, dit district en sa qualité de fiduciaire pour le bénéfice de la Société d'entraide économique de Saint-Jean et Iberville et LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SAINT-JEAN ET IBERVILLE, partie demanderesse, contre LE PALAIS DE LA ROULETTE INC. *ET AL.*, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 835, Saint-Jacques, Saint-Jean, partie défenderesse et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, partie mise en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, ayant front sur la rue Saint-Jacques, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent deux (lot 102-92) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean. Avec une bâtisse dessus construite et portant le numéro d'immeuble 835 de ladite rue Saint-Jacques. »

Évaluation municipale: 747 700,00 $

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 181 481,00 $, compte tenu de facteur établi pour le

rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 29 août 1983 30914

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-005602-821

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 699, rue Saint-Vallier ouest, Québec, dit district, partie demanderesse, contre RÉAL TURGEON, tant personnellement que faisant affaires sous les noms et raison sociale de « Les Éditions publicitaires Turgo Enrg. » domicilié et résidant au 2275, rue Masson, Sillery, district de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

L'immeuble suivant composé de:

Premièrement: Un terrain vacant situé à Saint-Henri-de-Mascouche, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (ptie 255) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, de forme irrégulière, mesurant environ cent pieds (100 pi) dans sa ligne sud, cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans sa ligne ouest, quarante pieds (40 pi) dans sa ligne nord, dix pieds (10 pi) dans sa ligne nord-ouest et cent quarante pieds (140 pi) dans sa ligne est, le point d'intersection entre les lignes sud et est (extrémité sud-est) étant situé à environ trois cents pieds (300 pi) de la ligne de division entre les lots 255 et 256 du même cadastre et à environ mille deux cent cinquante pieds (1 250 pi) du point d'intersection entre les lots 255, 256 et 314 du même cadastre; borné au nord par une bande de terre décrite au paragraphe 15 du titre de l'emprunteur étant un droit de passage donné à l'acquéreur par le vendeur, à l'est par une partie du lot 255, au sud par une partie du lot 255 appartenant à Aurélien Gaudreault ou représentants et par une autre partie du lot 255, à l'ouest par une partie du lot 255. Le tout ayant une superficie totale d'environ neuf mille pieds carrés (9 000 pi²).

Deuxièmement: Un terrain vacant situé à Saint-Henri-de-Mascouche, et connu et désigné, comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (ptie 255) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, de forme irrégulière, mesurant environ deux cent quatre-vingt-treize pieds (293 pi) dans sa ligne sud-est, cent quarante pieds (140 pi) dans sa ligne ouest, quatre-vingt pieds (80 pi) dans sa ligne nord-ouest, pour ensuite courber vers le nord-ouest par un rayon de vingt pieds (20 pi) et continuer dans cette direction (ligne nord-est) sur une distance de soixante-douze pieds (72 pi) cent quarante pieds (140 pi) dans sa ligne nord et cent trois pieds (103 pi) dans une autre ligne nord-est, le point d'intersection entre les lignes sud-est et ouest étant situé à environ trois cent dix pieds (310 pi) de la ligne de division entre les lots 255 et 256 du même cadastre et à environ mille deux cent quarante-cinq pieds (1 245 pi) du point d'intersection entre les lots 255, 256 et 314 du même cadastre; borné au nord-est par une partie du lot 255 appartenant à J. Claude Fortin ou représentants et par une partie du lot 255 appartenant à Clément Caron ou représentants, au sud-est par d'autres parties du lot 255, à l'ouest par une autre partie du lot 255, à l'ouest par une autre partie du lot 255, au nord-ouest et dans l'autre ligne nord-est par une bande de terre décrite au paragraphe 15 du titre de l'emprunteur, étant un droit de passage donné à l'emprunteur par Les Investissements D.L.Y. Inc. Le tout, ayant une superficie totale d'environ trente-trois mille trois cent douze pieds carrés (33 312 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Troisièmement: Un terrain vacant situé à Saint-Henri-de-Mascouche, et composé:

a) d'une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (ptie 254) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, de forme triangulaire, mesurant environ cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne nord-est, soixante pieds (60 pi) dans sa ligne sud et quarante pieds (40 pi) dans sa ligne nord-ouest, le point d'intersection entre les lignes nord-est et sud étant situé sur la ligne de division entre les lots 254 et 255 à une distance de mille deux cent vingt-cinq pieds (1 225 pi) du point d'intersection entre les lots 254, 255 et 314 du même cadastre; borné au nord-est par une partie du lot 254 appartenant à Bernard Legault ou représentants, au sud par une partie du lot 255 décrite au paragraphe *b)* ci-dessous et au nord-ouest par une autre partie du lot 254.

b) d'une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (ptie 255) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, de forme irrégulière, mesurant environ soixante-deux pieds (62 pi) dans sa ligne nord-est, cent quarante pieds (140 pi) dans sa ligne sud, cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) dans sa ligne nord-ouest et soixante pieds (60 pi) dans sa ligne nord, le point d'intersection entre les lignes nord et nord-est étant situé sur la

ligne de division entre les lots 254 et 255 du même cadastre à une distance de mille deux cent vingt-cinq pieds (1 225 pi) du point d'intersection entre les lots 254, 255 et 314 du même cadastre; borné au nord par une partie du lot 254 décrite au paragraphe *a)* ci-dessus, au nord-est par une partie du lot 255 appartenant à Jean-Claude Fortin ou représentants, au sud-est par une partie du lot 255 décrite au paragraphe 2 ci-dessus, au sud-ouest par une bande de terre décrite au paragraphe 15 du titre de l'emprunteur étant un droit de passage donné à l'emprunteur par Les Investissements D.L.Y. Inc., au nord-ouest par une autre partie du lot 255. Le tout ayant une superficie totale d'environ dix mille trois cent soixante-quinze pieds carrés (10 375 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Sur un plan préparé par monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du vingt-cinq (25) mars mil neuf cent soixante-quinze (1975), ces immeubles ont été identifiés comme suit:

a) le lot en premier lieu décrit portant le numéro 145;

b) celui en deuxième lieu décrit portant les numéros 146, 147 et 148;

c) celui en troisième lieu décrit portant le numéro 149.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement une servitude existante en faveur de la Commission hydro-électrique de Québec, suivant actes enregistrés à L'Assomption, sous les nos 85800 et 87615 et de plus une servitude de non-accès, telle que mentionnée dans un acte de vente enregistré à l'Assomption, sous le numéro 131884.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 1 914,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Ledit immeuble pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 août 1983

30857

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000919-822

LA CAISSE POPULAIRE DE TERREBONNE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 513, rue Masson, Terrebonne, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LES AMEUBLEMENTS J.G. PAIEMENT INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2692, boulevard Sainte-Marie, ville de Mascouche, district de Joliette, et JEAN-GUY PAIEMENT, résidant et domicilié au 436, rue Saint-Louis, Terrebonne, district de Terrebonne, et dame GHISLAINE LOSLIER PAIEMENT, domiciliée et résidant au 436, rue Saint-Louis, Terrebonne, district de Terrebonne, partie défenderesse, conjointement et solidairement, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Sainte-Marie, ville de Mascouche, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent cinquante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent six (406-253) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, contenant en superficie neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (9 997 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro d'immeuble 2692, boulevard Sainte-Marie, ville de Mascouche. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part du débiteur. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 42 978,00 $, représentant 25 % de l'évaluation de l'immeuble, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 18 août 1983

30858

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000311-829
250-18-000020-837

CAISSE POPULAIRE DE ST GABRIEL, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Saint-Gabriel, comté et district de Kamouraska, partie demanderesse, contre YVES MILLIARD, place Rivest, Lebel-sur-Quévillon, et LYNE LÉVESQUE, 22, rue Bertrand, Isle-Verte, et JEAN ANCTIL, 11, de la Station, Saint-Philippe-de-Néri, et DORIS MIGNEAULT, 11, de la Station, Saint-Philippe-de-Néri, et ALAIN D'ANJOU, 60, Notre-Dame, Mont-Carmel, et SYLVIE ROUSSEL, 8, route de l'Église, Kamouraska, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Kamouraska, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent trente-huit (ptie 238) du cadastre officiel du village de Kamouraska, mesurant à la mesure anglaise, cent pieds (100 pi) nord-sud et cent trente pieds (130 pi) est-ouest, et borné comme suit: vers le nord à Denis Landry, vers le sud à Yves Côté, vers l'est à un chemin public et vers l'ouest à Gérard Dionne tel que le tout se trouve avec le restaurant dessus construit; circonstances et dépendances, ainsi que les immeubles par destination comprenant entre autres: un réfrigérateur Coke 958783 (235 lbs), un poêle hot-dog MKE 3819685, une friteuse MKE 4018677, un poêle 4 ronds avec plaque Sault Pend 4286, un four à pizza Blue Gette 34 × 44, un four micro-onde 10556, un lave-vaisselle 61.1598, une caisse, deux congélateurs, une cafetière automatique 817302. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 8 058,40 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Kamouraska, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, le MERCREDI DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Kamouraska, le 17 août 1983 30895

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
Nos 250-02-000725-827
250-02-000260-833 Bref noté
250-18-000022-833

CAISSE POPULAIRE DE ST-MARC DU LAC LONG, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau à Saint-Marc-du-Lac-Long, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre FLAVIEN PLOURDE, domicilié et résidant à route rurale no 1, Saint-Marc-du-Lac-Long, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« La partie au nord-est du chemin de fer, distraction faite de la parcelle (extrémité ouest — voir spécification) et de l'emprise de la route, et la partie au sud-ouest du chemin de fer du lot numéro vingt-trois (23), rang Trois (111), de l'arpentage primitif du canton de Robinson, correspondant à une partie du lot numéro vingt-trois-A (23-A) et au lot numéro vingt-trois-B (23-B), rang Trois (111) du cadastre officiel du canton de Robinson; spécification de la parcelle (extrémité ouest) distraite de la partie au nord-est du chemin de fer du lot 23, rang 111, canton de Robinson: extrémité ouest de la partie comprise entre la route no 51 et le chemin de fer C.N. de la partie au nord-est dudit chemin de fer; limitée à l'est par une ligne s'établissant sur une longueur de 2 chaînes suivant un azimut de 178°00' depuis un point situé sur le côté sud de ladite route 7.70 chaînes à son extrémité ouest: 3,75 acres; sauf et à distraire: un morceau de terre faisant partie des lots numéros vingt-trois-A et vingt-trois-B dans le Troisième Rang (ptie de 23-A et de 23-B, rg 111) au cadastre officiel pour le canton de Robinson, étant toute cette partie délimitée au sud-ouest de la route 289 et se terminant au fronteau des terres du rang deux du canton de Robinson, sauf à distraire l'emprise du terrain du chemin de fer, le tout sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances, et étant d'une superficie approximative d'une vingtaine d'acres;

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-trois-B, rang Trois (lot 23-B ptie, rg 111) du cadastre officiel du canton de Robinson, division d'enregistrement de Témiscouata, lequel emplacement mesure cent cinquante pieds (150 pi) le long du chemin qui le borne au nord, cent cinq pieds (105 pi) le long de la propriété de Jacques Plourde ou représentants qui le borne à l'est, cent vingt pieds (120 pi) le long de la propriété du Canadien National ou représentants, qui le borne au sud, et cent dix-sept pieds (117 pi) le long du résidu de la propriété de Flavien Plourde ou représentants qui le borne à l'ouest, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile est fixé à 12 689,95 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le JEUDI TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 17 août 1983 30868

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
Nos 250-02-000030-830
250-18-000043-839

COMMISSION SCOLAIRE DES MONTAGNES, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 381, avenue Principale, ville Degelis, comté de Témiscouata, district de Kamouraska, partie défenderesse, contre DONALD THIBODEAU, domicilié et résidant à Washburn, Maine, U.S.A., partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement situé à Auclair, connu et désigné comme faisant partie de la partie non submersible du lot numéro quarante-neuf du rang Onze du cadastre officiel du canton d'Auclair (ptie 49, rg XL, canton d'Auclair), division d'enregistrement de Témiscouata, avec les bâtisses (chalet) dessus construites. Ce terrain mesure environ soixante-quinze pieds (75 pi) dans sa ligne est, quarante-cinq pieds (45 pi) dans sa ligne ouest et quatre-vingt pieds (80 pi) dans chacune de ses lignes nord et sud; et est borné, au sud au Grand Lac Squateck au nord au chemin des rangs Dix et Onze dudit cadastre, à l'ouest au terrain de Léo Boucher et à l'est au terrain du vendeur, le tout plus ou moins, mesures anglaises; sous réserve des servitudes passives pouvant affecter l'immeuble vendu et notamment d'une servitude de droit de passage établi en faveur dudit Léo Boucher et s'exerçant dans un chemin situé sur le côté ouest dudit terrain et d'une largeur d'environ dix pieds, le tout suivant titre antérieurement enregistré. Avec et y compris tous les meubles meublants se trouvant actuellement dans ledit chalet. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 054,70 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le JEUDI TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 17 août 1983 30896

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
Nos 250-02-000296-829
250-18-000040-835

RÉJEAN LEMIEUX INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social, quartier Sully, Pohénégamook, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre CLARENCE MORIN, domicilié et résidant à rang 4, Saint-Jean-de-la-Lande, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement, ensemble les bâtisses nues y édifiées, circonstances et dépendances, situé à Saint-Jean-de-la-Lande, à l'endroit appelé lac Thibault, consistant en une partie du lot connu et désigné au cadastre officiel du canton de Robinson, comme étant le lot numéro trente-trois A du Quatrième Rang (ptie du lot no 33-A, rg IV, canton de Robinson), mesurant, mesures anglaises, une largeur de cinquante pieds le long du chemin public et dont la profondeur est de soixante-quinze pieds. Ce terrain est borné, vers le sud audit chemin public ou route no 51, vers l'ouest au terrain de Jos Morin, vers le nord à celui d'Adélard Martin ou représentants, et vers l'est à celui de madame Adolphe Boutot. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 458,60 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le JEUDI TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 17 août 1983 30898

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
Nos 250-02-000663-804
250-18-000038-839

NICOLE LEVESQUE, résidant et domiciliée, avenue de la Gare, La Pocatière, district de Kamouraska, et SYLVAIN THÉRIAULT, du même lieu, partie demanderesse, contre BERTRAND LEVESQUE, résidant et domicilié au 230, route Martineau est, La Pocatière, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Kamouraska, mis en cause.

« Un terrain, avec la maison y érigée, circonstances et dépendances, situé au sud-ouest de la route du moulin, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière comme étant une partie de la subdivision deux du lot originaire numéro six cent neuf (ptie 609-2) et une partie de la subdivision trois du lot originaire numéro six cent neuf (ptie 609-3), décrit comme suit: de figure irrégulière, mesurant trois cent vingt-huit pieds (328 pi) vers le sud-est, soixante pieds (60 pi) vers le sud-ouest, trois cents pieds (300 pi) vers le nord-ouest et cent trente-deux pieds (132 pi) vers le nord-est; borné vers le sud-est à l'autre moitié du ruisseau (pties 609-2, 609-3 et 609-6), vers le sud-ouest à une partie de la rivière Saint-Jean, vers le nord-ouest à une autre partie du lot 609-2 et vers le nord-est à la route du moulin; y compris dans le terrain ci-dessus décrit, l'emplacement de l'ancien chemin. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 880,62 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Kamouraska, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, le MERCREDI DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 17 août 1983 30897

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000036-830
250-18-000055-833

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T., 445, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre NIL DUMAIS, 642, 12e Rue (Taché), Saint-Pascal, district de Kamouraska, et JACQUES BOUCHARD, 12021-66, Street, appartement 8B, Edmonton, Alberta, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Kamouraska, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Pascal, en la ville de Saint-Pascal, division d'enregistrement de Kamouraska, comme étant la subdivision deux du lot originaire numéro deux cent soixante-dix

(270-2), circonstances et dépendances avec les bâtisses dessus construites. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile est fixé à 8 265,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Kamouraska, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, le MERCREDI DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 17 août 1983 30899

Mingan

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-007693-821
650-18-000025-837

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES PLACEMENTS LECAVALIER LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 674, place Publique, Sainte-Dorothée, district de Montréal, et CLAUDE LECAVALIER, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Baie-Comeau, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant

1. Les lots cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante et un et soixante-deux (58, 59, 60, 61 et 62), rang A, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenier, municipalité de la ville de Port-Cartier, division d'enregistrement de Saguenay, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro cent vingt-quatre (ptie 124), rang A, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenier, municipalité de la ville de Port-Cartier, division d'enregistrement de Saguenay. Ledit terrain, de figure triangulaire, est borné au nord-est et au sud-est par une partie du lot 124, et au sud-ouest par le lot 62 et peut être plus particulièrement décrit comme suit: commençant au point indiqué par la lettre B, sur le plan accompagnant la présente description, lequel point est situé sur la ligne séparative des lots 62 et 124, à une distance de cent dix-sept pieds (117,0 pi) dans une direction de S. 25 40,4 pi E. du point, indiqué par la lettre A, soit l'intersection des lignes séparatives des lots 62 et 124, d'avec les lots 1 (rue) et 125 (rue). Dudit point de départ, successivement par les lettres C, D et B, le long du périmètre dudit terrain, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous où chaque lien y est déterminé par sa longueur et sa direction.

De	À	Course		Distance
B	C	S. 36	57,7 pi E.	89,00 pi
C	D	S. 53	02,3 pi O.	17,76 pi
D	B	N. 25	40,0 pi O.	90,76 pi

Fermant ainsi le périmètre dudit terrain.

Ledit terrain identifié par les lettres B, C, D et B, contient en superficie sept cent quatre-vingt-dix pieds carrés (790,0 pi²). Dans cette description et sur le plan l'accompagnant les mesures sont en pieds anglais.

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur la copie d'un plan préparé par l'arpenteur-géomètre Charles E. Couture, en date du 27 octobre 1977, dans un acte reçu devant Raymond Y. Gaudreault, notaire, le 29 novembre 1977, sous le numéro 2455 de ses minutes et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, le 1er décembre 1977, sous le numéro 101063. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé selon l'article 688.1 du Code de procédure civile à 9 787,75 $, soit 25 % du montant de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi.

Pour être vendus en bloc au bureau du greffier municipal, 40, rue Parent, Port-Cartier, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

L'officier autorisé du shérif,
MADELEINE BÉRUBÉ

Roger Bérubé & Ass., huissiers
619, Brochu, bureau 101,
Sept-Îles, QC
G4R 2X7
Tel: 962-5267 30859

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
Nos 200-02-005576-832
300-18-000224-838

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, demanderesse, contre ROGER GOULET, domicilié au 560, rang Taché est, Saint-Paul, comté de Montmagny, défendeur, et LES ENTREPRISES ROND-POINT INC., et LE RÉGISTRATEUR de Montmagny, mis en cause.

« La subdivision un du lot originaire VI B (6B-1) du cadastre officiel du rang IV, nord-est, canton de Montminy, division d'enregistrement de Montmagny; de figure régulière, borné vers le nord-ouest par le chemin public, vers le nord-est par le lot 6B-2, vers le sud-est par le lot 6B (ptie), vers le sud-ouest par le lot 6B (ptie); mesurant vingt-deux mètres et cinquante-six centièmes (22,56 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est et cent six mètres et soixante-huit centièmes (106,68 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest. La partie sud-ouest du lot originaire sept A (ptie S.-O. 7A) du cadastre officiel du rang IV nord-est, canton de Montminy; bornée vers le nord-est au résidu du lot 7A, propriété de René Boulet ou représentants, vers le sud-est au trécarré, vers le sud-ouest au lot 6B-2, vers le nord-ouest au chemin Taché; mesurant environ un (1) arpent de largeur du sud-ouest au nord-est par la profondeur de la concession. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et avec les servitudes actives et passives, apparentes et occultes pouvant affecter ces terrains. »

La mise à prix est fixée à 11 001,20 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,12, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le VENDREDI QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 5 septembre 1983 30860

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000424-836

L'IMPÉRIALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau en la ville de Brossard, 1570, boulevard Provencher, bureau 720, district de Montréal, demanderesse, contre REA GRIVAS et GEORGE PANGALO, domiciliés et résidant au 1457, rue Caldwell, Chomedey, Laval, district de Montréal, défendeurs, et DRUKER & ASSOCIÉS INC. et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble des défendeurs Rea Grivas et George Pangalo:

« Un terrain donnant sur la rue Caldwell, dans le quartier Chomedey, ville de Laval, province de Québec, lequel terrain comprend:

a) la subdivision numéro deux cent trente-deux du lot originaire numéro vingt-huit (28-232), figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Martin; et

b) la subdivision numéro trois cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro trente (30-390), figurant au cadastre susdit.

Avec le bâtiment dessus érigé, portant le numéro 1457, rue Caldwell, et dont le mur nord-est est mitoyen.

Avec, au profit et à la charge de la subdivision numéro trois cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro trente (30-390) figurant audit cadastre, et du terrain y attenant au nord-est, lequel est désigné sur le même cadastre comme étant la subdivision numéro trois cent quatre-vingt-neuf du lot originaire numéro trente (30-389), une servitude de vue réciproque permettant le maintien des ouvertures, galeries et escaliers ménagés dans les bâtiments érigés sur les terrains susdits, même si ces ouvertures, galeries, etc. se trouvent plus près de la ligne séparative desdits terrains que ne le permet la loi. Ladite servitude de vue est constituée par destination du père de famille.

Sous réserve également d'une servitude au profit d'Hydro-Québec et autres, en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Laval sous le numéro 426414. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 18 469,95 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé a l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 août 1983 30918

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007763-830

ANDREAS MANIATIS, demandeur, contre DEMETRIOS GAVRILL, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur l'avenue Fairmount ouest, Montréal, district de Montréal, lequel terrain est désigné sur le cadastre du village incorporé de Côte-Saint-Louis comme étant la partie nord-ouest de la subdivision cent trente-huit, cent trentre-huit A du lot originaire numéro quinze (15 — ptie N.-O. 138 et 138A). Ce terrain mesure quarante-quatre pieds et trois dixièmes (44,3 pi) à l'avant, en bordure de l'avenue Fairmount ouest et quarante-deux pieds (42 pi) à l'arrière, sur une profondeur de cinquante-huit pieds et deux dixièmes (58,2 pi) sur sa limite nord-est (une ruelle), et de cinquante-neuf pieds et six dixièmes (59,6 pi) sur sa limite sud-ouest. Ce même terrain est borné comme suit: à l'avant, au nord-ouest, par l'avenue Fairmount ouest, à l'arrière, par des parties desdits lots 15-138 et 138A, d'un côté, au nord-est, par une ruelle (lot 15-156), et de l'autre côté, au sud-ouest, par une partie du lot 15-137 figurant au même cadastre. Avec les bâtiments y construits, portant les numéros 142, 144, 146 et 148 de l'avenue Fairmount ouest. Sous réserve d'une servitude de vue et de passage créée en vertu d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 531847. Sous réserve également d'un droit de mitoyenneté créé en vertu d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 178986. Sous réserve en outre d'une servitude de vue et de passage créée en vertu d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 817148. Toutes les dimensions indiquées ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins. En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception. »

La mise à prix est fixée à 19 152,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 août 1983 30919

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016325-829

MARBY INVESTMENTS CORP., corporation constituée selon la loi, ayant son siège social au 4770, avenue Kent, Montréal, district de Montréal, et MERCIER INVESTMENTS INC., corporation constituée selon la loi, ayant son siège social au 1255, carré Philipps, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre 88822 CANADA LTD., corporation constituée selon la loi, ayant son siège social et son principal établissement au 23, promenade Columbia, Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, et ROBERT SHAW, homme d'affaires, résidant et domicilié au 23, promenade Columbia, Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur la promenade Columbia dans la ville de Dollard-des-Ormeaux, province de Québec, lequel terrain est désigné sur le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève comme étant la subdivision cent soixante-sept du lot originaire deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299-167), avec le bâtiment dessus construit et portant le numéro 23 de la promenade Columbia. Le fonds est grevé d'une servitude établie au profit de Bell Canada et d'Hydro-Québec en vertu d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1874068. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 31 683,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, Saint-Antoine est, Montréal, local 7.81, le VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 août 1983 30920

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004938-831

PERCY H. SILVERMAN, domicilié et résidant au 250, avenue Clark, appartement 305, Westmount, district de Montréal, demandeur, contre JOSEPH GORDON SILVERMAN, domicilié et résidant au 250, avenue Clark, appartement 305, Westmount, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un terrain donnant sur l'avenue Roslyn, Westmount, lequel terrain est désigné sur le cadastre de la paroisse de Montréal comme étant la partie nord-ouest de la subdivision cent trente-huit (subidivision officielle) du lot originaire numéro deux cent dix-neuf (219 — ptie N.-O. 138). Ledit terrain mesure vingt-sept pieds de largeur sur cent onze pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et il est borné à l'avant, au nord-est, par l'avenue Roslyn, à l'arrière, au sud-ouest, par le lot 219-139, et de l'autre côté, au sud-est, par le reste du lot 219-138. »

La mise à prix est fixée à 48 617,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 août 1983 30921

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000035-832

CAISSE POPULAIRE DE STE-FÉLICITÉ, corporation légalement constituée ayant un bureau à Sainte-Félicité, comté de Matane, partie demanderesse, contre MAURICE SCHMIDT, domicilié au 9950, Papineau, appartement 305, Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, mis en cause.

« Un terrain étant une partie de la subdivision un du lot dix-neuf (ptie 19-1), rang Un, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Félicité, canton de Saint-Denis; borné vers le nord par la route 132, vers le sud par la propriété du vendeur, vers l'est par la propriété du vendeur, vers l'ouest par la propriété du vendeur mesurant cent quatre-vingts (180) pieds de largeur par cent quatre-vingts (180) pieds de profondeur, dans sa ligne ouest et cent quatre-vingt-douze pieds (192 pi) de profondeur dans sa ligne est, le tout en mesures anglaises, la limite sud, est sur le dessus de la côte. Une lisière de terrain, désignée comme faisant partie de la subdivision un du lot dix-neuf (ptie 19-1), rang Un, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Félicité, canton de Saint-Denis, borné au nord par la route 132, au sud et à l'ouest par la propriété de Gilles Chartrand et à l'est par la propriété de l'acquéreur, mesurant (mesures anglaises) quinze pieds (15 pi) de largeur par cent quatre-vingt-douze (192 pi) de profondeur dans la ligne ouest, la limite sud étant sur le dessus de la côte. Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à 9 166,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires

municipales en vertu de la Loi sur le fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Matane, 750, du Phare ouest, Matane, le VENDREDI QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 17 août 1983 30869

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000030-833

COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., chap. D-2), ayant un bureau au 2275, boulevard Sainte-Anne, ville et district de Québec, partie demanderesse, contre ALBERT PERRON, domicilié et résidant au rang Coutureval, Amqui, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Amqui, mis en cause.

« Étant le lot numéro H-Partie du rang 5, canton de Nemtaye, contenant environ cinquante-sept (57) acres en surperficie, étant la demie nord-ouest du lot connu et désigné sous le numéro lettre H du cadastre officiel du rang V du canton de Nemtaye, borné au nord-ouest au chemin, au sud-est au reste dudit lot H, au nord-est au lot 1, au sud-ouest au lot G, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et situé au rang Coutureval à Amqui, division d'enregistrement de Matapédia. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à 8 308,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Amqui, 29, boulevard Saint-Benoit nord, Amqui, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 22 août 1983 30870

Saguenay

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-18-000232-839-99
200-05-001812-838

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979 suivant arrêté C.P. 19792921 le tout en conformité avec la Loi sur les banques, demanderesse, contre VISONNIÈRE CHARLEVOIX INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Baie-Saint-Paul, comté de Charlevoix, président 10, rue des Cèdres, Baie-Saint-Paul.

« Un lopin de terre de figure irrégulière connu et désigné comme étant partie du lot originaire numéro quatre (ptie 4) au cadastre officiel de la paroisse de Baie-Saint-Paul, rang Saint-Pierre, mesurant trois cent quatre-vingt-onze pieds (391 pi) de largeur par une profondeur de plus ou moins dix-sept (17) arpents, mesures anglaises; borné en front, vers le sud par le chemin public (route 362), vers le nord par le trait carré séparant le rang Sainte-Catherine et le rang Saint-Pierre, vers l'est par le lot 3 aux cadastre et rang susdits et vers l'ouest par le lot 5 aux cadastre et rang susdits; Avec visonnière dessus aménagée comprenant hangars d'élevage et autres bâtisses circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 81 835,65 $, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 2 à Baie-Saint-Paul, 4, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, le PREMIER jour de NOVEMBRE 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 23 août 1983 30871

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-05-000032-830
240-18-000229-835

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 130, rue Nairn, La Malbaie, comté de Charlevoix, district de Saguenay, demanderesse, contre SERGE HARVEY, bûcheron, résidant et domicilié au 502, chemin des Loisirs, Grand-Fonds, comté de Charlevoix, district de Saguenay, défendeur.

« Un emplacement sis en la municipalité de Rivière-Malbaie, rang Grand-Fonds, étant et composant partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-six (ptie 586) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Fidèle, de figure carrée, mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) anglais de côté, et borné comme suit: au nord-ouest, au chemin public; des autres côtés à partie 586 (Jean-Pierre Maltais ou représentants). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Avec toutes servitudes actives ou passives apparentes ou occultes pouvant grever ou bénéficier ledit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 3 844,50 $, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1 à La Malbaie, 237, rue Saint-Étienne, La Malbaie, le PREMIER jour de NOVEMBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 23 août 1983 30872

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000612-834
S. 2957

CAISSE POPULAIRE ST-PHILIPPE DE WINDSOR, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 73, rue de l'Église, Windsor, district de Saint-François, demanderesse, contre ROGER BOURGON, homme d'affaires, domicilié et résidant à Saint-François, et LISE GRENIER, femme d'affaires, demeurant au 127, 8e Avenue, Windsor, district de Saint-François, et COMPAGNIE 96904 CANADA INC., corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 127, 8e Avenue, Windsor, district de Saint-François, et LOUIS-PHILIPPE LAROCHELLE, rentier, demeurant au 118-A, rue Saint-Georges, Windsor, district de Saint-François, et JACQUES TOUPIN, hôtelier, demeurant au 127, 8e Avenue, Windsor, district de Saint-François, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé en la municipalité de Windsor, canton, comté de Richmond, connu et désigné comme étant un morceau de terre faisant partie du lot numéro neuf cent vingt-deux (ptie 922) au cadastre officiel du canton de Windsor, mesurant six cent trente (630 pi) pieds de largeur en front et cinq cents pieds (500 pi) de largeur en profondeur par cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur, compris dans les bornes et limites suivantes, savoir: en front, du côté nord-est par le chemin public qui conduit de Windsor à Sherbrooke; au sud-est par un ruisseau, au nord-ouest par le chemin conduisant à la résidence de dame Laporte ou représentants et du côté sud-ouest, par une ligne parallèle à la ligne nord-est dudit lot 922; avec toutes les constructions dessus érigées, et un certain terrain connu et désigné comme étant une autre partie du lot numéro neuf cent vingt-deux (ptie 922) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Windsor, et comprenant en largeur tout le terrain qu'il y a ou peut y avoir entre l'emplacement appartenant à M. François Boissonneault ou représentants, et le chemin privé conduisant à la propriété de dame Laporte, par trois cents pieds (300 pi) de profondeur, ladite lisière de terrain comprise dans les bornes et limites suivantes, savoir: en front, au nord-est, par l'emplacement ci-dessus décrit et faisant partie du même lot, au sud-est par l'emplacement appartenant à François Boissonneault ou représentants, et faisant partie du même lot, au sud-ouest et nord-ouest par le résidu dudit lot; une lisière de terrain mesurant cinquante pieds carrés (50 pi²) située à l'ex-

trémité ouest du terrain ci-dessus décrit et étant la partie de terrain où se trouve présentement une source d'eau, n'appartient pas au vendeur des présentes. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 49 820,85 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 24 août 1983 30873

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 450-02-000209-836
S. 2951

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse, contre JEAN-LOUIS DUMONT, domicilié et résidant au 68, 8e Avenue sud, Sherbrooke, district de Saint-François, défendeur, et VILLE DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse en reprise d'instance.

« Cet immeuble situé dans la ville de Rock-Forest connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent vingt-quatre du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244-124) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 680,00 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 22 août 1983 30874

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000183-831
S. 2959

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, QC, district de Saint-François, demanderesse, contre ERIC GAUCH, autrefois domicilié au 8933, 29e Avenue nord, Minneapolis, U.S.A., et maintenant d'adresse inconnue, défendeur, et VILLE DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse en reprise d'instance.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro soixante-dix-neuf du lot originaire numéro deux cent vingt-cinq (225-79) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 657,50 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 22 août 1983 30875

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000187-832
S. 2961

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse, contre HERVÉ HORION, autrefois domicilié au 1744, chemin Beauvoir, Sherbrooke, district de Saint-François, défendeur et VILLE DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse en reprise d'instance.

« Un immeuble connu et désigné comme étant cette partie du lot deux cent dix-sept (217 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, située dans la ville de Rock-Forest; de figure irrégulière,

bornée vers le nord et vers l'ouest par le résidu dudit lot 217, vers l'est par le lot 217-1 rue Martin, vers le sud par le lot 218-172; mesurant 100,0 pieds dans ses lignes nord et sud, 80,0 pieds dans ses lignes est et ouest, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 400,00 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 22 août 1983 30877

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000191-834
S. 2960

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse, contre YVAN LAPOINTE, autrefois domicilié au 5944, rue Frappier, Rock-Forest, district de Saint-François, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur, et VILLE DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse en reprise d'instance.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent vingt-cinq du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244-125) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 680,00 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 22 août 1983 30878

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000195-835
S. 2958

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse, contre DOMINIC LISI, autrefois domicilié au 8580, rue Laurier, Saint-Léonard, district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur, et VILLE DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse en reprise d'instance.

«Un immeuble connu et désigné comme étant: la subdivision numéro vingt-quatre du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-24) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 700,00 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 22 août 1983 30939

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000200-833
S. 2965

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre ROGER GAUTHIER INC., autrefois ayant un bureau au 2555, rue Mésy, Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse, et VILLE DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse en reprise d'instance.

« Certains immeubles connus et désignés comme étant la subdivision numéro trente-trois du lot originaire numéro deux cent vingt-six (226-33) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. La redivi-

sion numéro trente-deux de la subdivision numéro quarante du lot originaire numéro cent soixante-douze (172-40-32) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 365,00 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 23 août 1983 30876

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
Nos 400-05-000259-839
410-18-000028-830

LA CAISSE POPULAIRE DE CHARETTE, ayant son siège social au 451, rue de l'Église, Charette, G0X 1E0, demanderesse, contre LA COMPAGNIE RENARD INC., 3114-A, rue de Courval, Trois-Rivières, BERNARD VINCENT, 2401, 3e Avenue, Trois-Rivières, RENÉ VINCENT, 323, rue Lambert, Shawinigan, défendeurs.

« Un immeuble sis et situé à Saint-Boniface et portant le numéro d'immeuble 1360, boulevard Trudel-est, connu et désigné comme étant:

1. Une partie du lot no cent trois (ptie 103) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-Boniface, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, vingt-sept virgule trente et un mètres (27,31 m) de largeur en front et vingt-sept virgule vingt-huit mètres de largeur (27,28 m) à sa profondeur, sur une profondeur de un mètre virgule quarante-quatre (1,44 m) au nord-est et de trois mètres virgule quarante-cinq (3,45 m) au sud-ouest et bornée comme suit, savoir: en front, vers le sud-est, par le chemin public, au sud-ouest par une autre partie du même lot appartenant au vendeur (Léonard Lafrenière) ou représentants, au nord-ouest par la ligne de division des lots numéros 103 et 104 dudit cadastre et au nord-est par partie du même lot appartenant à Benoît Francoeur ou représentants;

2. Une partie du lot no cent quatre (ptie 104) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-Boniface, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, vingt-sept virgule vingt-huit mètres (27,28 m) de largeur en front et vingt-huit virgule seize mètres (28,16 m) de largeur à sa profondeur, sur une profondeur de soixante-sept virgule soixante-dix-neuf mètres (67,79 m) au sud-ouest et de soixante-sept virgule soixante-treize mètres de profondeur au nord-est (67,73 m) et bornée comme suit, savoir: en front, vers le sud-est, par la partie du lot 103 ci-dessus décrite, au sud-ouest par partie du même lot appartenant à Yvonne Boyle Mongrain (ou représentants), au nord-ouest par la rue des Épinettes, et au nord-est par partie du même lot appartenant à Benoît Francoeur ou représentants.

Tel que le tout apparaît décrit dans un acte de vente fait et passé devant Maurice Pellerin, notaire, le 31 août 1979, sous le no 4201 de ses minutes et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Shawinigan sous le no 85465.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 22 321,95 $ ce qui représente l'évaluation municipale 30 370,00$ × 25 % × le facteur 2,94 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Shawinigan, Shawinigan, 212, 6e Rue, local ss0.22, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 16 août 1983 30879

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-002029-829

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 276, Saint-Jacques, bureau 505, Montréal, partie demanderesse, contre JACQUELINE ORPHANOS, résidant et domiciliée au 1175, de Grand-Champs, Saint-Louis-de-Terrebonne, QC, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, connu et désigné comme étant la subdivision cent vingt-sept du lot originaire numéro cent dix-neuf (119-127) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne. Avec toutes bâtisses dessus érigées portant le numéro d'immeuble 1175, de Grandchamps, Saint-Louis-de-Terrebonne. Tel que le tout se trouve sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 13 081,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint
GILLES CARON, LL.L, D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 16 août 1983 30880

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-12-000561-746

LE PERCEPTEUR agissant pour Murielle Desjardins, 63, des Pionniers, C.P. 56, La Macaza, QC, J0T 1R0, partie demanderesse, contre HENRI LAUZON, 546, 21e Avenue nord, Saint-Antoine, QC, J7Z 3W3, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Jérôme, connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. Lot de forme rectangulaire et borné en front, vers le sud-est, par la route Nationale, en arrière, vers le nord-ouest, par le lot 178-3, d'un côté, vers le sud-ouest, par une partie non subdivisée de 178 et de l'autre côté, vers le nord-est, par le lot 178-1, mesurant soixante-quinze (75) pieds de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est et cent vingt (120) pieds de profondeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, contenant une superficie de neuf mille (9 000) pieds carrés, mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à 11 731,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L, D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 16 août 1983 30881

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000923-822
S. 400-18-000008-833

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1410, des Cyprès, bureau 202, ville et district de Trois-Rivières, demanderesse, contre LA SOCIÉTÉ DE GESTION DAFIJAC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 445, boulevard Robin, bureau 104, Laval-des-Rapides, district de Laval, et ROLLAND MICHAUD, domicilié et résidant au 6595, Renoir, Laval-des-Rapides, district de Laval, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, ville et district de Trois-Rivières, mis en cause.

« 1. Lot numéro 11-392-12: de figure trapézoïdale, borné vers le nord-ouest par le lot 11-392-4, vers le nord-est par une partie des lots 11-392-1 et 11-392-8, vers le sud-est par une partie du lot 11 (rue Bellefeuille) et vers le sud-ouest par le lot 11-392-13: mesurant dix-huit mètres et quatorze centièmes (18,14 m) vers le nord-ouest, cinquante-trois mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (53,84 m) vers le nord-est, dix-huit mètres et quatorze centièmes (18,14 m) vers le sud-est et cinquante-trois mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (53,98 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie neuf cent soixante-dix-sept mètres carrés et neuf dixièmes (977,9 m²).

2. Lot numéro 11-392-13: ce lot remplace le lot 11-392-5 et une partie des lots 11-392-1 et 11-392-6. De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 11-392-4, vers le nord-est par le lot 11-392-12, vers sud-est par une partie du lot 11 (rue Bellefeuille) et vers

le sud-ouest par une partie du lot 11 (rue Père-Daniel); mesurant vingt et un mètres et quarante-neuf centièmes (21,49 m) vers le nord-ouest, cinquante-trois mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (53,98 m) vers le nord-est, vingt et un mètres et quatre-vingt-onze centièmes (21,91 m) vers le sud-est et cinquante-quatre mètres et quinze centièmes (54,15 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie mille cent soixante-treize mètres carrés et deux dixièmes (1 173,2 m²), cadastre de la cité de Trois-Rivières.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaise, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

La mise à prix est fixée à 42 911,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au palais de justice de Trois-Rivières, 250, rue Laviolette, ville et district de Trois-Rivières, le MERCREDI DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 25 août 1983 30900

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000470-832
S. 400-18-000026-835

ANNE-MARIE LAPLANTE, domiciliée et résidant au 2250, rue Sylvain, appartement 10, ville et district de Trois-Rivières, demanderesse, contre J. RÉAL PICHÉ, domicilié et résidant au 2735, boulevard Marie-Victorin, Nicolet, district de Trois-Rivières, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Nicolet numéro 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« 1. Une terre en ladite paroisse de Saint-Grégoire, rang Sainte-Marguerite, de deux arpents et quatre perches de front sur trente arpents de profondeur, étant le lot numéro quatre cent soixante-quinze (475) du cadastre de la paroisse de Saint-Grégoire, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. À distraire de ladite terre la partie vendue à Honorius Vigneault suivant titres.

2. Une terre en bois debout, en la paroisse de Saint-Grégoire, rang Sainte-Marguerite, étant partie du lot numéro quatre cent soixante-quinze (ptie 475) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Saint-Grégoire, borné d'un côté par Walter Piché, de l'autre par Nazaire Bergeron, au nord, par Réal Piché et au sud par Paul Guillemette et Fernand Forest, sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes et occultes se rattachant audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 7 548,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendues en bloc au bureau d'enregistrement de Nicolet numéro 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, le JEUDI TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 25 août 1983 30901

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000346-834
S. 400-18-000044-838

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 525, rue Barkoff, cité de Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre JEAN ROY ès qualités de syndic à l'actif du débiteur Roger Bordeleau, ayant un bureau au 110, rue Laurier est, cité et district d'Arthabaska, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Louis-de-France, connu et désigné comme étant composé des subdivisions numéros dix, onze, douze et treize du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-10, 86-11, 86-12 et 86-13) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Maurice, dont celle de Saint-Louis-de-France est un

démembrement, division d'enregistrement de Champlain, avec bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 730, rue Bourassa, Saint-Louis-de-France. »

La mise à prix est fixée à 9 218,13 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 25 août 1983 30902

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Malartic

Prenez avis, par la présente, que notre municipalité procédera à une vente pour taxes en date du 26 septembre 1983 à 10 heures et que la liste des propriétés à être vendues pour arrérages de taxes paraîtra dans les journaux suivants en date des 31 août et 7 septembre 1983: « Le Courrier de Malartic » et « Val d'Or Star ».

Malartic, le 23 août 1983

Le greffier-gérant,
30922 RÉJEAN HAMEL

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Avis est, par les présentes, donné qu'un avis de vente pour taxes non payées à la ville de Mont-Saint-Hilaire a été publié à deux reprises au journal « l'Oeil Régional », les 24 août et 31 août 1983.

Mont-Saint-Hilaire, le 24 août 1983

Le greffier,
30882 LAURENT OLIVIER

Ville de Saint-Lambert

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Nicole Langlois, greffier de la ville de Saint-Lambert, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public ainsi que la liste des immeubles à être vendus pour le non-paiement des taxes ont été publiés à deux reprises au « Courrier Mag, Édition Expansion », les 24 et 31 août 1983.

Saint-Lambert, le 1er septembre 1983

Le greffier,
30940 NICOLE LANGLOIS

Ville de Shawinigan-Sud

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné Gilles Pinel, secrétaire-trésorier de la ville de Shawinigan-Sud, que, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes dans la salle du Conseil au 1550, 118e Rue, a été publiée à l'hebdomadaire l'« Hebdo du St-Maurice », les 23 et 30 août 1983.

Shawinigan-Sud, le 3 septembre 1983

Le secrétaire-trésorier
30951 GILLES PINEL

Errata

LES MOTONEIGISTES DU MEMPHRÉMAGOG INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 9 juillet 1983, à la page 3031 du numéro 27, de façon à ce que la nouvelle dénomination sociale se lise comme suit: « LES MOTONEIGISTES DU MEMPHRÉMAGOG INC. ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
30839 1235-2969

COMITÉ DE CONSTRUCTION DE LA TUQUE INC.

Prenez note que dans l'avis de dissolution de la corporation « COMITÉ DE CONSTRUCTION DE LA TUQUE INC. » paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 20 août 1983, à la page 3723 du numéro 33, la date de dissolution aurait dû se lire: **1983 08 05**.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839 1629-7582

LES PRODUCTIONS CAN-AM INC.

Prenez note que dans l'avis de dissolution de la compagnie « LES PRODUCTIONS CAN-AM INC. » paru à la *Gazette officielle du Québec* le 20 août 1983, à la page 3725 du numéro 33, la date de dissolution aurait dû se lire: **1983 08 06**.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839 1630-7035

VAL D'OR GAS BAR INC.

Prenez note que dans l'avis de dissolution de la compagnie « VAL D'OR GAS BAR INC. » paru à la *Gazette officielle du Québec* le 20 août 1983, à la page 3725 du numéro 33, la date de dissolution aurait dû se lire: **1983 07 29**.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839 1236-1911

LA FONDATION DU YMCA DE MONTRÉAL INC.
THE MONTRÉAL YMCA FOUNDATION INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, il corrige l'avis de constitution de la corporation « LA FONDATION DU YMCA DE MONTRÉAL INC. — MONTRÉAL YMCA FOUNDATION INC. » en date du 1983 08 13, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 6 août 1983, à la page 3578 du numéro 31, de manière que la dénomination sociale se lise ainsi: « LA FONDATION DU YMCA DE MONTRÉAL INC. — THE MONTRÉAL YMCA FOUNDATION INC. »

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30839 2157-5469

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

ASBESTOS, VILLE (Délégation) 4103

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

ÎLES-DE-LA-MADELEINE, MRC (*Désaveu partiel du Règlement de contrôle intérimaire*) 4103
JOLIETTE, MRC (*Désaveu partiel du Règlement de contrôle intérimaire*) 4103

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

CO-OP DU CÉGEP DE MATANE (LA) (*Formation*) 4103

AVIS DIVERS

CORPORATION DE L'AGAPÈ MARIALE FRANCISCAINE INC. (*L.P.*) 4103
LAC-DELAGE, VILLE (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 4104
MAISON DES JEUNES DE CONTRECOEUR INC. (*L.P.*) 4104
SAINT-RÉDEMPTEUR, VILLE (*Rues et ruelles*) 4104
SUCCESSION ALBAIN COMEAU (*Distribution de l'actif*) 4105
SUCCESSION GAÉTAN MORIN (*Bénéfice d'inventaire*) 4105
SUCCESSION JEAN E. ARSENAULT (*Bénéfice d'inventaire*) 4105

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

ALFRED, JOSEPH HENRI 4105
ARSLANIAN, VATCHÉ 4105
BAYARD, ROBERT 4105
BEAUCAGE, JOSEPH ROBERT CLAUDE 4106
BERTRAND, MADELEINE 4106
BONHOMME, DENIS 4106
COTTON, MARIE ALMINA 4106
CYR, YVETTE 4106
DESCOSTES, JOSEPH SIMON GUILLAUME ALPHÉE 4106
D'ANJOU, ANNA-MARIE 4106
DI PALMA, ENRICO MAURIZIO SANTO 4106
DI PALMA, UMBERTO FILIPPO FRANCESCO 4107
FLYNN, JEAN 4107
GILBERT, MARIE CLARA 4107
GRÉGOIRE 4107
LAFRENIÈRE, MANTHA, MARIE-JEANNE 4107
LAPPERRIÈRE, ISABELLE 4107
LAPPERRIÈRE, PAULE 4107
LAPORTE, JOSEPH RICHARD 4107
LEBRUN, CAROLE 4108
LOLITA, ALMERIA JEANNE 4108
MERCIER, CHRISTIAN 4106
MERCIER, JEAN 4106
MERCIER, LINDA 4106
NOUNOU, AKRAM ISKANDAR 4108
PALCZEWSKA, RENATA 4108
ROSSER, CHRISTOPHER GLYN 4108
ROSSER, LESLIE EDWARD 4108

COMPAGNIES — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (ARTICLE 21)

MOTONEIGISTES DU MEMPHRÉMAGOG INC. (LES) (*Erratum*) 4197

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 87) 4073

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) 4074

DEMANDES DE DISSOLUTION

1842-6825 QUÉBEC INC. 4108
AGENCE DAVINO ET GRENON INC. 4108
BEAULIEU & HILGER INC. 4109
BOLDUC M.C. CIE LTÉE 4109
BRAMM INC. 4109
CLUB DES HANDICAPÉS PHYSIQUES AMICAL INC. 4109
ENTREPRISES H. RENAUD INC. (LES) 4109
ENTREPRISES LA-RI INC. (LES) 4109
ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE 4109
GOURMET PEEL INC. 4109
IMBRITEC TILES LTD 4109
IMMEUBLES DU RANG DES DOUZE LTÉE (LES) 4110
INNOCAN INVESTMENTS LTD. 4110
LACORDAIRE AUTO LTÉE 4110
LETARTE (LAURENT) ET ASSOCIATES LTD 4110
LOCATIONS LEBEL LTÉE 4110
LOISIRS -LOCAL 220- MTL EST (LES) 4110
LURION CONSULTING (CANADA) INC. 4110
MULTI ÉDI-PRO RÉGIONAL INC. 4110
OPTISERVICE (1980) INC. 4111
PLACEMENTS CLAMYGO INC. 4111
PLACEMENTS INNOCAN LTÉE (LES) 4110
RÉCOMPENSE INC. (LA) 4111
SERVICES INFORMATIQUES PHACO INC. (LES) 4111
SILIBETON LTD 4111
SILIBETON LTÉE 4111
SUNROSS RICHELIEU INC. 4111
TAXI MAURICE GAGNÉ INC. 4111
TEXTILES J. TURNER INC. (LES) 4111
TUILES IMBRITEC LTÉE (LES) 4109
VIAU (ROLAND) INC. 4111

DISSOLUTION (ARTICLE 28) 4074

COMITÉ DE CONSTRUCTION DE LA TUQUE INC. (*Erratum*) 4198
PRODUCTIONS CAN-AM INC. (LES) (*Erratum*) 4198
VAL D'OR GAS BAR INC. (*Erratum*) 4198

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 32) 4078

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 4079

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 4080

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 4089

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 4091

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 4091

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ 4096

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 4096

FONDATION DU YMCA DE MONTRÉAL INC. (LA) (*Erratum*) 4198
MAISON DES JEUNES DE CONTRECOEUR INC. 4104
MONTRÉAL YMCA FOUNDATION INC. (THE) (*Erratum*) 4198

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 4100

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS 4100

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 4101

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

AVIS DIVERS

CORPORATION MINIÈRE BRUNEAU (*L.R.P.*) (*L.P.S.*) 4112

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

CAFÉ EN PASSANT 4112
CONSTRUCTION MARMICO INC. (*Dissolution*) 4112
PLACEMENTS NELSON LTÉE (LES) (*Dissolution*) 4112

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES CULTURELLES

CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS

CALVAIRE (*Trois-Rivières-Ouest*) 4112

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

HÉROUXVILLE, PAROISSE (*Changement de nom*) 4112

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ASCOT, CANTON 4113
ASCOT, CANTON 4113
BEAUPORT, PAROISSE 4113
BEAUPORT, PAROISSE 4113
BOILEAU, CANTON 4114
BROMPTON, CANTON 4114
BUCKINGHAM, CANTON 4114
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 4114
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 4114
CHATHAM, CANTON 4115
CLYDE, CANTON 4115
DALQUIER, CANTON 4115
DANVILLE, VILLAGE 4115
DITCHFIELD, CANTON 4115
DRUMMONDVILLE, VILLE (QUARTIER EST) 4116
DUFFERIN, CANTON 4116
DUNHAM, CANTON 4116
DUNHAM, CANTON 4116
GENDREAU, CANTON 4116
GRANBY, CANTON 4117
GRANBY, CANTON 4117
GRANDISON, CANTON 4117
GRANTHAM, CANTON 4117
HOCHELAGA, VILLAGE 4118
HOWARD, CANTON 4118
HULL, CITÉ 4118
JOLIETTE, VILLE 4118
JONQUIÈRE, CANTON 4118
KILKENNY, CANTON 4119
LA SARRE, VILLAGE 4120
LA VISITATION-DE-LA-POINTE-DU-LAC, PAROISSE 4120
LACHINE, PAROISSE 4121
LACHINE, PAROISSE 4121
LACHINE, PAROISSE 4121
LACHINE, PAROISSE 4121
LACHINE, PAROISSE 4122
LACHINE, PAROISSE 4122
LACHINE, PAROISSE 4122
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 4119
L'ASSOMPTION, PAROISSE 4119
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE 4119
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE 4120
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE 4120
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE 4120
LONGUE-POINTE, PAROISSE 4122
LONGUE-POINTE, PAROISSE 4122
LONGUE-POINTE, PAROISSE 4123
LONGUEUIL, VILLAGE 4123
LONGUEUIL, VILLAGE 4123
MALHIOT, CANTON 4123
MALHIOT, CANTON 4123
MALHIOT, CANTON 4123
MÉGANTIC, VILLAGE 4124
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT) 4124
MONTRÉAL, PAROISSE 4124
MONTRÉAL, PAROISSE 4125
MONTRÉAL, PAROISSE 4125
NAPIERVILLE, VILLAGE 4125
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 4125
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 4126
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 4126
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 4126
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 4126
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC, PAROISSE (LA BANLIEUE) 4127
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC, PAROISSE (LA BANLIEUE) 4127
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC, PAROISSE (LA BANLIEUE) 4127
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE 4127
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE 4127
ORFORD, CANTON 4128
ORFORD, CANTON 4128
PARENT, CANTON 4128
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4128
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4129
POINTE-CLAIRE, PAROISSE 4129
POINTE-CLAIRE, PAROISSE 4129
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER SAINT-PIERRE) 4129
RAWDON, CANTON 4129
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 4144
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 4144
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 4144
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 4144

SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 4130
SAINT-ANDREWS, PAROISSE 4130
SAINTE-ANNE-DE-CHICOUTIMI, VILLAGE 4144
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 4130
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 4130
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 4131
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 4131
SAINT-AUGUSTIN, PAROISSE 4131
SAINT-AUGUSTIN, PAROISSE 4131
SAINTE-CATHERINE, PAROISSE 4145
SAINTE-CLAIRE, PAROISSE 4145
SAINT-COLOMBAN, PAROISSE 4131
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 4132
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 4132
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 4132
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 4132
SAINT-FÉLIX-DU-CAP-ROUGE, PAROISSE 4132
SAINTE-FLORE, PAROISSE 4145
SAINTE-FOY, PAROISSE 4145
SAINTE-FOY, PAROISSE 4146
SAINTE-FOY, PAROISSE 4146
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 4133
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 4133
SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE, PAROISSE 4133
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE 4133
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 4133
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 4134
SAINT-HUBERT, PAROISSE 4134
SAINT-HYACINTHE-LE-CONFESSEUR, PAROISSE 4134
SAINT-ISIDORE, PAROISSE 4134
SAINT-JEAN, PAROISSE 4135
SAINT-JEAN, PAROISSE 4135
SAINT-JEAN, PAROISSE 4135
SAINT-JEAN, PAROISSE 4136
SAINT-JEAN, VILLE 4136
SAINT-JEAN, VILLE 4136
SAINT-JEAN-BAPTISTE, PAROISSE 4135
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE 4135
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 4146
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 4146
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 4146
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 4147
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 4147
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 4136
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 4137
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 4137
SAINT-JOSEPH-DES-CÈDRES, PAROISSE 4137
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 4137
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 4137
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 4138
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE 4147
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE 4147
SAINT-LAURENT, PAROISSE 4138
SAINT-LAURENT, PAROISSE 4138
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 4138
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 4138
SAINT-LUC, PAROISSE 4139
SAINT-LUC, PAROISSE 4139
SAINT-LUC, PAROISSE 4139
SAINT-LUC, PAROISSE 4139
SAINTE-MARIE, PAROISSE 4147
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4139
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4140
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4140
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4140
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4140
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4140
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4141
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4141
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE 4141
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE 4142
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE 4142
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 4142
SAINT-PAUL-L'ERMITE, PAROISSE 4142
SAINT-PAUL-L'ERMITE, PAROISSE 4142
SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE 4148
SAINT-ROMUALD-D'ETCHEMIN, PAROISSE 4143
SAINTE-ROSE, PAROISSE 4148
SAINTE-ROSE, PAROISSE 4148
SAINTE-ROSE, PAROISSE 4148
SAINTE-ROSE, PAROISSE 4149
SAINTE-ROSE, PAROISSE 4149
SAINTE-ROSE, PAROISSE 4149
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 4143
SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA, PAROISSE 4143
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 4149
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 4149
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 4150
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 4150
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 4150
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 4150
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 4151
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 4151
SAINT-UBALDE, PAROISSE 4143
SAINTE-VICTOIRE, PAROISSE 4151
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 4143
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 4151
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 4151
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 4152
SHEFFORD, CANTON 4152
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER NORD) 4152
SICOTTE, CANTON 4152
SIMPSON, CANTON 4152
TACHÉ, CANTON 4152
THETFORD, CANTON 4153
TREMBLAY, CANTON 4153
TROIS-RIVIÈRES, CITÉ 4153
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE 4154
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE 4154
WICKHAM, CANTON 4154

PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES

OEUVRE DES VOCATIONS TARDIVES (L') 4154
SAINT-TÉLESPHORE, PAROISSE 4154

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 4155

RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ — LOI SUR LA

GAZIFÈRE INC. (*Requête 2947-83*) 4163

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) 4101

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

CITIBANK CANADA MORTGAGE CORPORATION (*Permis*) 4163
SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE CITIBANQUE CANADA (*Permis*) 4163

SOCIÉTÉS D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE COEUR DU QUÉBEC INC. 4102

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

CAP-DE-LA-MADELEINE, VILLE 4164
FLEURIMONT, MUNICIPALITÉ 4164
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE 4165
SAINT-LÉONARD, VILLE 4166
SAINT-RÉMI, PAROISSE 4167
THETFORD-MINES, VILLE 4168

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DES CADRES DE L'OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (*Formation*) 4169
SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA RÉGION DE NICOLET (UPA) (*Formation*) 4169
SYNDICAT DES VIDANGEURS DE LAVAL INC. (*Changement de nom*) 4169

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE (LA) c. HÉBERT *ET AL.* 4169

BEAUHARNOIS

MULCO INC. c. PRO-KEM INDUSTRIES LTD. 4170

BEDFORD

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. CAN AM LOG HOUSE LTD *ET AL.* 4171
WATERLOO, VILLE c. BÉLANGER 4172
WATERLOO, VILLE c. CENTRE D'OUTILS DE GRANBY 4173
WATERLOO, VILLE c. CRYSTAL SPRING CO. 4175
WATERLOO, VILLE c. SUCCESSION ÉMILIENNE ROYER 4176

BONAVENTURE

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (LA) c. LES HÉRITIERS DE ÉPIPHANE TALBOT 4176

GASPÉ

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES ENTREPRISES GÉRARD MOREAU LTÉE 4177
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. MORISSETTE 4177
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (LA) c. MORISSETTE GILBERT 4178

HULL

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD c. HUOT 4178
VAILLANT c. THÉRIAULT *ET AL.* 4179

IBERVILLE

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. CHAREST *ET AL.* 4180
SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE *ET AL.* c. LE PALAIS DE LA ROULETTE INC. *ET AL.* 4180

JOLIETTE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TURGEON 4181
CAISSE POPULAIRE DE TERREBONNE (LA) c. LES AMEUBLEMENTS J.G. PAIEMENT INC. *ET AL.* 4182

KAMOURASKA

CAISSE POPULAIRE DE ST GABRIEL c. MILLIARD *ET AL.* 4183
CAISSE POPULAIRE DE ST-MARC DU LAC LONG c. PLOURDE 4183
COMMISSION SCOLAIRE DES MONTAGNES c. THIBODEAU 4184
LEMIEUX (RÉJEAN) INC c. MORIN 4184
LEVESQUE *ET AL.* c. LEVESQUE 4185
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T. c. DUMAIS *ET AL.* 4185

MINGAN

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES PLACEMENTS LECAVALIER LTÉE *ET AL.* 4186

MONTMAGNY

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GOULET *ET AL.* 4187

MONTRÉAL

L'IMPÉRIALE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DU CANADA c. GRIVAS *ET AL.* 4187
MANIATIS c. GAVRILL 4188
MARBY INVESTMENTS CORP. *ET AL.* c. 88822 CANADA LTD. *ET AL.* 4188
SILVERMAN c. SILVERMAN 4189

RIMOUSKI

CAISSE POPULAIRE DE STE-FÉLICITÉ c. SCHMIDT 4189
COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS c. PERRON 4190

SAGUENAY

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VISONNIÈRE CHARLEVOIX INC. 4190
CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE (LA) c. HARVEY 4191

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE POPULAIRE ST-PHILIPPE DE WINDSOR c. BOURGON *ET AL.* 4191
ROCK-FOREST, MUNICIPALITÉ c. DUMONT 4192
ROCK-FOREST, MUNICIPALITÉ c. GAUCH 4192
ROCK-FOREST, MUNICIPALITÉ c. HORION *ET AL.* 4192
ROCK-FOREST, MUNICIPALITÉ c. LAPOINTE 4193
ROCK-FOREST, MUNICIPALITÉ c. LISI 4193
ROCK-FOREST, MUNICIPALITÉ c. ROGER GAUTHIER INC. 4193

SAINT-MAURICE

CAISSE POPULAIRE DE CHARETTE (LA) c. LA COMPAGNIE RE-NARD INC. *ET AL.* 4194

TERREBONNE

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. ORPHANOS 4194
PERCEPTEUR (LE) c. LAUZON 4195

TROIS-RIVIÈRES

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LA SOCIÉTÉ GESTION DAFIJAC INC. *ET AL.* 4195
LAPLANTE c. PICHÉ 4196
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE c. ROY ès qualités à l'actif de ROGER BORDELEAU 4196

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

MALARTIC, VILLE 4197
MONT-SAINT-HILAIRE, VILLE 4197
SAINT-LAMBERT, VILLE 4197
SHAWINIGAN-SUD, VILLE 4197